



Le 25 janvier 2021
Direction générale
FV/NM

CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 25 janvier 2021
19 heures, salle l'Estuaire

PROCES-VERBAL

Le lundi vingt-cinq janvier deux mille vingt et un, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Couëron, légalement convoqué le 19 janvier 2021, s'est assemblé, salle l'Estuaire, rue de la Frémondrière, à Couëron, sous la présidence de Madame Carole Grelaud, Maire. Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de : 35, quorum : 18.

Étaient présents : Carole GRELAUD, Ludovic JOYEUX, Clotilde ROUGEOT, Pierre CAMUS-LUTZ, Sylvie PELLOQUIN, Jean-Michel ÉON, Gilles PHILIPPEAU, Marie-Estelle IRISSOU, Guy BERNARD-DAGA, Odile DENIAUD, Hervé LEBEAU, Dolores LOBO, Yves ANDRIEUX, Catherine RADIGOIS, Jacqueline MÉNARD-BYRNE, Anne Laure BOCHÉ, Olivier SCOTTO, Patricia GUILLOUËT, Mathilde BELNA, Hélène RAUHUT-AUVINET, Julien PELTAIS, Fabien HALLET, Julien ROUSSEAU (à partir du point n°9), Farid OULAMI, Adeline BRETIN, Olivier FRANC, Yvan VALLÉE.

Absents excusés ayant donné procuration écrite :

Michel LUCAS à Carole GRELAUD

Enzo BONNAUDET à Yves ANDRIEUX

Laëticia BAR à Clotilde ROUGEOT

Patrice BOLO à Olivier FRANC

Corinne CHÉNARD à Jean-Michel ÉON

Ludivine BEN BELLAL à Yvan VALLÉE

Patrick ÉVIN à Hervé LEBEAU

Frédéric BOUDAN à Farid OULAMI

Julien ROUSSEAU à Pierre CAMUS-LUTZ

jusqu'au point n°8

Nombre de pouvoirs :

- 9 du point n°1 au point n°8

- 8 à partir du point n°9

Nombre de conseillers effectivement présents :

- 26 du point n°1 au point n°8

- 27 à partir du point n°9

Secrétaires : Marie-Estelle IRISSOU et Yvan VALLÉE

ORDRE DU JOUR :

		Objet
1	2021-1	Budget principal - approbation du budget primitif 2021
2	2021-2	Budget annexe pompes funèbres - approbation du budget primitif 2021
3	2021-3	Fiscalité locale 2021 – approbation des taux
4	2021-4	Modalités d'exonération de 2 ans de taxe foncière en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation
5	2021-5	Révision et clôture d'autorisations de programme / crédits de paiement

6	2021-6	Dotation de soutien à l'investissement local 2021 – demande de subventions auprès de l'État pour divers projets d'investissements
7	2021-7	Exercice 2021 - constitution de provisions budgétaires
8	2021-8	Subvention 2021 au Centre Communal d'Action Sociale
9	2021-9	OGEC – participation financière pour l'année scolaire 2020-2021
10	2021-10	Adhésion association 2021
11	2021-11	Programmation culturelle du théâtre Boris Vian – annulation de spectacles suite à l'état d'urgence sanitaire – proposition de remises gracieuses
12	2021-12	Subventions aux associations et conventions
13	2021-13	Adhésion à la convention de groupement de commandes pour un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les études préalables d'opportunité et de faisabilité du projet de cuisine centrale intercommunale pour la production des repas et gestion des approvisionnements
14	2021-14	Demandes d'autorisations d'urbanisme pour les projets de la ville
15	2021-15	Mise en place du dispositif « participation citoyenne » - signature du protocole
16	2021-16	Tableau des effectifs - modification
17	2021-17	Adhésion à une convention d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité au travail
18	2021-18	Prolongation de l'expérimentation de la médiation préalable – avenant à la convention avec le CDG
19	2021-19	Bien sans maître – rue Marcel de la Provoté parcelle DK n°82
20	2021-20	Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières
21	2021-21	Nantes Métropole – rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes au titre des exercices 2014 et suivants
22	2021-22	Décisions municipales et contrats – information

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

Madame le Maire : Mes chers collègues, avant de commencer le conseil municipal, en ce début d'année, permettez-moi de m'adresser à vous, aux Couëronnaises et aux Couëronnais. Ne vous inquiétez pas, ce n'est pas un discours tel que nous pouvons en faire lorsque nous organisons notre cérémonie, mais je tenais quand même à adresser quelques mots à nos concitoyens, et à vous-mêmes.

Chers Couëronnaises et Couëronnais, chers collègues, n'ayant pas eu le loisir de vous transmettre mes vœux pour cette nouvelle année comme je le fais habituellement au cours de la traditionnelle cérémonie de rentrée de janvier, je souhaite ce soir vous exprimer mes souhaits de bonheur, de réussite dans vos projets professionnels, et d'épanouissement personnel. Je vous souhaite aussi à toutes et à tous une année la plus sereine et apaisée possible, et surtout moins éprouvante que celle qui vient de s'achever.

La situation sanitaire ne nous laisse guère espérer une éclaircie prochaine. Nous sommes toujours plongés dans une période d'incertitude, et les mesures sanitaires continuent de se durcir, mettant à mal notre liberté d'aller et venir. Néanmoins, la vie est toujours là, la vie continue. Le quotidien nous rattrape, nous bouscule, nous interdisant de nous laisser aller à la morosité ambiante. Les élus et les agents municipaux sont à la manœuvre, toutes et tous sont mobilisés. Je vous en remercie tous, à la fois les agents et vous, chers collègues.

Nous entrons de plain-pied dans le vif des dossiers après quelques mois de transition à la suite de la mise en place de la nouvelle équipe municipale. Le projet de collectivité est en phase d'écriture, cette feuille de route de l'action municipale constitue notre vision pour la ville et nos priorités sur le mandat pour l'ensemble des Couëronnais. Bien entendu, notre priorité en ce début d'année reste l'aide et le soutien apportés aux personnes dans le besoin du fait de la crise, l'ensemble des personnes, mais aussi l'ensemble des publics vulnérables.

Parallèlement à cela, les projets se poursuivent, repartent, et devraient aboutir sans trop de retard malgré le contexte, je l'espère. Je ne listerai ce soir que quelques dossiers emblématiques : le multiaccueil sur le quartier de la Chabossière, le village sénior, beau projet partenarial qui me tient particulièrement à cœur, la halle de tennis, qui sera entièrement reconstruite sur le complexe René-Gaudin, et, prochainement je l'espère, le vélodrome. Dans le domaine de la culture, secteur fortement en souffrance, faute de pouvoir rouvrir le théâtre et profiter de sa riche programmation, nous allons, nous l'espérons, rééditer les Estivales, telles que l'été dernier. Nous espérons le faire, je pense que c'est un format qui a été fort apprécié par l'ensemble des Couëronnaises et des Couëronnais.

L'année 2021 sera, de fait, une année de transition. Je fais le vœu ce soir que nous parvenions à travailler tous au sein du conseil municipal pour réaliser une année de solidarité et de partage. Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne année 2021. Merci.

Je souhaitais vous adresser ces quelques mots, à toutes et à tous, pour engager cette nouvelle année. Maintenant, je vais demander à Ludovic Joyeux de faire l'appel pour que nous puissions commencer le conseil municipal.

(Monsieur Ludovic Joyeux procède à l'appel des présents.)

Madame le Maire : Avant de nommer les deux secrétaires de séance, je voudrais vous faire part d'une lettre que nous a adressée Enzo Bonnaudet, qui, pour raisons professionnelles, n'est plus tout à côté de Couëron. Je vais vous faire lecture de cette lettre.

« Chère Madame le Maire, chers collègues de la majorité et des groupes minoritaires, chers toutes et tous,

Cela ne vous aura pas échappé, je ne siége pas parmi vous ce soir. Vous connaissez mon attachement à mon engagement politique, et vous vous doutez que je ne pratique pas délibérément une politique de la chaise vide. Je m'adresse à vous par la médiation de cette lettre, car le fait est qu'une opportunité professionnelle m'a amené à faire un choix, celui de quitter le territoire métropolitain pour une durée encore indéterminée. J'ai en effet rejoint ces dernières semaines l'Agence française de développement située en Martinique, de l'autre côté de l'Atlantique, afin de conduire une mission de soutien aux collectivités territoriales ultramarines.

Je préfère lever immédiatement un doute. Cette décision est l'aboutissement d'un cheminement personnel et conjugal et ne saurait en aucun cas être liée à une insatisfaction quant à ma place dans la majorité ou dans le groupe des élus « Couëron se réalise avec vous ». J'ai mené campagne aux côtés de mes collègues et amis avec conviction, j'ai exercé mes fonctions durant ces quelques mois avec foi dans le projet que nous avons soumis au jugement des Couëronnaises et Couëronnais. J'ai vécu des moments passionnants et ai mesuré la magnitude de ce que représente l'engagement citoyen suprême, celui d'être un élu, avec les responsabilités, joies et déceptions que cette fonction emporte.

Il va de soi que mon départ et mon indisponibilité impliquent des conséquences qu'il me convient d'assumer par fidélité à la population qui nous a renouvelé sa confiance, qu'en cette période troublée personne ne saurait trahir. C'est donc avec un immense regret que j'ai sollicité auprès de Madame le Maire le retrait de mes attributions de conseiller délégué ainsi que le gel de mes indemnités, qui, pour des raisons de gestion administrative, n'interviendra qu'après le vote d'une délibération au prochain conseil, en avril. Je m'engage auprès de vous ce soir à reverser les indemnités indues à un acteur du monde associatif couëronnais, secteur qui en a aujourd'hui plus que besoin.

Cette expatriation n'est à ce jour pas définitive, c'est pourquoi une démission pure et simple n'est pas d'actualité. Je remercie mes collègues de la facilité qu'ils m'octroient à me permettre de débiter ma carrière aux Antilles dans ce climat de bienveillance qui a toujours structuré nos relations. Être un jeune élu n'est pas chose simple quand les projets foisonnent et que la vie pousse à rechercher d'autres rivages, mais, je l'affirme à nouveau, je pars le cœur tranquille de savoir la collectivité entre les mains d'une équipe faite du meilleur bois.

Je formule le vœu que toutes et tous, sans distinction d'opinion politique, travailliez avec courage au service des Couëronnaises et des Couëronnais pour surmonter la crise qui nous affecte tous. Je reste à votre disposition pour apporter mon concours à distance à qui le demandera.

Avec toute ma fraternité républicaine et à bientôt,
Enzo Bonnaudet. »

Je me devais de vous transmettre ce courrier, que j'ai reçu la semaine dernière. Il souhaitait expliquer pourquoi il serait absent, pour un temps qu'il ne peut pas déterminer pour le moment. Effectivement, en fonction de ce temps, il prendra éventuellement une autre décision. Pour le moment, c'est seulement un retrait, il se retire donc de la délégation et demande la suspension de son indemnité.

Voilà, chers collègues, ce que je tenais à préciser le plus rapidement possible par rapport au conseil municipal, bien que nous n'ayons pas eu le temps d'aller plus loin. Merci. Je rends la parole à Monsieur Joyeux.

Ludovic Joyeux : Comme il est de coutume en ce début de conseil municipal, il nous faut nommer deux secrétaires de séance. Dans cette logique où tout le monde le sera, je vous propose que ces attributions soient données ce soir à Madame Marie-Estelle Irissou et Monsieur Yvan Vallée. Êtes-vous d'accord ? (Oui.) Très bien, je vous en remercie.

Madame le Maire : Merci. Nous allons maintenant pouvoir aborder l'ordre du jour du conseil municipal avec, comme vous le savez, le budget. C'est un point majeur pour que notre collectivité puisse dérouler et continuer les projets tels qu'ils ont déjà été orientés.

Madame Bretin ?

Adeline Bretin : Nous aurions voulu revenir très rapidement sur l'un des points du dernier conseil municipal, si vous nous le permettez.

Madame le Maire : Nous n'avons pas eu le temps de vous donner le compte-rendu du dernier conseil municipal. Est-ce que ce point pourra être étudié lorsque nous aurons le compte-rendu, sur lequel vous pourrez réagir ?

Adeline Bretin : Très bien, dans ce cas, nous interviendrons lors du prochain conseil municipal.

Madame le Maire : De cette façon, nous aurons tous le support. Le temps est trop court entre le mois de décembre et maintenant, toutes les relectures n'ont pas été effectuées. Il n'y aura, bien sûr, pas de problèmes pour que vous réagissiez sur le compte-rendu.

Je reprends l'ordre du jour de notre conseil de ce soir, un des points principaux étant le budget de la ville.

1	2021-1	BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021
---	--------	--

Rapporteur : Jean-Michel Éon

EXPOSÉ

L'ensemble des projets et des actions mis en œuvre chaque jour sur le territoire s'inscrivent dans le cadre d'un budget voté annuellement qui détermine, pour chaque domaine d'intervention, les dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement qui concourent à la mise en œuvre des politiques publiques portées par la collectivité.

Le débat sur les orientations budgétaires qui s'est tenu le 14 décembre dernier a été l'occasion de rappeler le double contexte très particulier dans lequel est élaboré le budget 2021.

Les propositions budgétaires soumises au vote du conseil municipal s'inscrivent ainsi dans un contexte institutionnel et financier qui fait nécessairement de ce premier exercice du mandat un budget de transition, tant dans le temps nécessaire à l'élaboration et à la déclinaison opérationnelle du nouveau projet politique en lien avec les services municipaux, que dans les incertitudes liées à l'avenir des finances locales, qui rendent complexe toute prospective financière, en particulier sur l'évolution à moyen terme des ressources de la collectivité.

En parallèle, le budget 2021 ne peut faire abstraction du contexte de crise sanitaire, dont les effets continueront de se faire sentir cette année sur un plan financier, et qui nécessitent une réponse adaptée et réactive, dans l'accompagnement de nos concitoyens, en particulier des plus vulnérables, et plus globalement dans le soutien aux acteurs de la vie locale, associatifs, culturels ou économiques, qui traversent cette crise, pour certains avec beaucoup de détresse et d'injustice.

À cet égard, le budget 2021 s'attachera avant tout à faire preuve de résilience :

- résilience face aux conséquences d'une crise économique et sociale, corollaire de la crise sanitaire, dont il s'agit de prendre toute la mesure à l'échelle locale dans les politiques de proximité et de solidarité déployées sur le territoire ;
- résilience face aux mutations urbaines, environnementales et démographiques qui amènent à placer au cœur du projet politique les questions de transition écologique et sociale, au regard des défis qui nous attendent ;
- Résilience, enfin, face à l'environnement réglementaire et financier extrêmement contraignant qui s'impose à la collectivité, et qui nécessitera de redéfinir une stratégie financière dictée, plus que jamais, par une logique de sobriété et d'exemplarité.

Face à ces enjeux, le budget 2021 pose les premiers jalons d'un projet de mandat qui fait de la Ville un acteur engagé et responsable, au côté de l'ensemble de ses habitants, au bénéfice d'un territoire attractif, durable et solidaire, dans lequel chacun puisse trouver sa place et envisager l'avenir avec davantage de confiance et de sérénité.

Si le vote du budget est ainsi un moment privilégié de partage et d'affirmation des grandes intentions politiques qui président à la mise en œuvre des politiques publiques portées par la collectivité, il est également la matérialisation très concrète et chiffrée d'une multitude d'actions et de services qui, chaque jour, trouvent leur traduction dans notre quotidien, et qui donnent tout leur sens au service public, et à ses valeurs, tels que la municipalité entend les défendre.

En conséquence, il est proposé d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2021, comme figurant ci-dessous, avec un vote par chapitre pour ce qui est de la section de fonctionnement et un vote par chapitre et par opération pour ce qui est de la section d'investissement.

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

En complément du rapport de présentation, la maquette budgétaire comportant le détail des inscriptions budgétaires est jointe à la présente délibération dans sa version numérique et disponible en mairie, sur demande auprès du secrétariat général, dans sa version papier.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu le débat d'orientation budgétaire organisé lors de la séance du conseil municipal du 14 décembre 2020 ;

Vu le rapport de présentation du budget primitif ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 14 janvier 2021 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 18 janvier 2021 ;

Le rapporteur propose de voter le projet suivant :

- voter le budget primitif 2021 du budget principal de la Ville, par chapitre et par opération, tel que présenté ci-dessous.

Section de fonctionnement

Chapitre	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Total
013 – Atténuation de charges	250 000,00 €		250 000,00 €
70 - Produits des services, du domaine ou ventes diverses	1 686 000,00 €		1 686 000,00 €
73 - Impôts et taxes	18 873 000,00 €		18 873 000,00 €
74 - Dotations et participations	3 948 000,00 €		3 948 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	213 000,00 €		213 000,00 €
76 - Produits financiers	- €		- €
77 - Produits exceptionnels	20 000,00 €		20 000,00 €
042 - Opérations d'ordre - Travaux en régie		70 000,00 €	70 000,00 €
TOTAL RECETTES	24 990 000,00 €	70 000,00 €	25 060 000,00 €
Chapitre	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Total
011 - Charges à caractère général	4 824 000,00 €		4 824 000,00 €
012 - Charges de personnel	15 938 000,00 €		15 938 000,00 €
014 - Atténuation de produits	88 000,00 €		88 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	2 672 000,00 €		2 672 000,00 €
66 - Charges financières	183 000,00 €		183 000,00 €
67 – Charges exceptionnelles	35 000,00 €		35 000,00 €
68 – Dotations aux provisions	10 000,00 €		10 000,00 €
042 - Opérations d'ordre - Dotations aux amortissements		970 000,00 €	970 000,00 €
023 – Virement à la section d'investissement		340 000,00 €	340 000,00 €
TOTAL DÉPENSES	23 750 000,00 €	1 310 000,00 €	25 060 000,00 €

Section d'investissement

Chapitre	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Total
10 – Dotations et fonds divers	450 000,00 €		450 000,00 €
13 – Subventions d'investissement	876 862,00 €		876 862,00 €
16 – Emprunts et dettes assimilés	3 063 138,00 €		3 063 138,00 €
024 - Produits des cessions d'immobilisations	- €		- €
040 – Opérations d'ordre – Dotations aux amortissements		970 000,00 €	970 000,00 €
041 – Opérations patrimoniales		150 000,00 €	150 000,00 €
021 – virement de la section de fonctionnement		340 000,00 €	340 000,00 €
TOTAL RECETTES	4 390 000,00 €	1 460 000,00 €	5 850 000,00 €
Chapitre	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Total
20 – Immobilisations incorporelles	261 450,00 €		261 450,00 €
204 – Subventions d'équipement versées	- €		- €
21– Immobilisations corporelles	2 772 250,00 €		2 772 250,00 €
23 - Immobilisations en cours	1 581 300,00 €		1 581 300,00 €
125 - Groupe scolaire Jean Zay	18 000,00 €		18 000,00 €
26 - Participations	- €		- €
27- Autres immobilisations financières	2 000,00 €		2 000,00 €
16- Emprunts et dettes assimilés	995 000,00 €		995 000,00 €
040 – Opérations d'ordre – Travaux en régie		70 000,00 €	70 000,00 €
041 – Opérations patrimoniales		150 000,00 €	150 000,00 €
TOTAL DÉPENSES	5 630 000,00 €	220 000,00 €	5 850 000,00 €

Madame le Maire : Au moins de décembre, nous avons abordé le rapport d'objectifs. Ensuite, nous en avons débattu. Maintenant, nous allons en avoir la traduction au travers de ce budget. Tel que je vous l'ai annoncé tout à l'heure, c'est un budget de transition. Il nous faut le temps de décliner et d'écrire ce projet de collectivité qui sera la traduction du projet politique. De plus, nous devons faire ce travail en même temps que celui de la Métropole pour avoir une cohérence sur notre territoire.

Ce budget va évidemment tenir compte du contexte de crise sanitaire que nous vivons actuellement, mais de manière mesurée. Nous ne pouvons pas non plus connaître tous les impacts de la crise. Si nous voulons être auprès de nos concitoyens, que ce soient des concitoyens en difficulté ou de notre monde associatif, il nous faudra un peu de temps pour travailler avec eux. Je ne dirai pas tout, Jean-Michel, je te rassure. Même si la traduction ne sera pas massive dans le budget tel qu'il va être présenté, il faut absolument que nous ayons bien en tête qu'à tout moment nous aurons peut-être besoin d'intervenir et de faire des ajouts dans certains postes pour répondre à la nécessité de nos concitoyens. Cela pourrait être sur le CCAS comme sur le monde associatif ou au niveau du scolaire. Des demandes pourraient nous arriver, il faut donc que nous soyons en capacité d'aider nos concitoyens.

Ce sont les quelques mots que je voulais vous dire pour commencer sur ce sujet. Je donne maintenant la parole à Jean-Michel Éon, qui va dérouler ce budget 2021. Il y aura également l'intervention des adjoints, qui, eux

aussi, parleront des politiques publiques telles que nous envisageons de les mener sur cette année 2021. C'est donc une année de transition où nous ne pourrons pas retrouver l'ensemble des projets que nous avons inscrits et mis au jugement de nos concitoyens.

Jean-Michel Éon : Merci, Madame le Maire. Effectivement, l'introduction a en quelque sorte été faite. Je m'inquiétais juste parce que le bas de la diapositive n'apparaissait pas à l'écran, mais je ne pense pas que cela ait une influence sur ce que pourront lire nos collègues, ainsi que les Couëronnais et les Couëronnaises.

En introduction, je dirai que, dans le prolongement du débat d'orientation budgétaire que nous avons eu en décembre, nous aborderons les mêmes thématiques. Ce budget 2021 a deux caractéristiques. Madame le Maire l'a dit, c'est un budget de transition, édicté par le calendrier que nous avons connu en 2020, notamment le calendrier électoral qui a conduit les élections municipales à être repoussées. Le projet de collectivité, qui va mettre en musique de façon opérationnelle le programme sur lequel nous avons été élus, verra une traduction encore plus concrète en 2022. En 2021, il commence à instiller des choses dans le cadre de ce budget de transition.

La deuxième caractéristique est que ce budget est prudentiel à deux niveaux. Une prudence est liée à l'incertitude que nous vivons tous au quotidien sur ce que sera demain, qui sera éventuellement encore plus compliqué pour certaines et certains d'entre nous. Effectivement, il y a la nécessité d'avoir cette prudence et cette visibilité sur la façon dont nous pourrons à un moment donné, notamment dans le cadre d'un budget supplémentaire en juin, intervenir auprès des associations pour mener des actions particulières, ou auprès du CCAS, vis-à-vis des plus vulnérables d'entre nous. Ce budget est aussi prudentiel par rapport à la réforme fiscale, qui va être mise en œuvre très concrètement en 2021. Il n'y aura plus de ligne « taxe d'habitation » sur le budget communal, même si certains d'entre nous vont continuer à en payer pendant au moins un ou deux ans. Nous avons déjà exprimé les doutes que cette réforme soulevait sur la facilité avec laquelle nous pourrions construire les budgets à venir. Vous allez voir que ces doutes sont, en quelque sorte, confirmés. J'entrerai dans le détail quand nous arriverons à la partie fiscale des recettes budgétaires.

Vous l'avez vu, le budget est arrêté à 30,9 millions d'euros, presque 31 millions. Il se décompose en un budget de fonctionnement pour 25 millions d'euros et un budget d'investissement de près de 6 millions d'euros. Nous aurons l'occasion de revenir sur ces chiffres. Commençons par le détail du budget de fonctionnement.

Vous voyez les diapositives habituelles dans le cadre de la construction du budget. D'une année sur l'autre, les modifications ne sont pas énormes. Un budget est comme un paquebot en pleine mer, nous ne changeons pas d'orientation facilement, il faut un certain temps. Il y a une relative stabilité dans les équilibres entre les différents blocs qui constituent les recettes et les dépenses. Nous allons y revenir dans le détail, mais je voulais simplement vous dire que ce budget permet d'extraire une épargne brute à 1,250 million d'euros. Nous avons souhaité l'établir de manière à financer notre investissement. Nous avons respecté cette volonté. En dehors de cela, nous allons revenir dans les diapositives suivantes sur les différents blocs qui composent les recettes et les dépenses.

Je vous le disais, il n'y a pas de grosses évolutions. Il faut quand même rappeler que, sur la durée, et non pas d'une année sur l'autre, la part des dotations de l'État dans les recettes diminue. Au début du mandat, elles étaient supérieures aux dotations de Nantes Métropole. Vous voyez qu'aujourd'hui elles représentent une part bien moindre dans le budget communal.

Je pense que le mieux est maintenant d'entrer dans le détail. Nous allons commencer par les recettes de fonctionnement. Dans la construction budgétaire, vous vous doutez bien que c'est à partir d'une connaissance prévisionnelle des recettes de la commune que nous construisons les dépenses.

Les recettes de la commune commencent par le plus gros morceau : près de 60 % du budget est composé des impôts et taxes. L'augmentation est relativement faible cette année, c'est la première traduction de la réforme fiscale qui est mise en place. En général, l'augmentation de la fiscalité était au-delà de 3 %. Vous voyez que la suppression de la taxe d'habitation est en partie compensée par un transfert de la part départementale de taxe

foncière. Traditionnellement, les bases de la taxe foncière, qui sont assises sur la valeur locative, sont beaucoup moins dynamiques que la taxe d'habitation.

Vous savez que deux éléments font revaloriser chaque année les impôts locaux : les bases, arrêtées par l'État dans le projet de loi de finances en fonction d'un certain nombre d'éléments, notamment l'augmentation du coût de la vie, l'augmentation de la population, etc. ; les taux, fixés par la municipalité. Nous verrons tout à l'heure que nous avons décidé de ne pas faire varier les taux pour 2021, donc les bases sont le seul élément d'évolution des impôts locaux, dans ce contexte où il n'y a plus de taxe d'habitation. Il y a donc une augmentation des bases de la taxe foncière, mais qui est moins dynamique que ce que nous aurions pu attendre de la taxe d'habitation, qui aurait de toute façon été au-dessus de 3 %. Mécaniquement, dès le budget 2021, nous avons une diminution de l'augmentation de nos recettes.

Nous le verrons tout à l'heure quand nous passerons à la délibération sur les taux, mais vous voyez bien que les recettes fiscales vont être assujetties au fait que les mécanismes de compensation que l'État va mettre en place pour arriver aux mêmes volumes soient pérennisés dans le temps et connaissent également une relative augmentation. Je pense que tout le monde a bien compris la mécanique qui fait que, jusqu'ici, un peu plus de la moitié de nos recettes de fonctionnement était des impôts locaux. Pour moitié, donc pour un quart de la totalité, c'était la taxe d'habitation, et, pour moitié, donc un quart de la totalité, c'était la taxe foncière. Nous perdons la taxe d'habitation, nous récupérons la taxe foncière départementale, qui ne représente qu'une petite moitié de ce que nous touchions en taxe d'habitation. Nous avons donc 6 millions de taxe foncière et 6 millions de taxe d'habitation, que nous perdons. Cette perte est compensée par 3 millions de taxe foncière du département et 3 millions de mécanisme de compensation. Nous perdons donc de la dynamique sur les 9 millions de taxe foncière et nous avons des incertitudes sur ce que seront les 3 millions de compensation à l'avenir, notamment leur éventuelle dynamique.

Un autre élément m'inquiète, la relation aux citoyens. Nous aurons donc 25 à 30 % de nos concitoyens qui ne vont plus avoir aucun lien fiscal avec la collectivité. Comment vont-ils être en mesure d'exprimer un jugement sur tel ou tel investissement, ou telle ou telle orientation, dans la mesure où ils n'auront pas contribué aux recettes et aux finances de la collectivité ? Cela me pose aussi une vraie question en termes d'autonomie des collectivités. Forcément, à un moment donné, la seule autonomie que nous aurons pour jouer sur nos recettes fiscales sera sur une part moindre de nos recettes. Entre parenthèses, si, à un moment donné durant le mandat, par nécessité, nous voulions augmenter les impôts locaux, il faudra le faire plus fortement sur la part d'impôts locaux de nos concitoyens pour avoir la même recette. Un certain nombre de questions sont donc posées par cette réforme fiscale, dont nous avons déjà parlé à plusieurs reprises, mais qui se présente à nous de façon concrète ce soir.

La participation de Nantes Métropole est un autre élément important des recettes du budget. Elle représente presque 17 %. C'est en très faible augmentation. Cette participation est de deux sortes : l'attribution de compensation de la taxe professionnelle et la dotation de solidarité communautaire, au-delà d'un certain nombre de contributions ponctuelles que peut donner la Métropole pour des projets sur lesquels nous la sollicitons. Ces deux éléments sont figés dans l'attente de la définition d'un nouveau pacte financier entre la Métropole et les 24 communes. Aujourd'hui, l'évolution de la dotation de solidarité communautaire est très peu significative et l'attribution de compensation est figée sur une valeur pluriannuelle. Nous attendons la définition, mais surtout la signature de ce nouveau pacte financier pour voir comment, de façon réévaluée, Nantes Métropole pourra contribuer encore davantage à la réalisation de projets sur la commune.

Les dotations de l'État ont connu une légère augmentation. Nous l'avons dit tout à l'heure, elles représentent une part de plus en plus faible du budget communal. Vous savez qu'il y a eu toute une politique de diminution des dotations de l'État dans le cadre du redressement des comptes publics. Aujourd'hui, une partie de ces dotations représente des variables d'ajustement. La dotation globale de fonctionnement est à 2,555 millions par exemple, donc en diminution de 23 000 euros. Une mécanique fait que des effets de péréquation nous font perdre de la dotation globale de fonctionnement. Cette perte est en partie compensée parce que la population est un élément important dans la dotation globale de fonctionnement. L'effet mécanique d'augmentation de la population nous fait perdre un peu moins de dotation globale de fonctionnement. Pour les autres dotations, je n'ai pas grand-chose à signaler, si ce n'est que le fonds de soutien aux rythmes scolaires est en augmentation

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

puisque'il est calculé au nombre d'élèves. Dans la mesure où le nombre d'enfants scolarisés sur la commune augmente, ce fonds de soutien augmente à la même vitesse, il est de 50 euros par enfant scolarisé.

Nous passons aux participations de la CAF. Vous le voyez, elles ne représentent que 4,5 % du budget, mais c'est un partenaire important pour la commune. Il y a une diminution mécanique des dotations de la CAF, puisqu'en 2020, compte tenu de la crise sanitaire, un certain nombre de versements exceptionnels a été fait par anticipation. Mécaniquement, ces versements viendront faire baisser les dotations 2021, sans présager de ce que sera cette année en termes d'activités périscolaires, entre autres, et de centres de séjours.

Les autres recettes de gestion courante, ce sont les recettes des services. Là encore, de façon très prudentielle, elles sont en légère augmentation. Nous sommes en 2021 et nous savons déjà qu'un certain nombre de recettes, notamment de locations de salle, n'auront pas lieu. Les augmentations des effectifs des écoles ne compenseront pas la perte d'un certain nombre de recettes tarifaires, notamment sur la piscine, qui est fermée, ou sur les gymnases qui ne sont pas occupés, notamment par les contributeurs que sont le conseil départemental et le conseil régional dans le cadre des heures d'utilisation par le collège et le lycée. Il y a donc une augmentation prudentielle des recettes de gestion, qui n'est liée qu'à la mécanique de l'augmentation du nombre d'élèves dans les écoles, et donc à la restauration scolaire et au périscolaire.

Voilà pour les recettes. Une fois que nous avons établi les recettes potentielles prévisionnelles, nous pouvons donc passer aux dépenses.

Les premières dépenses en volume sont les charges de personnel, vous le savez. Elles représentent environ 67 % des dépenses de fonctionnement, avec une augmentation de 4 % par rapport à 2020. Cette augmentation peut sembler importante, mais elle est liée à deux éléments principaux. Le premier, c'est qu'en 2020 un certain nombre de postes était vacant, et ils sont aujourd'hui pourvus. Forcément, la masse salariale correspondant à ces postes vient impacter directement les charges de personnel. Il y a également la poursuite de la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire, que nous avons programmée pluriannuellement. Nous venons encore injecter un peu plus de 150 000 euros, en 2021, sur la mise en œuvre de ce nouveau régime indemnitaire. De façon mécanique, la promotion des agents de la fonction publique, promotion d'échelon, promotion de grade et avancements de carrière, font que nous avons une augmentation de la masse salariale à effectif égal.

Les charges à caractère général, ce sont les besoins des services pour fonctionner, notamment des grosses dépenses pour tout ce qui concerne les activités scolaires, péri-éducatives et de restauration. Pierre Camus-Lutz aura sûrement l'occasion de nous en parler tout à l'heure. Il y a aussi un gros poste sur les dépenses de fluides, pour lequel nous essayons d'avoir une action. Nous sommes en train de mettre en place un programme pluriannuel de réduction de ces dépenses de fluides et de nos dépenses énergétiques de manière générale. Il y a également une enveloppe sur l'entretien et la maintenance des bâtiments communaux, et une enveloppe sur l'entretien et la maintenance des espaces publics, donc toute la gestion des espaces verts. Enfin, le système d'information. Transversalement, il vient au bénéfice de l'ensemble des services, mais centralisé sur le système d'information, il représente aussi un budget relativement important. Il y a une nécessaire diminution de ce budget des charges à caractère général, dans la mesure où il fallait équilibrer ce budget avec une augmentation des recettes, qui n'est pas aussi significative que les autres années. Après deux années fortes en augmentation des ressources de ces services, cette année de transition nous permet d'avoir un resserrement de ces charges à caractère général avant le lancement de nouveaux projets.

Les subventions représentent 9 % du budget total et restent stables. Nous en reparlerons tout à l'heure, nous avons une délibération spécifique sur les subventions aux associations, mais cela correspond bien à la volonté de l'équipe municipale de maintenir son soutien. Au-delà de ce soutien financier, c'est un soutien global qui est apporté à l'ensemble des associations. Nous aurons aussi l'occasion de discuter de la délibération sur la subvention spécifique au centre communal d'action sociale. Là encore, le montant est stable au regard des besoins de financement du CCAS.

Les autres contributions financières obligatoires sont un poste qui nous a aidés à équilibrer ce budget puisque'il est en diminution de 14 %. Notre pénalité et le prélèvement loi SRU, que nous avons ces dernières années, a fortement diminué. Je le rappelle, les communes sont pénalisées financièrement sur le fait qu'elles n'atteignent

pas l'objectif de 25 % de logements sociaux. Même si la commune de Couëron est parmi les communes de la Métropole qui a un des plus forts taux de logements sociaux, nous sommes pénalisés au regard de ce manquement à la règle des 25 %, sauf à mettre en œuvre des financements dans le domaine du logement social. Il se trouve que la subvention d'investissement que nous avons versée à Habitat 44, dans le cadre de la réalisation de la résidence autonomie, nous permet d'être largement dégrévés de ce prélèvement loi SRU. Il était d'un peu plus de 180 000 euros l'année dernière et descend à 15 000 euros cette année. Cela nous semble plus cohérent d'investir sur le logement social directement sur la commune, plutôt que de reverser une pénalité à l'État. Les autres éléments sont relativement inchangés, que ce soit la participation à l'OGEC, le fonds de péréquation intercommunal ou les indemnités, cotisations et formations des élus. Il y a forcément des petites variations, ne serait-ce que du fait que nous sommes passés de 33 à 35. Enfin, les intérêts de la dette sont eux aussi en diminution pour l'instant. Je l'avais expliqué au moment du débat d'orientation budgétaire, la dette étant vieillissante, nous remboursions de plus en plus de capital et de moins en moins d'intérêts tant que nous n'avons pas réemprunté. Les intérêts de la dette sont donc en diminution pour l'instant.

Voilà pour le budget de fonctionnement. Nous pouvons passer au budget d'investissement.

Nous retrouvons dans les recettes du budget d'investissement 1,250 million d'euros d'épargne que nous avons récupéré du budget de fonctionnement. En dépenses, nous avons le remboursement du capital de la dette, qui augmente. Les intérêts de la dette sont sur le budget de fonctionnement, mais le remboursement du capital de la dette est sur le budget d'investissement, avec une relative augmentation de ce remboursement en capital.

Je vous l'ai dit tout à l'heure, c'est une année importante d'investissements en travaux, puisque les dépenses d'équipement et autres immobilisations s'élèveront à 4,6 millions d'euros. C'est une section d'investissement qu'il faudra équilibrer avec un emprunt. Il viendra équilibrer ce budget quand nous aurons connaissance de l'ensemble des subventions nous venant d'autres collectivités ou de l'État et du fonds de compensation de la TVA. Nous l'équilibrerons aussi en juin, quand nous aurons adopté le compte administratif et que nous viendrons intégrer le résultat du compte administratif 2020 dans ce budget. Cela nous permettra très probablement de diminuer la valeur de l'emprunt, qui, pour l'instant, est arrêté à 54 % de l'ensemble des recettes d'investissement. C'est juste une écriture d'équilibre. Sur cette diapositive, l'emprunt pourrait être aux alentours de 2,2 ou 2,3 millions d'euros.

Une dernière diapositive concerne l'aspect comptable de ce budget. En bleu, ce sont les années du mandat précédent, avec une moyenne d'investissement aux alentours de 4,4 millions. L'inscription budgétaire en investissement pour 2021 est à 4,635 millions d'euros, auxquels viendront s'ajouter les reports des retards pris en 2020 du fait de la crise sanitaire. Nous aurons donc, je vous le confirme, une année de fort investissement. Nous devrions être aux alentours de 7,5 millions d'investissements sur 2021, en comptant les 4,6 millions d'euros inscrits en 2021 et ce que nous réinjecterons en termes de report quand nous aurons arrêté les comptes de 2020 en juin prochain. Voilà pour la présentation financière.

Comme le disait Madame le Maire tout à l'heure, ce budget est la traduction concrète en chiffres de ce que nous vous avons présenté à l'occasion du débat d'orientation budgétaire. Maintenant, c'est peut-être l'occasion d'aller au-delà et de voir comment cela se traduit au travers de chacune des politiques publiques, en commençant par la première d'entre elles en termes de budget : l'éducation, enfance et jeunesse.

Pierre Camus-Lutz : Tout à fait, merci pour cette présentation. Nous commençons avec le « gros morceau », puisque nous nous trouvons dans l'un des domaines centraux de politique publique pour notre commune, aussi bien par rapport aux enjeux politiques que nous y défendons que dans les montants financiers qui y sont engagés, mais aussi par rapport au nombre de personnes qui sont quotidiennement engagées dans ces missions.

Pour ce qui est précisément de la politique éducation, vous voyez que le budget 2021 va y consacrer un peu plus de 7 millions d'euros, qui vont être répartis dans trois postes de fonctionnement. Ces trois gros postes de fonctionnement ne représentent pas l'ensemble des politiques publiques que nous menons, mais ils sont des concentrations de politiques publiques.

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

Le premier de ces postes est le fonctionnement des écoles, manifestation obligatoire des communes. Nos douze écoles, depuis la rentrée 2018, regroupent et accueillent 2 263 enfants. Ce nombre évolue d'année en année et continuera logiquement d'augmenter dans les années à venir. Un second poste recouvre tous les services péri-éducatifs et de loisirs. C'est l'accueil péri-éducatif avant le midi et après l'école, les ALP du mercredi mais aussi les centres de loisirs. Ce sont principalement des lieux où se retrouvent un grand nombre d'enfants couëronnais. Enfin, le troisième poste est la restauration scolaire, qui, comme vous le voyez, représente aujourd'hui plus de 186 000 repas servis à l'année. C'est un chiffre qui est en constante augmentation et qui, en toute logique, devra continuer à augmenter.

À lui seul, ce secteur éducation représente 166 équivalents temps plein, ce qui fait de lui le secteur le plus doté de la commune en termes de ressources humaines. Pour assurer son bon fonctionnement, beaucoup d'investissements en découlent. L'année 2021 sera l'occasion d'investir plus de 1 million d'euros, principalement pour la rénovation et l'entretien des bâtiments scolaires et de restauration. Cette somme nous permettra également de nous lancer dans des politiques publiques plus prononcées, notamment le déploiement de la solution numérique des écoles pour moderniser les bâtiments, qui se numérisent de plus en plus.

Au total, le budget global est de plus de 8 millions d'euros, ce qui représente 32 % du budget de fonctionnement et 22 % du budget d'investissement.

Ensuite, pour ce qui est de l'enfance et la jeunesse, que nous regroupons, le budget jeunesse va être de 776 000 euros. Il sera consacré à différentes politiques publiques : l'accompagnement aux loisirs, à la parentalité, l'apprentissage de la citoyenneté, mais également le soutien aux amicales laïques et centres socio-culturels. Ils sont, bien entendu, les principaux acteurs avec lesquels nous déployons cette politique envers nos jeunes. Le budget de la petite enfance, quant à lui, sera de presque 1,5 million d'euros. Il permettra de gérer les crèches, celles qui existent et celles qui vont arriver, notamment avec le nouveau multiaccueil de la Chabossière, et le renouvellement de la Maison de la petite enfance.

Au total, ce budget s'élève à plus de 2 millions d'euros, ce qui représente 5 % de notre budget de fonctionnement et 14 % de notre budget d'investissement.

C'est un gros morceau, qui, investissement et fonctionnement mis ensemble, représente donc bien 10 millions d'euros, ce qui en fait le poste de dépense le plus important de notre commune, raison pour laquelle j'ai eu l'honneur de commencer. Merci.

Jean-Michel Éon : Ensuite, nous passons à la culture et aux sports. Ni Laëticia Bar, ni Corinne Chénard ne sont là. Je vous propose donc d'en dire deux mots puisque j'ai contribué à la construction de ces budgets avec les services.

L'année 2020 a fortement impacté ces deux politiques publiques, que ce soit la culture ou le sport. Madame le Maire a parlé de la culture tout à l'heure, mais le sport a aussi été fortement impacté. La seule certitude que nous ayons aujourd'hui, c'est que cela se prolonge pour l'instant, mais nous ne savons pas jusqu'à quand.

En ce qui concerne la politique culturelle, que vous avez sous les yeux, au-delà des 21,5 équivalents temps plein que représentent les agents de cette politique publique, le parti-pris est la continuité des actions. Je pense là autant à l'action culturelle transversale qu'à la lecture publique, au spectacle vivant et au patrimoine culturel. Ce sont les quatre secteurs du service culture de la collectivité. Je vous fais grâce des chiffres, vous les avez à l'écran. Le parti-pris, au-delà de la continuité des actions de ces quatre secteurs dans la mesure du possible, est la reconduction d'actions qui constituent des temps forts sur la commune. Je prends comme exemple les Éphémères et les animations estivales, que nous espérons pouvoir préserver, notamment pour favoriser le lien social et la participation des habitants de la commune.

Je voulais juste que vous voyiez que le budget d'investissement n'est pas très consacré à la culture cette année, mais quand même. Ces 3 % du budget d'investissement sont la continuité des études dans le cadre de la réhabilitation du théâtre Boris-Vian, qui, elle, sera probablement concrétisée en 2022.

Pour ce qui concerne la politique sportive, elle représente 25,6 ETP. Nous avons les trois chapitres habituels que sont la piscine municipale, les installations sportives d'une manière générale, leur gestion et leur entretien, et la promotion et le soutien à la pratique sportive, au travers des subventions. Au-delà de ces chiffres, il y a un important programme pluriannuel d'investissement, notamment avec la halle de tennis à René-Gaudin, et des travaux d'amélioration de la performance énergétique sur beaucoup d'équipements sportifs. Cette année, nous allons notamment changer un certain nombre de luminaires, très consommateurs d'énergie, dans plusieurs équipements et renouveler des chaufferies.

Effectivement, le budget d'investissement est plus conséquent pour le sport cette année, mais c'est pour la halle de tennis. Nous aurons l'occasion d'en reparler dans le cadre des autorisations de programme tout à l'heure.

Je pense avoir dit l'essentiel sur ces deux politiques, au-delà de ce que vous avez pu lire. Nous passons aux solidarités.

Clotilde Rougeot : Bonsoir à toutes et à tous. La subvention de la Ville au CCAS, c'est un peu plus de 1 million d'euros, elle est stable par rapport à l'année écoulée. En tant qu'établissement public indépendant et conformément à la réglementation, la répartition de cette subvention sera votée au prochain CA du CCAS.

Même si nous évoquons ce soir la structuration du budget, je souhaiterais, au nom de notre assemblée, profiter de cette opportunité pour saluer le travail remarquable effectué quotidiennement par les agents du CCAS auprès des publics vulnérables. Leur implication, leur professionnalisme, constituent l'un des leviers les plus solides dans la lutte contre la précarité et pour l'accès aux droits. Les solidarités et la lutte contre les inégalités constituent un axe fort de notre mandat, et plus encore avec la crise sanitaire et économique que nous traversons depuis plusieurs mois maintenant. Les conséquences sociales se font déjà sentir, et, malheureusement, elles risquent de s'inscrire dans la durée.

Le CCAS de Couëron, dans le cadre de ses propres interventions, ou de celles coordonnées avec les différents partenaires institutionnels et associatifs, est d'ores et déjà organisé et prêt à répondre aux sollicitations des Couëronnaises et des Couëronnais. Même si nous ne disposons pas aujourd'hui de lisibilité quant aux conséquences sociales que la crise sanitaire va inévitablement engendrer, qu'il s'agisse de son ampleur ou de son intensité, la Ville prend l'engagement d'apporter les soutiens nécessaires aux publics les plus précaires, et de réaliser, le cas échéant, les ajustements budgétaires nécessaires en cours d'exercice. L'analyse des besoins sociaux (ABS), qui va être effectuée sur le premier semestre 2021, va permettre d'actualiser les données sociodémographiques de la ville, et ainsi de disposer d'un portrait de territoire complet. Cet ABS va nourrir le plan d'action mené par la Ville et le CCAS pour 2021, et les années à venir.

Au-delà de la crise sanitaire et de l'impérieuse nécessité pour la Ville et le CCAS de s'adapter à l'urgence, la Ville souhaite renforcer l'aide apportée aux seniors et entrer dans le dispositif « Ville, amie des aînés ». Pour cela, dans le cadre de l'analyse des besoins sociaux, une étude dédiée à la thématique du vieillissement et de la place des seniors dans la commune va être engagée. Je vous remercie.

Jean-Michel Éon : Je passe la parole à Ludovic Joyeux pour le soutien à la vie associative.

Ludovic Joyeux : Dans la mesure où il y aura une délibération spécifiquement dédiée à ce sujet dans notre ordre du jour, je n'aurai que quelques mots. Je rappelle que nous sommes ici dans une logique de reconduction de l'enveloppe que nous avons allouée les années précédentes. En tout cas, nous sommes dans cet esprit. Par ce biais, nous réaffirmons tout le soutien que nous apportons aux acteurs associatifs de notre territoire.

Dans le cadre de cette année 2020, leurs interventions ont toutes été plus ou moins impactées, souvent plus que moins, mais avec des niveaux d'impact un peu différents malgré tout. Nous sommes toujours dans une démarche où la collectivité se met en soutien. Ce soutien ne se traduit pas uniquement dans les subventions versées, ce serait se tromper dans les circonstances. Nous sommes bien sur un budget qui intègre les subventions, mais il existe aussi toutes les autres formes de soutien que la collectivité peut apporter, notamment en ingénierie. C'est aussi ce qui est valorisé. Dans les prochains exercices budgétaires, nous serons aussi

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

amenés à porter à votre connaissance la valorisation des autres formes de soutien, notamment bâtementaires et logistiques, que nous sommes amenés à déployer auprès des associations.

Sur ce budget 2021, nous sommes effectivement à un niveau de subvention qui est, je le préciserai tout à l'heure, relativement le même que les années précédentes. Je coupe court à tout procès d'intention qui pourrait nous être engagé. Notre volonté n'est pas de faire des économies sur le secteur de la vie associative, comme d'autres collectivités ont pu vouloir l'initier. C'est simplement le résultat d'un travail qui a été effectué par les services au titre de l'instruction, et qui a été partagé par une très grande partie des élus de la majorité, qui se fonde sur des événementiels qui n'ont pas forcément été réalisés courant 2020. Nous n'avons pas sollicité de démarche d'indu auprès des associations qui avaient bénéficié de ces soutiens. Nous avons considéré que l'année 2021 leur permettrait de développer ce type de manifestations si le contexte sanitaire peut le permettre. J'entrerais davantage dans les détails tout à l'heure.

Au-delà de ce soutien aux associations, le budget se consacre au soutien à l'émergence d'actions citoyennes portées par des collectifs qui ne sont pas forcément constitués en associations. J'entends par là notamment ce qui n'a pu être initié courant 2020 avec l'appel à initiatives citoyennes. Nous proposerons peut-être, selon le contexte sanitaire, de le reproduire en 2021, et, *a fortiori*, en 2022. C'est aussi un soutien qui est apporté au regard de l'écriture des projets associatifs, mais aussi dans l'évolution du capital humain qui peut être celui des associations, avec une vigilance particulière pour le salariat associatif. Ce soutien est aussi du conseil en ingénierie, proposé pour de la recherche de cofinancements, pour éviter que les associations soient uniquement dépendantes du soutien municipal. C'est enfin du soutien à l'amorçage de projets et d'événementiels, et parfois du soutien et de la recherche en solutions logistiques, souvent dans le cadre de la mutualisation.

Au titre de ces différents aspects et en n'ayant pas été exhaustif, pour le budget 2021 et au titre de l'instruction qui a été réalisée, ce sont aujourd'hui plus d'une centaine d'associations qui sont subventionnées pour un montant de subventions versées de plus de 1 million d'euros, précisément 1 072 081 euros.

Le budget global pour le soutien à la vie associative, intégrant ces éléments d'ingénierie, donc de valorisation de la masse salariale, nous permet d'arriver à un budget de 1,72 million d'euros, soit 7 % du budget de fonctionnement.

Jean-Michel Éon : Merci, Ludovic. En l'absence de Michel Lucas, je crois que tu gardes la parole pour ce qui concerne l'aménagement du territoire et le cadre de vie. Gilles Philippeau prendra la parole pour la partie prévention et tranquillité.

Ludovic Joyeux : Je crois que sur ce sujet nous allons nous partager la voix à trois avec Gilles Philippeau et Marie-Estelle Irissou.

Notre collègue Michel Lucas aurait dû présenter ce soir le premier aspect sur l'aménagement urbain et l'action foncière. Il doit normalement être devant son écran pour nous regarder, donc je le salue. Sur cet aspect, c'est effectivement une compétence partagée entre la Ville et Nantes Métropole. Cela nous permet d'avoir différents leviers pour satisfaire une ambition politique, celle d'accompagner le développement et le renouvellement urbains de notre ville, tout en ayant une posture de maîtrise de ce qui se déploie sur notre territoire. Des outils réglementaires nous permettent de le faire. Cette intention ne se déploie pas seulement sur les opérations sous maîtrise publique, mais également dans ce que nous appelons l'espace diffus.

Au titre de l'aménagement urbain et de l'action foncière, vous le voyez, le budget est de 649 000 euros. Il porte principalement sur l'action foncière et les dépenses de personnel. Nous sommes surtout amenés à soutenir financièrement de l'ingénierie dans le cadre de ce budget sur l'aménagement urbain et l'action foncière. Je précise que, à travers cette politique publique partagée avec Nantes Métropole, nous devons veiller à ce que l'habitat et le développement urbain soient des accélérateurs de la transition écologique, que nous appelons tous de nos vœux. Nous devons aussi veiller à l'attractivité de notre territoire. Certains territoires subissent leur attractivité, mais, aujourd'hui, nous sommes dans une posture radicalement différente, puisque nous sommes *a priori* séduisants pour certains promoteurs. L'idée est donc de voir quels sont ceux qui veulent respecter nos règles de développement de la ville, nous avons donc le luxe du choix, ou presque.

Par ce truchement, nous devons veiller à ce que l'accessibilité financière pour les ménages les moins aisés, ceux qui ont des revenus moyens ou modestes, soit encore possible sur notre territoire. Nous ne devons pas participer, par inadvertance ou par inconséquence, à éloigner de la Métropole les ménages les moins aisés, et donc participer à une forme de spéculation, à la fois foncière et immobilière. *A fortiori*, dans le contexte qui est le nôtre aujourd'hui, je pense que les dommages seraient absolument déléterés.

Voilà pour ce qui est de l'aménagement urbain et de l'action foncière. Je passe la parole à Gilles Philippeau pour la prévention et la tranquillité publique.

Gilles Philippeau : Concernant le service prévention et tranquillité publique, nous avons donc un budget de 483 300 euros. Ce budget permettra à la collectivité de poursuivre la mise en œuvre du CLSPD, ainsi que des missions relatives à la réglementation sécurité des bâtiments soumis à la réglementation ERP d'une part, et à la prévention des risques d'autre part, notamment dans le cadre du plan communal de sauvegarde des risques industriels, naturels et désormais sanitaires, parce qu'il nous faut capitaliser sur la situation de crise que nous traversons.

Avec ce budget, la Ville réaffirme sa volonté de traiter la question de la tranquillité publique, avec le sérieux et le discernement que cette politique publique exige. En ces circonstances, nous voulons rappeler que la Ville, dans le cadre de ses compétences, intervient sur le champ de la prévention complémentaire à l'intervention de l'État, qui dispose de la compétence en matière de sécurité publique sur notre territoire, *via* la gendarmerie.

Le budget de fonctionnement est de 436 000 euros. Il comprend 398 000 euros de charges de personnel pour les agents du service de la tranquillité publique avec 9 ETP, dont 5 policiers municipaux. Nous avons également 38 000 euros de charges à caractère général pour assurer la tranquillité publique et les missions de prévention. Elles comprennent les frais pour la lutte contre les occupations illicites, l'insalubrité, les nuisibles, la fourniture d'équipements, la maintenance des radars pédagogiques, la maintenance des radios et des défibrillateurs.

Concernant notre budget d'investissement, il s'élève à 47 300 euros. Il comprend des systèmes radio pour la police municipale, un renouvellement de l'armement, des défibrillateurs, des panneaux de signalisation et une étude pour la mise en place de vidéo protection sur les équipements et complexes municipaux. Nous allons également avoir un cinémomètre, pour permettre à la police municipale d'assurer les contrôles de prévention routière, contrôles complémentaires et coordonnés avec la gendarmerie.

Ce budget traduit une volonté de conforter les effectifs de la police municipale ainsi que son équipement dans une logique de prévention et de protection des biens et des personnes. Je vous remercie.

Ludovic Joyeux : Je donne la parole à Marie-Estelle Irissou pour intervenir sur les questions de cadre de vie, principalement les aménagements qui sont consacrés aux espaces verts et paysagers.

Marie-Estelle Irissou : Bonsoir. Les espaces verts représentent 1 563 000 euros...

Interruption de l'enregistrement.

Sylvie Pelloquin : ... Nous avons 46 500 euros de travaux en régie, qui incluent des travaux de nettoyage de façades, de peinture, de pose de LED dans les bâtiments. Bien évidemment, il y a les fournitures pour la régie.

En ce qui concerne les grosses opérations de travaux en investissement, je peux citer le multiaccueil dont Pierre Camus-Lutz a parlé, la halle de tennis, évidemment, l'extension de l'école Jean-Zay, et la réfection des sols des cours des écoles Marcel-Gouzil et Charlotte-Divet pour 145 000 euros. Il y a aussi l'aménagement du terrain d'accueil des MENS. Nous avons aussi des études pour la réhabilitation du théâtre, la rénovation du bâtiment de restauration de l'Erdurière, et la rénovation de l'école Rose-Orain, pour environ 140 000 euros. Les travaux d'amélioration de la performance énergétique de nos bâtiments sont prévus pour 536 000 euros. Cela concerne essentiellement des travaux d'isolation, d'évolution de chaufferies et de changement des éclairages. Nous avons, pour les écoles Marcel-Gouzil et Jean-Macé, une isolation des combles, la réfection de l'étanchéité de

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

la toiture pour la restauration de l'école Marcel-Gouzil, et le changement de chaufferie pour les écoles Rose-Orain et Louise-Michel et le gymnase Gourhan.

Il y a des travaux de mise en accessibilité également, d'ADAP, pour la première phase, et des études pour la deuxième phase. Cela représente environ 120 000 euros d'études, plus les crédits restants à réaliser au budget 2020. Actuellement, les bâtiments qui font l'objet de ces démarches d'accessibilité sont le bâtiment Jules-Ferry, le centre Henri-Normand, l'école élémentaire et maternelle de la Métairie, l'école Marcel-Gouzil, le CCAS, la maison de la petite enfance, la piscine Baptiste-Lefèvre, la salle l'Estuaire et l'espace culturel et associatif.

Nous avons aussi des travaux de grand entretien de maintenance, par exemple sur les logements d'urgence, l'église et des travaux dans les écoles Charlotte-Divet, Anne-Frank et Léon-Blum.

Voilà le résumé des travaux engagés en investissement et en fonctionnement sur le patrimoine bâti.

Jean-Michel Éon : Merci, Sylvie. Pour terminer la présentation de ce budget, je reprends la main pour clôturer le sujet des ressources internes. Quand je parle des « autres ressources internes », c'est, entre autres, tout le service des moyens généraux, qui essaie de centraliser l'ensemble de la commande des achats de la collectivité, notamment des fournitures pour les services. Ce service des ressources est la dimension transversale au service de la cohérence et de la structuration de la collectivité.

Concernant le système d'information, effectivement, à parts égales, le fonctionnement et l'investissement représentent 1,384 million d'euros. Très concrètement, ce sont des investissements et des moyens mis en œuvre avec une équipe qui est aujourd'hui complète. Ils sont au service de l'ensemble des politiques publiques de la collectivité en termes de proximité, de tranquillité, de gestion de l'espace public. Pierre Camus-Lutz parlait tout à l'heure de la solution numérique des écoles, mais nous pourrions balayer l'ensemble des politiques publiques. L'an dernier, il y a eu la mise en œuvre de moyens de paiement automatisés pour le théâtre Boris-Vian. Nous voyons bien comment le système d'information est au service de l'ensemble des autres politiques publiques.

J'ai parlé des autres ressources internes, qui sont l'ensemble des moyens généraux et des charges de personnel qui ne sont pas imputables à chacun des services.

Les deux dernières *slides* pour présenter ce budget vont vous permettre d'avoir une visibilité, sous forme de graphiques, des différentes politiques publiques. Dans un premier temps, en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, vous voyez la répartition des 23,740 millions d'euros, en pourcentage sur chacune de ces politiques publiques. Vous le voyez bien, nous avons eu l'occasion d'en parler, il y a une prépondérance du service éducation pour presque un tiers de ce budget.

Autant la première répartition varie peu d'une année sur l'autre, autant la deuxième est liée aux investissements qui sont faits sur l'année. Vous voyez que cette année, sur les 4,633 millions d'euros en investissement, une part importante sera consacrée au sport et à la petite enfance. Cela correspond forcément aux deux gros projets qui vont se concrétiser, la halle de tennis et le multiaccueil de la Chabossière.

Sylvie Pelloquin en a largement parlé, je ne compte pas les investissements importants sur l'ensemble des bâtiments communaux dans le cadre d'une programmation pluriannuelle, qui va notamment impacter l'éducation pour 22 % cette année.

Voilà pour la présentation de ce budget.

Madame le Maire : Merci, Jean-Michel, et merci à l'ensemble des collègues qui ont participé à cette présentation. Je le dis, le budget est maintenant le socle pour dérouler cette année civile 2021. Comme il est de tradition, ce budget amène des remarques, et sans doute des interventions. Qui souhaite intervenir ? Monsieur Vallée.

Yvan Vallée : Madame le Maire, chers collègues, le budget que vous nous présentez ce soir est à l'image de cette année 2020 et de ce début 2021, il est sans saveur, et nous nous demandons toujours quelle est votre vision pour notre ville et nos concitoyens.

Dans un premier temps, pourriez-vous nous expliquer à quoi correspondent les 757 000 euros pour la lecture publique, ainsi que les 317 000 euros pour le spectacle vivant ? Pourriez-vous nous détailler la politique qui y est associée, et si vous avez d'ores et déjà pris en compte la nature de la crise sanitaire et les effets associés pour rendre la culture toujours accessible aux Couëronnais ?

Vous prévoyez 176 000 euros pour les autres travaux de performance énergétique des salles sportives. Qu'en est-il de la politique d'efficacité énergétique sur le patrimoine bâti de la ville ? Faire des économies d'énergie n'est-il pas le placement le plus rentable sur la durée ?

Vous consacrez 120 000 euros à des travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux en 2021, hors restes à réaliser en 2020. Quelle est la part des bâtiments publics et communaux accessibles actuellement aux personnes à mobilité réduite ?

En page 7, vous nous dites que le budget 2021 intègre une attention particulière à la politique de prévention et de tranquillité publique, le tout pour une enveloppe de 483 300 euros, l'investissement dans ce secteur étant seulement de 47 300 euros. Il y a, aujourd'hui, toute une partie de la population qui milite pour un renforcement des effectifs de la police municipale ainsi que pour l'installation d'un système de vidéosurveillance. Vous le savez, car Madame Demaison a reçu le représentant d'un groupe citoyen dernièrement. Qu'en pensez-vous ? Quelle est votre vision pour l'avenir ? Que comptez-vous faire ? Est-ce que la vidéoprotection fait partie de vos réflexions ou est-ce qu'il s'agit seulement de « noyer le poisson » ? Lorsque nous parlons de renforcer les effectifs de la police municipale, pourriez-vous nous faire un point sur l'état actuel ? Certaines rumeurs font état d'un départ prochain de la cheffe de la police municipale. Pouvez-vous nous rassurer sur ce sujet ou allons-nous nous retrouver dans une situation que nous avons trop connue à Couëron, avec une police municipale décimée ? Mettez-vous vraiment tous les moyens en œuvre ? Le budget municipal est-il prévu pour faire de Couëron une ville sécurisante ?

Enfin, vous qui êtes si fiers de nous présenter ce budget que vous pensez gérer en bon père de famille, ne trouvez-vous pas que 255 000 euros d'épargne n'est pas suffisant, voire dangereux ? Nous pensons que personne ici ne souhaite que ce soit le préfet qui gère un jour la commune. Merci, Madame le Maire.

Madame le Maire : Y a-t-il d'autres prises de parole ? Monsieur Peltais.

Julien Peltais : Madame le Maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues, d'abord, nous adressons nos remerciements aux agents de la ville pour leurs travaux de préparation et de présentation du budget. Le budget que nous présentons ce soir se doit d'être exemplaire, il est le premier de notre mandature.

Au travers d'un budget à la fois de transition et de construction, il s'agit d'abord pour nous d'engager le programme pour lequel les Couëronnaises et les Couëronnais nous ont fait confiance, mais également de répondre aux enjeux d'une période inédite. Nous devons faire face d'un côté à une crise sociale sans précédent, avec des besoins croissants d'accompagnement et de soutien de notre population, notamment les plus fragiles. En ce jour d'ouverture du forum économique mondial de Davos, il est salutaire de rappeler qu'alors que les plus riches ont retrouvé voire augmenté leurs revenus d'avant crise, les associations caritatives estimaient le nombre des bénéficiaires de l'aide alimentaire à plus de 8 millions en automne dernier, contre 5,5 millions les années précédentes. De l'autre côté, la crise économique va notablement impacter nos finances, et nous présageons qu'en la matière l'État ne sera pas notre allié. Après la diminution de la dotation globale de fonctionnement, la réforme de la taxe d'habitation insuffisamment compensée, l'État accapare nos leviers fiscaux, nous limitant ainsi dans la libre administration de notre territoire. Disons-le clairement, il ne sera pas possible pour nous de répondre dans la durée aux enjeux sociaux du moment tout en servant de variable d'ajustement des comptes publics pour financer le « quoi qu'il en coûte » présidentiel, en soutien du secteur privé.

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

Toutefois, aujourd'hui, la commune de Couëron peut encore prendre des décisions fortes tout en s'inscrivant dans le sérieux budgétaire. Notre budget primitif et les présentations l'illustrent. Plus de la moitié des dépenses de fonctionnement et surtout les trois quarts des dépenses d'investissement sont consacrés à la solidarité, l'éducation, la petite enfance, la jeunesse, la culture et le sport. Notre épargne brute reste confortable, et notre endettement demeure relativement faible. Nous maintenons également les subventions et divers soutiens à nos associations, au CCAS, acteurs essentiels de notre territoire, fragilisés par les mesures sanitaires. Nous en profitons pour saluer les associations les moins impactées qui se sont proposées de laisser leur part de subvention à celles plus dans le besoin. Elles ont joué le jeu de la solidarité et nous les en remercions.

En conclusion, c'est forte d'un sérieux budgétaire indéniable et d'une vision politique affirmée que la commune de Couëron va poursuivre ses missions de service public dans un environnement dégradé et incertain. Alors que la commune profite d'une évolution démographique soutenue qui la place dans une dynamique d'expansion, nous devons nous donner les moyens et continuer à maintenir et à améliorer le niveau de nos équipements publics pour répondre aux besoins plus nombreux et divers de notre population. Gardons à l'esprit que la période qui s'ouvre promet d'être difficile, mais également pleine d'espoir, de transformations et d'accélération des transitions. Je vous remercie de votre attention.

Madame le Maire : Merci. Monsieur Ludovic Joyeux.

Ludovic Joyeux : Madame le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs, je souhaiterais à mon tour, au nom de l'ensemble des élus du groupe « Socialistes et divers gauche » de notre assemblée, saluer notre collègue, Jean-Michel Éon, adjoint délégué aux ressources humaines et aux finances, et m'associer aux remerciements qu'il adressait aux services municipaux pour la qualité du travail accompli, *a fortiori* dans ce contexte si singulier et instable que nous connaissons.

Il ne s'agit pas, ici pour moi, de reprendre ou de paraphraser l'exposé qui vient de nous être fait, ou de répéter les arguments qui furent déjà les nôtres lors du débat d'orientation budgétaire. Toutefois, je souhaiterais revenir et préciser ce qui caractérise précisément la singularité et l'instabilité du contexte dont nous parlons, et évoquer avec vous les principes politiques qui sous-tendent ce budget 2021.

Nous sommes, encore et toujours, confrontés à un contexte de crise sanitaire, dont nous ne savons pas, aujourd'hui, l'importance des conséquences qui en procèderont, qui ne seront pas uniquement conjoncturelles mais structurelles. Ces conséquences vont s'inscrire dans un temps politique, économique et social long, il faut que nous le prenions en compte. À notre échelle, il nous incombe donc d'anticiper et de prévenir le creusement des inégalités qui en procédera malheureusement certainement.

Nous sommes également confrontés à un contexte de gouvernance politique où, insidieusement, la confiance entre l'État et les villes se délite, à mesure que le positionnement du gouvernement se fait toujours plus ambivalent, toujours aussi prompt à mépriser la nécessité d'un dialogue équilibré et apaisé avec les territoires, toujours aussi enclin à saper le principe de libre administration des collectivités territoriales. Or, chacun s'accorde aujourd'hui à relever et à saluer le rôle que les communes ont joué depuis près d'un an, un rôle primordial de service public de proximité, un rôle d'amortisseur social auprès des différentes catégories de la population, qu'il s'agisse des enfants, scolarisés ou non, des ménages précarisés par la crise, des personnes âgées et des acteurs locaux, notamment associatifs, interprétant et adaptant au contexte local des dizaines de versions différentes de protocoles sanitaires ministériels.

Le budget au sujet duquel nous nous exprimons aujourd'hui prolonge cet état de fait et renforce la capacité d'intervention de la Ville. Bien que nous soyons aujourd'hui dans l'incapacité d'évaluer la pleine mesure et la réelle intensité des difficultés auxquelles les Couëronnaises et les Couëronnais vont devoir se confronter, nous saurons nous adapter et consentir aux arbitrages budgétaires nécessaires pour que la ville tienne son rang. Or, si la ville tient son rang, c'est aussi grâce aux agents de la fonction publique territoriale, qui, au quotidien, interviennent auprès de la population. Qu'il me soit permis ici, vu l'ampleur que représente la masse salariale dans notre budget, de saluer leur engagement et leur abnégation, eux qui, dans ce moment particulier, incarnent avec professionnalisme ce qu'est l'essence du service public, un bien commun, pilier d'un certain modèle de société.

Dans les motifs du rapport de présentation du budget 2021, il est notamment fait mention de la notion de résilience. Force est de constater que le recours à cette notion connaît aujourd'hui un certain succès, ce que Houellebecq aurait pu appeler une extension du domaine de la lutte, ce que je qualifierais moi d'inflation hasardeuse. Dit autrement, parce que ce mot se pare des atours de la nouveauté, pour certains en tout cas, on le convoque et on lui fait dire tout et son contraire, au risque d'en épuiser le sens. Or, il faut être précis.

Du point de vue de la physique, la résilience caractérise la résistance au choc d'un matériau, particulièrement le métal. Il est ici question de résistance à la déformation, et donc de stabilité. La psychologie, elle, précise que cette notion détermine la capacité d'un individu à surmonter un traumatisme. Il est donc ici question de reconstruction et de dépassement. Or, c'est bien à l'aune de ces deux acceptions que la notion de résilience, appliquée au budget 2021, doit être comprise, à savoir un budget qui sécurise les moyens nécessaires au déploiement des services publics de qualité, d'une part, et qui, d'autre part, sait engager une réflexion sur sa propre restructuration pour mieux accompagner les accélérations que nous comptons initier en matière de transition, et mieux intégrer l'agilité nécessaire aux réponses apportées aux aléas du quotidien ; un quotidien que l'on nous promet imprévisible et brutal.

Les orientations budgétaires présentées ici répondent à ces exigences et adressent des signaux politiques forts, en tout cas c'est ce que nous croyons, pour chacune des politiques publiques investies par la Ville, car si la vie municipale est particulièrement vampirisée par la Covid-19, l'intervention municipale ne peut ni ne doit se résumer à un seul sujet, l'urgence, et à une seule posture, la réaction. La Ville doit continuer de contribuer de manière volontariste, et elle s'y emploie, aux processus de transition écologique sur notre territoire. La Ville doit continuer de satisfaire, et elle s'y emploie, à l'évolution des attentes et des besoins légitimes des Couëronnaises et des Couëronnais. La Ville doit continuer de participer, et elle s'y emploie, à la relance économique par le truchement de l'investissement et de la commande publique.

En cela, le budget 2021, premier budget soumis au vote de notre assemblée dans le cadre de ce nouveau municipe et au-delà des équilibres financiers qui le sous-tendent, porte en lui l'ambition d'un projet politique pour lequel la majorité a été investie. Il est ici question, tant en fonctionnement qu'en investissement, de services publics à la population, d'éducation, de solidarité, de politique de cohésion sociale, de tranquillité publique, d'aménagement du territoire, d'habitat et d'espaces publics, d'écologie et d'agriculture périurbaine, de mobilité et de développement économique, de promotion des initiatives locales et de dialogue citoyen.

Soyons lucides, 2021, ainsi que les années suivantes, je le crains, vont mettre nos concitoyens et la Ville à rude épreuve. Nous serons au rendez-vous, ce budget nous y aidera. Il s'agit pour nous d'un budget qui porte le sceau du projet politique et des valeurs pour lesquelles les Couëronnaises et les Couëronnais nous ont investis, un budget engagé, de proximité, solidaire et responsable. Telles sont les raisons pour lesquelles les élus « Socialistes et divers gauches » adhèrent pleinement et soutiennent la stratégie de ce budget, et apporteront leur vote à cette délibération. Je vous remercie de votre attention.

Madame le Maire : Merci. Y a-t-il une autre prise de parole ? Monsieur Oulami.

Farid Oulami : Tout d'abord, merci à tous les adjoints de la majorité pour cette présentation un peu atypique, et finalement plus dynamique que celles que nous avons eues précédemment, même si Monsieur Éon a fait ce qu'il a pu et que c'était très bien également. Je commence bien mon intervention, vous avez vu ?

Sachez que nous avons conscience des contraintes et des incertitudes qui rendent complexe la préparation des budgets de notre commune. En effet, la crise sanitaire vient percuter recettes et dépenses. Les décisions gouvernementales réduisent de plus en plus l'autonomie des collectivités, une décentralisation bien française. Nous avons quelques craintes. Comment la compensation prévue par l'État prendra-t-elle en compte l'évolution démographique et la dynamique fiscale qui prévalaient jusqu'alors ? Finalement, ces deux éléments impacteront néanmoins peu le budget 2021, mais certainement bien davantage l'exercice 2022 et les suivants.

Vous nous avez effectivement présenté un budget de transition avec des marges de manœuvre réduites. À noter que les grandes dépenses d'investissement prévues ont été décidées sous le dernier mandat, et vont donc

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

restreindre la capacité à envisager d'autres projets dans le cadre de ce présent mandat. Comme nous l'avons dit lors du débat d'orientation budgétaire, nous ne pouvons qu'être en accord avec les grandes orientations proposées : transition écologique, résilience, mais est-ce que cela va dépasser les intentions ?

Nous vivons une période particulière, critique, extrêmement difficile. Ne nous y trompons pas, c'est une crise écologique aux conséquences sanitaires dramatiques. Chacun prend encore plus conscience de la fragilité du monde dans lequel nous vivons. Il faut faire face à cette crise, mais aussi à celle du dérèglement climatique, à celle de l'effondrement de la biodiversité, et surtout aux impacts sociaux, car ce sont toujours les plus vulnérables qui sont les premières victimes de l'absence d'écologie.

Ce constat que l'on dresse contraste encore trop avec le budget présenté ici, qui s'inscrit dans la continuité sans grande nouveauté. Des intentions louables, mais timides, dont nous pouvons nous demander pourquoi cela n'a pas déjà été fait quand nous en avons les moyens. Deux exemples. Un plan d'action pluriannuel ambitieux pour améliorer la performance énergétique dans les bâtiments communaux. Certes, mais pourquoi encore aucun bâtiment communal n'est-il doté de panneaux photovoltaïques ? La Ville a un devoir d'exemplarité à ce sujet. Cet investissement est intéressant et rentable, avec un impact potentiel sur les dépenses énergétiques, qui seraient moindres. Autre exemple sur la restauration. Pourquoi ne pas aller encore plus loin sur la part de bio et de production locale dans la gestion des approvisionnements ? Nous savons que cela bénéficiera à nos producteurs, aux filières durables, mais aussi et surtout aux nombreux publics bénéficiaires, et ce, sans distinction sociale. C'est l'occasion, ici, de lier ce qui est indissociable pour nous, à savoir l'écologie et le social.

Globalement, nous n'avons pas d'inquiétude sur la bonne gestion de la ville, mais plutôt le sentiment d'un manque d'ambition, d'imagination, une Ville qui n'utilise pas toutes ses marges de manœuvre, toutes ses capacités, qui ne prend pas toute la place qu'elle devrait prendre dans l'agglomération nantaise. La réponse apportée par Monsieur Bolo dernièrement sur le maillage des transports, à échéance de dix ou quinze ans, nous inquiète fortement. Encore une Ville qui n'intègre pas les conséquences de son développement, qui n'anticipe pas assez, qui n'investit certainement pas assez, alors que Couëron relève dorénavant de la strate des villes moyennes. De 2015 à 2019, notre moyenne était de 4,1 millions d'investissement par an, soit 199 euros par habitant, alors que la moyenne nationale, des communes de 20 000 à 40 000 habitants, s'élève à 298 euros investis par habitant.

D'ailleurs, en termes de priorités, Monsieur Éon en a parlé et a donné quelques argumentaires que nous n'avons pas lorsque nous avons fait notre intervention, mais nous nous sommes étonnés du montant faramineux consacré aux dépenses informatiques. De 2018 à 2021, en quatre exercices, ce ne sont pas moins de 2,7 millions d'euros qui y auront été consacrés, soit plus de la moitié d'un budget annuel d'investissement. Vous avez donné quelques éléments d'explication, c'est déjà un début de réponse.

Nous pourrions aussi évoquer la problématique préoccupante du manque d'accompagnement du développement des nouveaux quartiers. C'est une question qui doit être prise en compte globalement, avec tous les acteurs concernés, et avec le soutien de Nantes Métropole qui ne peut se désintéresser de la façon dont vivent les nouvelles populations accueillies dans les opérations de compétence métropolitaine. Je ne développe pas ce point, nous en parlerons ultérieurement ce soir.

Concernant les deux projets structurants qui nous ont été présentés, le nouveau multiaccueil de la Chabossière est un beau projet, nous ne pouvons qu'y être favorables, mais est-ce à la hauteur des besoins de ces nouvelles familles qui arrivent sur notre commune ? Quelle réelle augmentation de places y a-t-il eu depuis vingt ans, quand la crèche familiale, avec son propre personnel municipal, fonctionnait encore ? J'espère que vous me donnerez les chiffres ce soir, car nous sommes loin d'être persuadés que cela se concrétise par une offre en termes de places d'accueil pour les crèches. Ce ne sont pas les chiffres qui comptent, mais finalement le service offert à la population. J'aimerais avoir un argumentaire à ce sujet, s'il vous plaît.

Deuxième argumentaire sur la halle de tennis-padel. C'est un beau projet également. J'en avais fait part en commission, le court extérieur de tennis ne sera pas refait en même temps alors qu'il est en très mauvais état. L'opportunité de terminer les aménagements pour le tennis était à saisir. On finissait le tennis, on passait à autre chose. Il faudra revenir dessus. Madame le Maire m'a donné un certain nombre d'éléments, effectivement, en

disant que l'emplacement n'était pas validé, et que l'ensemble du complexe Gaudin ferait l'objet d'une restructuration. Je pourrais répondre que c'est dommage de ne pas avoir tranché sur l'emplacement du site pour le terrain de tennis, de manière à l'intégrer dans le volume de 3 millions, voire un peu plus, pour l'autorisation de programme. Nous avons là, Madame Pelloquin, un moyen de faire des économies d'échelle dans le cadre de l'appel d'offres qui aurait pu être lancé sur ces questions. Un des engagements que vous aviez pris devant les Couëronnais, Madame Grelaud, lors de la campagne, était de créer des espaces adaptés à la pratique sportive libre. C'est une occasion effectivement différée, parce que je pense qu'à un moment cela sera fait, mais c'est vrai que cela aurait déjà pu être un début.

Enfin, Monsieur Joyeux évoquait, le 14 décembre dernier, la nécessité pour les collectivités territoriales de ne pas s'inscrire uniquement dans une logique d'obligation de moyens, mais plutôt dans une logique d'obligation de résultats. Nous y souscrivons pleinement, mais justement, les résultats ne sont pas toujours à la hauteur à Couëron, ces dernières années. Un certain nombre d'équipements ont abouti de manière très satisfaisante, mais nous en retiendrons deux qui ont abouti, il nous semble, de manière peu satisfaisante.

Le projet d'aire de jeux des bords de Loire, un projet livré qui ne permettait pas la moindre activité en autonomie des moins de trois ans, qui a dû être repris à la suite du mécontentement des administrés. Il ne correspond d'ailleurs pas tout à fait encore aux besoins réels d'une commune de la taille de Couëron. Cela montre la nécessité absolue d'une concertation aboutie avec un panel représentatif de citoyens de notre ville en amont de tout aménagement d'équipement. Il s'agit bien d'une concertation aboutie, et non d'une concertation lambda, parce que je pense qu'il y a des concertations systématiquement.

Le sous-dimensionnement des locaux de l'école Jean-Zay interroge également. Deux ans et demi après sa livraison, nous devons y revenir et y consacrer un certain nombre de volumes de crédits dans le cadre de ce budget 2021, pour un local dédié au périscolaire. Cela ne fait que confirmer le problème de conception de cet ouvrage par rapport aux besoins réels de l'époque. Il y a un problème d'étude et de conception. C'est dommage. Finalement, nous remobilisons des crédits en 2021, sur cet équipement qui est presque neuf, alors qu'à côté de cela, je pense que les élus qui siègent en conseil d'école sont sollicités pour un certain nombre de travaux. C'est le cas dans toutes les villes, les écoles sont vieillissantes. C'est dommage de ne pas avoir consacré ces nouveaux crédits à d'autres opérations de réfection dans d'autres écoles. C'est un regret que je voulais partager avec vous ce soir.

En conclusion, même si nous sommes conscients des incertitudes qui pèsent sur les finances de la Ville, nous appelons toujours, toutefois, à une transformation plus rapide, plus nette, plus franche, qui doit trouver place dans les politiques publiques initiées et dans le projet d'administration de la collectivité, afin de préparer notre ville aux défis climatiques, sociaux et démocratiques d'aujourd'hui et de demain. Merci de votre attention.

Madame le Maire : Merci. Dans vos prises de parole, vous avez noté, les uns et les autres, des situations au cas par cas. Nous allons essayer de répondre à quelques questionnements à plusieurs voix, mais certainement pas à tous, sinon cela risque d'être un peu long. Si certains auront été évités, je m'engage évidemment à vous répondre à un autre moment.

Je suis un peu surprise du début de vos prises de parole. Je crois qu'il avait clairement été affiché que nous sommes bien là sur un budget 2021 qui ne peut être qu'un budget de transition. Pour répondre à certaines choses qui ont été dites, nous n'allons évidemment pas retrouver tout le programme dans un premier budget. Je rappelle tout de même que nous sommes élus pour six ans, cela nécessite effectivement une planification au niveau budgétaire, qui va forcément s'articuler autour d'une planification des moyens humains.

Nous pouvons écrire énormément de projets, mais, si nous n'avons pas ensuite l'intégralité du temps pour les mettre en place, cela sera très compliqué. Or, n'importe quel projet nécessite évidemment études et suivi, donc le temps humain, pour accompagner ces projets dans une collectivité, est aussi très important. Ce sont les éléments que je vous ai donnés en début de prise de parole. Nous sommes actuellement en train d'écrire ce fameux projet de collectivité, avec l'aide des services, pour mener à bien ce qui a été présenté et mis aux voix auprès de nos concitoyens, par rapport aux projets vers lesquels nous souhaitons tous aller. Je crois qu'il n'y a pas de surprises par rapport à cela, tout ne sera pas fait sur ce budget 2021.

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

Je vais vous apporter quelques réponses, Jean-Michel Éon, Ludovic Joyeux et Pierre Camus-Lutz en apporteront d'autres. Je vais retourner vers la culture, car vous me posiez des questions sur ce sujet. Ma collègue étant souffrante, elle ne peut être présente ici.

Concernant le budget, j'ai regardé dans la présentation, nous avons effectivement fait un global par rapport à la médiathèque. Cette médiathèque fonctionne grâce à la présence de douze agents, ce qui représente 590 000 euros, pour être précise. Il y a évidemment les fournitures, c'est-à-dire les livres et autres supports mis à disposition de tous les Couëronnais, pour une somme de 145 000 euros. Enfin, bien évidemment, il y a le fonctionnement d'un lieu, qui suppose des fluides, etc., pour une somme de 18 000 euros.

Là encore, je rappelle que, pour apporter un service auprès de la population, il nous faut évidemment la présence d'agents. Cette présence, ce lien, est indispensable. Nous avons une médiathèque qui est fort appréciée, qui ne peut fonctionner que lorsqu'il y a la présence d'agents, en nombre. Nous avons cette chance d'avoir une ouverture de la médiathèque au public selon des horaires certainement très étendus par rapport à d'autres médiathèques qui n'ouvrent pas autant. De plus, elle est ouverte pour tous les publics, mais aussi pour les scolaires. Nous avons une ouverture très importante, qui est de 41 heures, si ma mémoire est bonne, mais je ne sais plus si nous sommes toujours sur les mêmes horaires.

Sur le spectacle vivant, c'est la même chose. Le personnel présent représente 136 000 euros. Ensuite, il y a forcément les spectacles, à hauteur de 170 000 euros, et un peu de fluides, comme dans tout fonctionnement, puisque nous avons pour le théâtre, 11 000 euros.

Chaque somme peut être détaillée de cette façon, mais nous avons tendance à globaliser dans le budget. J'espère avoir répondu à la question par rapport au spectacle vivant et à la lecture publique. Je ne me souviens plus si vous aviez posé d'autres questions à ce sujet, j'en suis désolée. J'ai noté un deuxième point vers lequel vous alliez fortement, la prévention sécurité.

Est-ce que Gilles Philippeau souhaite parler ?

Gilles Philippeau : Je veux bien, merci. Tout d'abord, vous m'apprenez la rumeur sur le départ de la cheffe de la police. J'entends beaucoup de choses, mais je n'avais pas entendu cela. Notre souhait est de conforter notre police municipale à cinq policiers municipaux, nous nous y sommes engagés et nous le ferons.

Concernant la vidéoprotection, une étude sera menée sur les équipements et complexes municipaux, je l'ai dit tout à l'heure. Si nous pouvons éventuellement engager le débat pour aller plus loin, nous le ferons. Nous verrons cela cette année. C'est un débat qu'il faudra engager par une concertation avec la population et avec d'autres acteurs. Madame Demaison a rencontré le groupe « Stop cambriolages », que vous avez évoqué tout à l'heure, et l'entretien s'est d'ailleurs très bien passé.

Nous allons également mettre en place la participation citoyenne, que j'évoquerai tout à l'heure, je ne vais pas la détailler pour l'instant. Ce sont des choses que nous mettons en place sur la sécurité. Cette participation citoyenne, nous l'avons, pour le moment, installée sur l'un des quartiers de la commune, mais si c'est concluant, ce sera développé sur la ville.

Madame le Maire : Pour compléter par rapport à cette prévention, je crois qu'il faut également la voir de manière beaucoup plus globale.

J'entends souvent revenir deux choses : la vidéoprotection et le nombre de policiers municipaux. Or, vous êtes là sur une prévention et une sécurité qui ne relèvent pas simplement de notre politique à nous, collectivité. C'est aussi porté par l'État avec la gendarmerie. Or, sur notre commune, un travail se mène de concert entre la gendarmerie, la police municipale et la proximité. C'est un travail commun. Pour se retrouver autour de cette prévention, ce fameux contrat local de sécurité, le CLSPD, a été mis en place et signé. L'État y intervient au travers de la gendarmerie, mais la Justice et la collectivité participeront aussi à ces débats, ainsi que des citoyens. C'est un ensemble de partenaires.

Je crois que c'est malheureux, parce que ce que nous n'avons pas actuellement, c'est la possibilité de mettre en place tous ces ateliers pour discuter de tous les faits de délinquance, d'autant plus que nous en avons orienté quelques-uns, en particulier sur les violences faites aux femmes et toutes les violences dans les familles. Nous avons mis des choses en place, nous étions aussi allés vers des formes de délinquance diverses, nous l'avons inscrit, mais nous sommes dans l'incapacité de le faire pour l'instant.

En revanche, nous ne sommes pas dans l'incapacité de faire quoi que ce soit. Nous sommes en train de travailler avec la gendarmerie sur une convention que nous allons signer avec elle pour nous mettre en accord sur qui fait quoi et comment. Ce document est actuellement à la signature. Il va nous permettre de mettre en place la participation citoyenne, dont nous avons parlé et dont les citoyens sont informés. Je crois qu'il faut arrêter de cibler simplement deux possibles, c'est un ensemble de possibles qu'il faut mettre en place. Il faut aussi mettre en place le citoyen, et cette participation citoyenne va nous permettre de le faire.

Par rapport à la vidéoprotection, nous nous étions déjà inscrits, dans le mandat dernier, sur la mise en place de vidéoprotection de certains lieux municipaux. Il y avait des complexes sportifs, en particulier, et l'espace de la tour à plomb. Nous avons changé notre façon de faire pour ce projet. Au départ, nous étions sur un groupement de commandes. Cette fois, la Ville part seule pour le mettre en place.

N'ayez pas de faux jugements vis-à-vis de notre positionnement concernant la vidéoprotection. Si vous avez bien lu le programme, tel que nous l'avons écrit, il est bien indiqué qu'il y aura un débat. Nous sommes sur la protection d'équipements municipaux. Lorsque nous parlons de vidéoprotection autrement, c'est sur l'espace public. Or, sur l'espace public, je demanderai qu'il y ait un échange avec nos concitoyens. Certes, une part des concitoyens sont volontaires et aimeraient cette présence sur l'espace public, mais d'autres citoyens n'y sont pas forcément favorables. Je crois qu'il faut aussi permettre et avoir ce temps de débat pour nous aider, nous, élus, à prendre certaines décisions.

Voilà ce que je tenais à ajouter, je laisse la parole à mes collègues, s'ils ont d'autres points à aborder.

Jean-Michel Éon : Je ne sais pas sur quoi veulent intervenir les uns et les autres, je vais donc m'en tenir aux éléments chiffrés de ce budget. Je mesure bien la difficulté de préparer une intervention avant d'avoir les éléments au cours de la présentation, mais je suis quand même assez étonné d'un certain nombre d'approximations.

Pour ce qui concerne l'épargne, elle n'est pas à 250 000 euros. D'ailleurs, nous ne serions pas en règle avec la législation si c'était le cas. La règle est d'avoir une épargne qui nous permette au moins d'honorer notre dette, de payer le capital de la dette. Contrairement à l'État, nous ne pouvons pas emprunter pour rembourser de la dette. Je répète donc ce que j'ai dit dans la présentation : l'épargne de la collectivité sur ce budget 2021, qui doit permettre de rembourser le capital de la dette, s'élève à 1,250 million d'euros.

Pour ce qui concerne un discours récurrent sur le manque d'investissement de la collectivité, je ne nous compare pas aux communes de la strate. C'est trop facile, la strate va de 20 000 à 50 000 habitants. C'est comme nous comparer à Saint-Herblain. Effectivement, plus la collectivité est importante, plus sa capacité d'investissement est grande. Nous sommes plutôt dans le bas de la strate que dans la moyenne. Nous sommes à 22 000 habitants, pour une strate qui va de 20 000 à 50 000. Effectivement, nous sommes davantage dans des valeurs basses, que ce soit en investissement, ou pour un certain nombre d'autres indicateurs.

Laëtitia Bar n'étant pas là, je vais dire deux mots sur le stade René-Gaudin et sur le tennis. J'entends bien votre argumentation, mais il vous a sans doute échappé qu'une partie du terrain de ce complexe sportif appartient à la collectivité, et qu'une autre partie appartient maintenant à Nantes Métropole. Nous devons donc nous mettre d'accord avec la Métropole sur la façon dont va évoluer sa partie, et sur la manière dont nous allons pouvoir occuper notre partie à nous, avec une forte volonté de mutualiser, dans la mesure du possible, un certain nombre d'espaces. Nous vous confirmons donc que l'emplacement définitif du terrain de tennis extérieur n'est pas encore validé, dans ce contexte. Il aurait été, pour le coup, anormal d'investir sur un terrain extérieur dont nous ne sommes pas sûrs qu'il reste à cet endroit.

Ludovic Joyeux : C'est un élément que nous avons abordé en commission, cette question avait été soulevée. La réponse apportée par Laëtitia Bar, si je ne me trompe pas, était qu'effectivement, au regard des travaux qui vont être engagés par Nantes Métropole sur le complexe et, *a fortiori*, sur le vélodrome, il fallait conserver des espaces pour installer les bases chantier, les bases vie, pour que les choses se fassent en toute sécurité. Effectivement, comme ces discussions ne sont pas totalement abouties aujourd'hui, mais presque, il aurait été de l'ordre de la précipitation, non pas de l'anticipation, que d'imaginer une programmation sur le terrain de tennis dont on parle.

Jean-Michel Éon : J'aurais juste une dernière précision à apporter. Effectivement, comme l'a dit Madame le Maire, nous pourrions apporter autant de réponses que de besoin.

Concernant l'investissement en informatique, je ne sais pas d'où vous tirez vos chiffres. Pour les trois dernières années, nous avons eu moins de 1 million d'investissement sur le système informatique. Je n'ai pas fait le calcul du fonctionnement plus l'investissement, peut-être que cela rejoint vos chiffres. En tous les cas, nous sommes loin des 2,5 millions d'investissement en informatique, sur les trois dernières années, nous sommes à moins de la moitié, à 900 000 euros. J'aurais peut-être pu intervenir sur d'autres points, mais d'autres veulent peut-être le faire.

Ludovic Joyeux : J' imagine que Pierre Camus-Lutz interviendra pour ce qui concerne le bio. Je vais intervenir sur deux petites choses qui ont été évoquées.

Je vais commencer par la question de l'exemplarité qui pourrait être celle de la collectivité, notamment sur l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de ses équipements. Effectivement, c'est une question qui peut être abordée, et à laquelle il faut apporter une réponse totalement dépassionnée. En tout cas, il ne faut pas passionner davantage ce débat, et le résumer uniquement à l'installation. Cette dernière pourrait, dans certaines situations, être considérée comme du cosmétique.

La posture prise, et assumée, est double sur la manière dont la collectivité, au regard de ce plan pluriannuel de maintenance lourde sur les équipements publics, peut s'inscrire dans cette démarche de transition écologique. D'abord, c'est porter attention à la qualité de l'enveloppe sur les bâtiments en tant que tels, notamment en travaillant sur la sobriété technique des solutions apportées, et sur l'accompagnement des pratiques des personnes qui vont utiliser ces locaux. Ensuite, un deuxième niveau est d'intégrer systématiquement, dans chaque réflexion conduite aujourd'hui sur les équipements municipaux, l'opportunité d'installer des panneaux photovoltaïques, notamment, mais pas seulement, car d'autres solutions peuvent aussi être envisagées. C'est ce que nous faisons, et ce n'est qu'au terme de cette réflexion collégiale que les décisions sont prises.

Aujourd'hui, je précise bien que la doctrine qui est la nôtre, dans le cadre de cette maintenance lourde, est, effectivement, de regarder l'opportunité de cette installation sur deux registres : au regard de l'utilisation directe qui peut être faite dans le cadre du bâtiment, et au regard de la manière dont la collectivité peut participer, par ce biais, à l'élaboration d'un mix énergétique, dont la part d'énergies renouvelables serait plus conséquente.

Jean-Michel Éon : Factuellement, nous avons eu l'occasion d'en débattre lors d'une commission d'appel d'offres avec votre collègue. Il avait convenu, avec nous, que le retour sur investissement de l'équipement de panneaux photovoltaïques, de l'un des équipements dont nous parlions, n'était pas opportun, au regard des incertitudes sur le bilan carbone de la construction, du transport et de la fin de vie des éléments.

Ludovic Joyeux : Ce serait une erreur politique que de ne pas poser la question. Cette question, nous nous la posons systématiquement, et ce n'est qu'au terme d'une réflexion sur l'opportunité que les choix sont faits.

Le deuxième aspect sur lequel je voulais revenir, c'est l'interpellation sur la petite enfance. Ce que je vais dire est une forme de « boutade ». Nous pensions qu'un certain débat, autour de la crèche familiale, était désormais de l'ordre de la précédente mandature, mais j'observe avec malice qu'il se réinvente dans celle-ci. Cela renvoie plutôt à des écueils de la précédente mandature, mais j'en discuterai avec vous avec plaisir.

Plus globalement, sur la petite enfance, sans forcément entrer dans le détail, vous avez parlé de l'accueil collectif. Quand on pose les choses politiquement, il faut regarder l'ensemble des possibilités qui s'offrent à la population sur un territoire, et ne pas confondre, non plus, au titre de la population, ce qui est de l'ordre de ses attentes et ce qui est de l'ordre de ses besoins. Ces deux termes sont bien distincts.

Après avoir dit cela, ainsi que Clotilde Rougeot l'a évoqué tout à l'heure, une analyse des besoins sociaux va être conduite au titre du CCAS et de la collectivité. Cette réflexion intégrera la manière dont la couverture des besoins sur le territoire municipal, en matière de petite enfance, est satisfaite ou non. Pour avoir des chiffres d'autres collectivités, je vous assure que la ville de Couëron n'est pas du tout dans une situation délicate sur ce sujet, à la condition que nous ne confondions pas attentes et besoins. Par ailleurs, je précise deux choses qui sont tout à fait opposables à la majorité.

Tout d'abord, nous nous sommes engagés dans le programme politique à la réalisation, en plus des places du multiaccueil de la Chabossière qui vont être livrées en 2022, de 80 places supplémentaires d'accueil collectif. C'est dans le programme, cela nous est opposable, c'est peut-être une des raisons pour lesquelles, les Couëronnaises et les Couëronnais, nous ont investis. Nous partions, sur le principe, que ce n'était pas forcément un fonctionnement en régie qui serait priorisé et privilégié. Dans les circonstances, la réflexion qui a été conduite, est de bien garantir une diversité de l'offre, et potentiellement une diversité des portages juridiques de cette offre. Ce qui est important, n'est pas l'identité juridique de la structure qui porte l'offre, c'est la maîtrise du processus d'attribution de la place. En disant cela, je dis que, dans la production de ces nouvelles places, la posture, que nous souhaiterons incarner, est de continuer à maîtriser le processus d'attribution de la place.

Le deuxième aspect qui pourrait nous être opposable, est que, quand nous voulons, véritablement, porter une réflexion de gauche sur la question de l'accueil petite enfance, on pourrait nous faire un procès d'intention qui consisterait à dire : « Entre droite et gauche, quelles différences ? ». Les vraies différences, qui s'appliquent en la matière, sont de trois ordres. D'abord, l'offre repose sur une diversité de propositions. Cette diversité de propositions repose, elle-même, sur une logique de tarification, qui rend le service le plus accessible possible à la population, y compris aux ménages les plus défavorisés. J'ajoute que, dans certaines collectivités, lorsque vous êtes en situation de recherche d'emploi, que vous n'avez pas un emploi, au sens strict du terme, vous n'êtes pas prioritaires. Or, ce n'est pas le cas à Couëron. Précisément, nous intégrons dans notre offre, la possibilité de recourir à des formes d'accueil occasionnel. Ces trois aspects, diversification de l'offre, tarification et accueil occasionnel, sont trois marqueurs politiques forts sur cette question, que nous essayons d'incarner à travers les nouveaux projets qui vont advenir. Je ne reviens pas sur la méthode de concertation, nous aurons le loisir de le faire.

Madame le Maire : Peut-être que Pierre Camus-Lutz veut apporter quelques éléments ?

Pierre Camus-Lutz : Oui, merci. Je vais faire une réponse en deux temps, si vous le voulez bien. Je m'exprimerai, d'abord, du point de vue de mon appartenance politique au groupe communiste, puis je reviendrai sur les différentes questions posées, en tant qu'adjoint à l'éducation.

Pour commencer, je vais revenir très rapidement sur le débat que nous allons certainement engager prochainement sur la vidéosurveillance. Je tiens à vous préciser que, oui, parmi les populations couëronnaises, certaines refusent, et sont contre, la multiplication des caméras de vidéosurveillance. Les communistes en représentent une partie, tout du moins. Pour nous, mettre des caméras, et les multiplier, n'est pas répondre à l'insécurité, c'est répondre au sentiment d'insécurité.

Au lieu de dépenser de l'argent pour s'amuser à mettre des caméras, dont il faut ensuite traiter les images, mettre des personnels, donc multiplier les dépenses de fonctionnement et de personnel, chose que vous pouvez, par exemple, nous reprocher, il serait bien plus intéressant de trouver des sources de financement qui traitent directement les causes de la délinquance ; et non pas seulement les conséquences. Regardez tout simplement la ville de Nice. C'est la ville la plus endeuillée de France en termes d'attaques terroristes, mais également la ville la plus vidéosurveillée. Avons-nous, ici, un outil qui soit exactement capable de répondre aux enjeux que vous posez en termes d'insécurité, qui existe effectivement, sur laquelle il ne faut pas se cacher ?

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

Nous posons clairement la question, et nous sommes très pessimistes sur la réponse à apporter vis-à-vis de cette diffusion. Je laisse cela de côté pour des temps futurs.

Maintenant, je vais aborder les questions liées à l'éducation. Monsieur Oulami, nous étions ensemble le 1^{er} décembre, si je me souviens bien, en commission, où nous vous avons exposé les enjeux du renouvellement du marché de la restauration, enjeu sur lequel nous sommes aujourd'hui engagés. Comme nous avons pu vous le présenter, nous sommes aujourd'hui dans le renouvellement du marché de la restauration des écoles couëronnaises. C'est aussi l'occasion, pour moi, de le dire de manière publique. Ce marché, aujourd'hui, se fait avec l'objectif de la loi EGalim, d'avoir au minimum 50 % d'aliments bio, labélisés et de circuits courts. Cela étant, nous nous sommes engagés à augmenter ce taux, pour passer à 60 % en 2023, et arriver à 70 % au-delà de 2024. Vous dites que nous sommes un peu timides, mais ce n'est pas exactement le sentiment que j'ai.

Nous vous avons également rappelé la raison de cette progressivité. Au-delà de notre volonté politique, nous sommes aujourd'hui sur une situation de marché, où l'accès aux produits bio et locaux sont des filières qui ne sont pas toutes structurées. Nous n'avons pas les moyens, aujourd'hui, de faire 186 000 repas avec des aliments qui proviennent d'à côté de chez nous, même si nous sommes effectivement sur un territoire rural, en Loire-Atlantique, où nous avons beaucoup de productions. Beaucoup de communes se placent aussi sur des marchés similaires au nôtre, nous avons donc ce devoir de responsabilité de trouver des marchés.

Nous avons donc fait le choix, plutôt que de passer directement à 70 %, et de nous retrouver devant des marchés infructueux, de progresser tranquillement et de travailler la question avec les acteurs locaux, les populations et producteurs couëronnais qui nous permettraient de faire des interventions. Je pense à la production du miel par exemple, c'est ce qui me vient en tête. Nous avons également extrait quatre ou cinq repas du marché, pour mettre à l'honneur les produits locaux et couëronnais pour nos enfants.

Ce sont des objectifs que vous pouvez peut-être trouver timides, mais ils sont, à mon sens, assez responsables et montrent la volonté qui est la nôtre d'avancer vers un objectif que nous partageons. Si vous étiez aujourd'hui dans notre majorité, je pense que vous partageriez ces travaux.

Au-delà de ce sujet, à propos de l'école Jean-Zay, nous anticipons l'ouverture d'une treizième classe. Cela résulte, mécaniquement, de l'augmentation des effectifs de la maternelle à l'élémentaire. C'est, effectivement, une école de Couëron qui est très sollicitée. Elle est au pas de la porte de tous les habitants du quartier des Marais, qui ne comprennent pas pourquoi, ils ne peuvent pas y emmener leurs enfants. Nous sommes ici dans une certaine forme de contradiction. Nous devons essayer de contenter un maximum de personnes, en leur permettant d'avoir accès à l'école la plus proche de chez eux, mais nous devons aussi gérer, à l'échelle communale, la répartition des effectifs scolaires, qui augmentent effectivement.

Ce travail, bien entendu, je ne le fais pas seul avec mes services. J'aimerais d'ailleurs les remercier pour le travail fourni pour établir les conditions qui permettent la rentrée 2021, dans les meilleures conditions possibles. Ce travail, nous le faisons en concertation avec les professeurs, avec les différents personnels des écoles, notamment les associations de parents d'élèves. Aujourd'hui, pour vous dire clairement le projet, l'idée est de créer un bâtiment adossé à l'école existante. L'objectif est de « sortir » le périscolaire élémentaire et de permettre d'installer une classe de CP à cet endroit, et d'augmenter les cours, élémentaire et maternelle, pour donner plus d'espace à ces enfants pour leur récréation.

Nous sommes ici dans une situation où la commune de Couëron est attractive. Nous devons placer, dans nos écoles, tous les enfants que nous avons, et nous cherchons à créer les cadres et les conditions d'accueil les plus sereins et les plus propices à l'éducation de toutes et de tous.

Madame le Maire : Merci, Pierre. Il reste une réponse. Je t'en prie, Sylvie Pelloquin.

Sylvie Pelloquin : Je voulais apporter deux précisions. Je vais commencer par Monsieur Vallée, concernant les économies d'énergie et la rénovation des bâtiments. Je voulais savoir si vous aviez bien reçu dans votre boîte aux lettres le Couëron mag', où un *focus* est essentiellement consacré à la transition énergétique des bâtiments. Tout vous y est expliqué, en plus de ce que j'ai rapporté tout à l'heure, notamment sur l'isolation apportée des

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

bâtiments et sur les plans pluriannuels que nous comptons mettre en œuvre. Si vous ne l'avez pas lu, je vous le conseille, vous aurez toutes les réponses.

Monsieur Oulami, je voulais aussi vous préciser que vous avez raison en ce qui concerne l'aire de jeux de Couëron-bourg. Cela étant, je ne sais pas si vous le savez, je vais peut-être vous l'apprendre ou vous le rappeler, mais nous avons déjà réalisé une concertation pour l'aire de jeux du parc Joseph-Bricaud, dans le secteur de la Chabossière. C'était une concertation, même une co-construction, avec les personnes qui avaient l'usage de cette aire de jeux, et cela avait très bien fonctionné. Nous faisons effectivement des concertations. C'était lors du précédent mandat, mais nous allons continuer à en faire.

Madame le Maire : Par rapport à l'aire de jeux sur les bords de Loire, il y a effectivement eu un souci, mais nous avons tout de suite réagi. Nous avons travaillé avec des représentants des personnes venues vers nous pour nous dire qu'il y avait un souci pour les 0-3 ans. Nous les avons réunis à nouveau et nous avons mené ce travail ensemble. Nous nous sommes mis d'accord sur les jeux. C'est pourquoi je suis étonnée que vous en parliez. Nous avons travaillé avec les parents et les assistantes maternelles qui utilisent cet espace, et ils ont reconnu que, correction faite, le lieu était maintenant adapté.

Farid Oulami : Excusez-moi, Madame Grelaud, c'est le premier projet sorti de terre qui n'allait pas, les 0-3 ans ne pouvaient rien faire en autonomie. Vous avez ensuite corrigé. À la suite de la concertation, un module a été ajouté. Je voulais dire qu'immédiatement à la réception, cela ne convenait pas, et que vous avez dû réagir.

Madame le Maire : Oui, je l'assume. Nous avons réagi, et je pense que c'est effectivement une aire qui fonctionne très bien. Pour passer souvent devant, je vois énormément de parents et d'assistantes maternelles avec les enfants sur cette aire, qui peut fonctionner pour différents âges.

Nous allons donc mettre aux voix ce budget. Dans notre règlement intérieur, nous avons indiqué que nous pouvions éviter de le faire chapitre par chapitre et, au contraire, aller directement sur le vote du total. Le faisons-nous de cette façon ? Jean-Michel Éon va lire les chapitres, puis le total global, sur lequel je vous inviterai à voter. Cela vous convient-il ? (*Oui.*) Très bien.

Jean-Michel Éon : Je vais vous lire l'ensemble des chiffres et des lignes, qui nous permettront de passer au vote.

Sur la section de fonctionnement, au chapitre 013 des atténuations de charges, nous inscrivons 250 000 euros en recettes réelles. Au chapitre 70, produits des services, du domaine ou ventes diverses, 1,686 million d'euros. Au chapitre 73, impôts et taxes, 18,873 millions d'euros. Au chapitre des dotations et participations, 3,948 millions d'euros. Au chapitre 75, autres produits de gestion courante, 213 000 euros. Au chapitre 77, produits exceptionnels, 20 000 euros. Au chapitre 042, opérations d'ordre et travaux en régie, c'est une recette d'ordre pour 70 000 euros. Cela nous donne un total pour la section de fonctionnement de 24,990 millions en recettes réelles et de 70 000 euros en recettes d'ordre, ce qui fait 25,060 millions d'euros.

Madame le Maire : Je mets cette somme aux voix.

(*Il est procédé au vote.*)

Jean-Michel Éon : Sur les dépenses de fonctionnement, au chapitre 011, charges à caractère général, 4,824 millions d'euros. Au chapitre 012, charges de personnel, 15,938 millions d'euros. Au chapitre 014, atténuation de produits, 88 000 euros. Au chapitre 65, autres charges de gestion courante, 2,672 millions d'euros. Au chapitre 66, charges financières, 183 000 euros. Au chapitre 67, charges exceptionnelles, 35 000 euros. Au chapitre 68, dotations aux provisions, 10 000 euros. Au chapitre 42, opérations d'ordre, dotations aux amortissements, 970 000 euros de dépenses d'ordre. Au chapitre 023, virement à la section d'investissement, 340 000 euros, toujours une dépense d'ordre. Cela nous fait un total de dépenses réelles de 23,750 millions d'euros et de dépenses d'ordre de 1,310 million d'euros, ce qui nous fait un total de 25,060 millions d'euros. Vous pouvez constater que le budget est équilibré.

Madame le Maire : Je mets cette somme aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Jean-Michel Éon : Pour la section d'investissement, en recettes, pour le chapitre 10, dotations et fonds divers, 450 000 euros. Pour le chapitre 13, subventions d'investissement, 876 862 euros. Pour le chapitre 16, emprunts et dettes assimilés, 3 063 138 euros. Pour le chapitre 040, opérations d'ordre, dotations aux amortissements, 970 000 euros de recettes d'ordre. Pour le chapitre 041, opérations patrimoniales, 150 000 euros de recettes d'ordre. Pour le chapitre 021, virement de la section de fonctionnement, 340 000 euros de recettes d'ordre. Le total des recettes réelles est de 4,390 millions d'euros et celui des recettes d'ordre est de 1,460 million d'euros, ce qui fait un total de 5,850 millions d'euros.

Madame le Maire : Je mets cette somme aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Jean-Michel Éon : Enfin, les dépenses d'investissement. Au chapitre 20, immobilisations incorporelles, 261 450 euros. Au chapitre 21, immobilisations corporelles, 2 772 250 euros. Au chapitre 23, immobilisations en cours, 1 581 300 euros. Au chapitre 125, une opération au groupe scolaire Jean-Zay, 18 000 euros. Au chapitre 27, autres immobilisations financières, 2 000 euros. Au chapitre 16, emprunts et dettes assimilés, 995 000 euros. Au chapitre 040, opérations d'ordre, travaux en régie, 70 000 euros de dépenses d'ordre. Au chapitre 041, opérations patrimoniales, 150 000 euros de dépenses d'ordre. Cela nous fait un total des dépenses réelles de 5,630 millions et des dépenses d'ordre de 220 000 euros, ce qui nous fait un budget d'investissement, également équilibré, à 5,850 millions d'euros.

Madame le Maire : Je le mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Madame le Maire : Je vous remercie, nous allons donc pouvoir aller sur le point n° 2.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la proposition du rapporteur :

Section de fonctionnement

Chapitre	pour	contre	abstention
013 – Atténuation de charges	28	4	3
70 - Produits des services, du domaine ou ventes diverses			
73 - Impôts et taxes			
74 - Dotations et participations			
75 - Autres produits de gestion courante			
76 - Produits financiers			
77 - Produits exceptionnels			
042 - Opérations d'ordre - Travaux en régie			

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

Chapitre	pour	contre	abstention
011 - Charges à caractère général	28	4	3
012 - Charges de personnel			
014 - Atténuation de produits			
65 - Autres charges de gestion courante			
66 - Charges financières			
67 - Charges exceptionnelles			
68 - Dotations aux provisions			
042 - Opérations d'ordre - Dotations aux amortissements			
023 - Virement à la section d'investissement			

Section d'investissement

Chapitre	pour	contre	abstention
10 - Dotations et fonds divers	28	4	3
13 - Subventions d'investissement			
16 - Emprunts et dettes assimilés			
024 - Produits des cessions d'immobilisations			
040 - Opérations d'ordre - Dotations aux amortissements			
041 - Opérations patrimoniales			
021 - virement de la section de fonctionnement			

Chapitre	pour	contre	abstentions
20 - Immobilisations incorporelles	28	4	3
204 - Subventions d'équipement versées			
22- Immobilisations corporelles			
23 - Immobilisations en cours			
125 - Groupe scolaire Jean Zay			
26 - Participations			
27- Autres immobilisations financières			
16- Emprunts et dettes assimilés			
040 - Opérations d'ordre - Travaux en régie			
041 - Opérations patrimoniales			

2	2021-2	BUDGET ANNEXE POMPES FUNÈBRES – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021
---	--------	---

Rapporteur : Jean-Michel Éon

EXPOSÉ

Dans le cadre des activités relatives aux pompes funèbres réalisées par la Ville, il est proposé d'adopter le budget primitif du budget annexe pompes funèbres pour l'exercice 2021, dont le détail figure ci-dessous, avec un vote par chapitre pour ce qui est de la section de fonctionnement. Il n'est pas prévu de crédits en investissement.

La maquette budgétaire comportant le détail des inscriptions budgétaires est jointe à la présente délibération dans sa version numérique et disponible en mairie, sur demande auprès du secrétariat général, dans sa version papier.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu le débat d'orientation budgétaire organisé lors de la séance du conseil municipal du 14 décembre 2019 ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 14 janvier 2021 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 18 janvier 2021 ;

Le rapporteur propose de voter le projet suivant :

- voter le budget primitif 2021 du budget annexe pompes funèbres de la Ville, par chapitre, tel que présenté ci-dessous :

Section de fonctionnement

Chapitre	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Total
011 - Charges à caractère général	14 754,00 €	45 246,00 €	60 000,00 €
012 - Charges de personnel	4 900,00 €		4 900,00 €
65 – Charges de gestion courante	100,00 €		100,00 €
TOTAL DÉPENSES	19 754,00 €	45 246,00 €	65 000,00 €

Chapitre	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Total
70 - Produits des services, du domaine ou ventes diverses	15 000,00 €		15 000,00 €
013 – Atténuation de charges		50 000,00 €	50 000,00 €
TOTAL RECETTES	15 000,00 €	50 000,00 €	65 000,00 €

Section d'investissement

Chapitre	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Total
	-	-	-
TOTAL DÉPENSES	-	-	-

Chapitre	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Total
	-	-	-
TOTAL RECETTES	-	-	-

Madame le Maire : C'est un budget assez rapide à évoquer.

Jean-Michel Éon : Je pense que nous pouvons effectivement aller un peu plus vite que sur le budget principal. Il y a très peu de variations sur ce budget annexe des pompes funèbres d'une année sur l'autre, d'autant plus qu'il n'y a rien d'inscrit dans la section d'investissement de ce budget annexe cette année.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose de lire les lignes de la délibération et de passer au vote.

Sur la section de fonctionnement, au chapitre 011, charges à caractère général, 14 754 euros de dépenses réelles et 45 246 euros de dépenses d'ordre, ce qui fait un total de 60 000 euros. Au chapitre 12, charges de personnel, 4 900 euros. Au chapitre 65, charges de gestion courante, 100 euros. Cela représente 19 754 euros de dépenses réelles et 45 246 de dépenses d'ordre, pour un total de 65 000 euros.

Madame le Maire : Par rapport à cette délibération, en dehors de ce qui vient d'être donné par Jean-Michel Éon, souhaitez-vous des points complémentaires ? (Non.) Nous pouvons passer au vote.

(Il est procédé au vote.)

Jean-Michel Éon : Pour les recettes de fonctionnement, au chapitre 70, produits des services, du domaine ou ventes diverses, 15 000 euros. Au chapitre 013, atténuation de charges, 50 000 de recettes d'ordre. Cela nous fait un total de 15 000 euros de recettes réelles et de 50 000 euros de recettes d'ordre, pour un total global de 65 000 euros. Le budget est équilibré.

Madame le Maire : Je vous invite à voter.

(Il est procédé au vote.)

Madame le Maire : Je vous remercie, nous pouvons passer au point suivant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la proposition du rapporteur :

Section de fonctionnement

Chapitre	pour	contre	abstention
011 - Charges à caractère général	35		
012 - Charges de personnel			
65 - Charges de gestion courante			
Chapitre	pour	contre	abstention
70 - Produits des services, du domaine ou ventes diverses	35		
013 - Atténuation de charges			

Section d'investissement

Chapitre	pour	contre	abstention
-			

Chapitre	pour	contre	abstention
-			

3	2021-3	FISCALITÉ LOCALE 2021 - APPROBATION DES TAUX
---	--------	--

Rapporteur : Jean-Michel Éon

EXPOSÉ

Avec la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour l'ensemble des contribuables à l'horizon 2023, le gouvernement s'est engagé dans une vaste réforme de la fiscalité locale qui affecte l'ensemble des collectivités territoriales dès le 1^{er} janvier 2021.

Depuis l'année dernière, 80 % des foyers fiscaux ne paient plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20 % de ménages restant, l'allègement sera de 30 % en 2021 puis de 65 % en 2022. En 2023 plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale. Celle-ci subsistera cependant pour les résidences secondaires et pour les locaux vacants, même si le produit ne sera désormais plus perçu par les collectivités locales, mais directement par l'État, et ceci dès l'année 2021.

À Couëron, la fiscalité locale (taxe d'habitation et taxes foncières sur le bâti et le non bâti) constitue la part la plus importante des recettes de la Ville : plus de 50 % des recettes totales, soit 12,58 millions d'euros, dont 6,57 millions pour la seule taxe d'habitation. Ces données traduisent bien l'enjeu primordial d'une réforme qui, outre la modification de la structure des budgets locaux, pose clairement les questions du lien entre l'impôt, le territoire et ses habitants, ainsi que de l'autonomie financière des collectivités territoriales à moyen terme.

Le dispositif de compensation de la suppression de la taxe d'habitation figure dans la loi de finances pour 2020. Le mécanisme arrêté par le Parlement repose sur le transfert du taux départemental de la taxe sur le foncier bâti aux communes au 1^{er} janvier 2021, et sur le versement d'une fraction de TVA aux départements et aux intercommunalités, pour compenser la perte enregistrée sur leur propre fiscalité.

La part départementale de taxe foncière transférée à la commune s'élève à environ 3,6 millions d'euros, soit un différentiel de près de 3 millions avec le montant 2020 de taxe d'habitation supprimée. La Ville, qui se retrouve en situation de sous-compensation, bénéficiera ainsi d'un complément de ressources (« coefficient correcteur ») qui proviendra d'un reversement des communes « sur-compensées ».

S'agissant des taxes foncières (bâti et non bâti), et conformément aux orientations prises lors du débat d'orientation budgétaire, il est proposé de maintenir les taux communaux actuels suivants, sans augmentation :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 23,31 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 78,70 %.

La progression du produit de la taxe foncière sera ainsi liée à la seule évolution « physique » des bases prévisionnelles évaluée à +2,21 %, dont 0,2 % d'augmentation légale des valeurs locatives cadastrales.

Le produit fiscal attendu s'élève à 13 154 333 €, incluant la compensation de la taxe d'habitation, et pourra faire l'objet d'un éventuel ajustement au budget supplémentaire, après notification officielle des bases prévisionnelles par l'État au cours du 1^{er} semestre 2021.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts ;

Vu l'instruction M14 ;

Vu le débat d'orientation budgétaire organisé lors de la séance du conseil municipal du 14 décembre 2020 ;

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 14 janvier 2021 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 18 janvier 2021 ;

Le rapporteur propose de voter le projet suivant :

- approuver, sans augmentation, les taux d'imposition pour l'année 2021 sur les taxes foncières conformément au tableau ci-dessous :

	Taux communal de base 2021	Taux départemental 2020	Taux 2021
Taxe foncier bâti	23,31 %	15,00 %	38,31 %
Taxe foncier non bâti	78,70 %	-	78,70 %

Madame le Maire : Jean-Michel Éon l'a déjà évoqué, il va nous faire une proposition.

Jean-Michel Éon : Effectivement, je ne vais pas revenir sur les problématiques liées à la fiscalité locale, au-delà de l'approbation des taux. Vous savez que la proposition, qui va vous être faite, est celle de taux inchangés.

La proposition faite est d'additionner les 23,31 % qui représentent le taux de l'ex-part communale, et d'y ajouter les 15 % de taux départemental, ce qui nous fait une proposition de 38,31 % pour cette taxe foncière. Il n'y a plus de vote pour le taux de la taxe d'habitation, puisqu'elle n'existe plus pour nous. Enfin, nous avons un taux inchangé de 78,70 % pour la taxe sur les propriétés non bâties.

Madame le Maire : Si j'en fais la synthèse, l'idée est de rester à l'identique. Par rapport à cette proposition, y a-t-il d'autres points que vous voulez voir aborder ? (*Non.*) Dans ce cas, nous passons au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

4	2021-4	MODALITÉS D'EXONÉRATION DE DEUX ANS DE TAXE FONCIÈRE EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES À USAGE D'HABITATION
---	--------	--

Rapporteur : Jean-Michel Éon

EXPOSÉ

Dans le cadre de la réforme fiscale, la loi de finances pour 2020 a modifié les dispositions de l'article 1383 du Code Général des Impôts, qui prévoit que les constructions nouvelles, reconstructions, et additions de construction à usage d'habitation sont exonérées de la taxe foncière sur les propriétés bâties durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement.

Les communes peuvent, par délibération prise dans les conditions prévues à l'article 1639 A bis et pour la part qui leur revient, limiter l'exonération prévue à 40 %, 50 %, 60 %, 70 %, 80 % ou 90 % de la base imposable. La délibération peut toutefois limiter cette exonération uniquement aux immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'État prévus aux articles L. 301-1 à L.301-6 du code de la construction et de l'habitation ou de prêts conventionnés.

Pour mémoire, l'exonération de deux ans de taxe foncière ne s'appliquait jusqu'alors que sur la part départementale de taxe foncière, la Ville de Couëron ayant supprimé cette exonération sur la part communale par délibération en date du 29 juin 1992 (hors prêts conventionnés et prêts PAS, exonération instaurée par délibération en date du 17 juin 1996).

Dans le cadre du transfert du produit de la taxe foncière départementale, et afin d'assurer la neutralité du coût de cette mesure entre les dispositions actuelles et celles à venir, tant pour les contribuables, que pour la collectivité, il est proposé au conseil municipal de fixer l'exonération à 40 % de la base imposable, à compter du 1^{er} janvier 2022, et ceci, pour les seuls immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'État prévus aux articles L. 301-1 à L.301-6 du code de la construction et de l'habitation ou de prêts conventionnés.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts ;

Vu l'instruction M14 ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 14 janvier 2021 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 18 janvier 2021 ;

Le rapporteur propose de voter le projet suivant :

- décider de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, reconstructions, et additions de construction à usage d'habitation à 40 % de la base imposable, et ceci pour les seuls immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'État prévus aux articles L. 301-1 à L.301-6 du code de la construction et de l'habitation ou de prêts conventionnés.;

- autoriser Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Madame le Maire : Les explications techniques sont données par Jean-Michel Éon.

Jean-Michel Éon : Je vais essayer de ne perdre personne, c'est effectivement un peu technique.

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

De fait, la règle pour toute construction neuve est une exonération de deux ans de la taxe foncière, sauf si les collectivités délibèrent pour réduire cette exonération, voire la supprimer. Cela avait été le cas de la commune de Couëron en 1992, et avait été confirmé par une autre délibération, prise plus tard. La Ville de Couëron avait donc supprimé cette exonération de taxe foncière pour les deux premières années concernant les constructions neuves.

Au Département, il n'y avait pas de débats. Le conseil départemental n'ayant pas la possibilité de délibérer, il était obligé, lui, de respecter cette règle de deux ans d'exonération pour sa part de taxe foncière. Nous étions dans une situation où un Couëronnais qui faisait une construction neuve était exonéré sur sa part de taxe foncière départementale, mais pas sur sa part de taxe foncière communale.

La proposition qui nous est faite par l'État, aujourd'hui, est de délibérer pour savoir quel niveau d'exonération nous voulons appliquer à cette taxe foncière pour les constructions neuves, de 40 à 90 %. En partant du principe que la part départementale, pour laquelle les habitants étaient exonérés, représente 40 % du volume global de leur taxe foncière, la proposition qui vous est faite est d'exonérer à 40 % de taxe foncière les constructions neuves pendant deux ans. De cette façon, cela ne changera rien pour un Couëronnais qui construit aujourd'hui par rapport à un Couëronnais qui a construit, il y a deux, trois ou cinq ans. Surtout, cela ne changera rien dans l'équilibre de nos recettes.

Madame le Maire : Y a-t-il besoin d'autres explications ? (*Non.*) Nous pouvons donc passer au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

5	2021-5	REVISION ET CLÔTURE D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME/CRÉDITS DE PAIEMENT
---	--------	--

Rapporteur : Jean-Michel Éon

EXPOSÉ

La Ville est engagée depuis plusieurs années dans une démarche d'autorisation de programme (AP/CP) qui s'inscrit dans une volonté de planifier la mise en œuvre opérationnelle et financière d'investissements sur une échelle pluriannuelle et de partager/renforcer la lisibilité des engagements contractuels et financiers de la collectivité à moyen terme.

Cette démarche participe également à l'amélioration du taux de réalisation des investissements sur chaque compte administratif, à la sincérité des inscriptions budgétaires (en limitant la procédure des reports/restes à réaliser), et évite la mobilisation prématurée de crédits en recettes (emprunt, autofinancement, subventions) en ajustant les ressources de financement à mobiliser au fur et à mesure des besoins, et de l'avancée physique des opérations. Enfin, la mise en œuvre d'autorisations de programme permet également à la collectivité de sécuriser les engagements juridiques au travers des marchés publics, et ceci au-delà du cadre budgétaire annuel.

Dans ce cadre, les créations nouvelles, modifications et clôtures des autorisations de programme sont présentées et approuvées annuellement par le conseil municipal.

Par délibérations en date du 26 janvier 2015, et 30 janvier 2017, le conseil municipal a voté une autorisation de programme n°2015-1 à hauteur de 1 200 281,79 € TTC dans le cadre du projet de réhabilitation du bâtiment de la Fonderie et des travaux de réhabilitation du plateau du magasin à huile à l'espace de la Tour à Plomb.

Cette opération étant désormais soldée sur un plan juridique et financier, il y a lieu de clôturer cette autorisation de programme, dont le montant des crédits de paiement totaux se sont finalement élevés à 1 179 044,02 € TTC.

Par délibération en date du 28 janvier 2019, le conseil municipal a approuvé une autorisation de programme n°2019-1 à hauteur de 2 000 000 € pour la réalisation de courts de tennis et de padel sur le complexe sportif René Gaudin.

En cours d'études, des évolutions programmatiques et techniques nécessaires à la bonne réalisation du projet amènent la Ville à abonder l'enveloppe financière prévue initialement.

En conséquence, il convient de réviser l'autorisation de programme (AP) à hauteur de 1 000 000 €, pour un coût d'opération global de 3 000 000 €.

La répartition prévisionnelle des crédits de paiements, donnée à titre indicative, est également revue dans les conditions ci-dessous.

N° et libellé de l'AP	Montant de l'AP initiale	Révision de l'exercice	Total cumulé
2019-1 : Création de courts de tennis et de padel couverts au complexe sportif René Gaudin	2 000 000 €	1 000 000 €	3 000 000 €

Exercice	CA 2019	CA 2020	BP 2021	BP ultérieurs	Total
Crédits de paiement	18 836,40 €	37 952,70 €	1 000 000,00 €	1 943 210,90 €	3 000 000,00 €

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction M14 ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 14 janvier 2021 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 18 janvier 2021 ;

Le rapporteur propose de voter le projet suivant :

- clôturer l'autorisation de programme relative au projet de réhabilitation du bâtiment de la Fonderie et du plateau du magasin à huile de l'espace de la Tour à Plomb pour un montant total de 1 179 044,22 €, déclinée comme suit :

Montant de l'AP 2015-1	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Total
1 200 281,79 €	18 798,46 €	576 483,33 €	523 754,03 €	52 444,49 €	7 563,73 €	1 179 044,04 €

- approuver la révision de l'autorisation de programme votée dans le cadre de l'opération de construction de courts de tennis et de padel couverts au complexe sportif René Gaudin à hauteur de 1 000 000 €, portant le montant global de l'autorisation à 3 000 000 €.

Madame le Maire : Tout à l'heure, on nous faisait le procès de ne pas planifier. Justement, nous allons vous démontrer que nous avons bien planifié et que, comme nous le faisons déjà avant, il y a des régularisations à faire. Cette révision d'autorisations de programme permet de mieux lire les investissements et la façon dont est organisée cette planification, et de mieux mettre en avant les engagements contractuels et financiers de la collectivité. Je laisse la parole à Jean-Michel Éon.

Jean-Michel Éon : Je mets un petit bémol à ce qui vient d'être dit. Nous sommes dans une strate de collectivités où nous n'avons pas l'occasion de faire des autorisations de programme à longueur d'année, ce qui peut être le cas dans les grosses collectivités. Cela étant, chaque fois que c'est possible, notamment quand des projets ont une réalisation pluriannuelle, l'idée est d'aller systématiquement sur des autorisations de programme, c'est-à-dire ouvrir une enveloppe pluriannuelle pour réaliser le projet, et voter chaque année des crédits de paiement qui rythment la réalisation de ce projet.

L'objet de cette délibération, que nous aurons tous les ans, est aussi de réviser, éventuellement, des autorisations en cours. Le projet évolue entre le moment où nous le mettons en route, et le moment où nous le réalisons. Cette délibération nous permet également de clôturer ces autorisations de programme, ce que nous n'avons pas fait jusqu'à présent. Cela donne à voir comment nous nous sommes projetés dans un projet, à un moment donné, et comment il a atterri.

L'idée est donc de vous amener à délibérer pour clôturer l'autorisation de programme qui avait permis la réhabilitation du bâtiment de la Fonderie, qui héberge le bâtiment éducation, enfance, jeunesse. Le fait de clôturer cette autorisation de programme nous ramène quelques années en arrière. Le bâtiment de la Fonderie est opérationnel depuis un certain temps maintenant, même si nous avons continué à payer pour cette opération jusqu'à l'année dernière. Nous avons une autorisation de programme globale de 1 200 281 euros, exactement. À la clôture, maintenant que tout est payé, le montant total des crédits de paiement s'élève à 1 179 044,02 euros. Vous voyez, qu'à la fin des paiements, nous sommes très proches du montant estimé dans notre autorisation de programme.

En revanche, pour la halle de tennis, le projet a évolué, notamment avec la volonté de revoir l'enveloppe des courts couverts existants, sans aller jusqu'aux courts extérieurs. Le projet évoluant, il y a lieu de réajuster

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

l'autorisation de programme, et de l'abonder de 1 million d'euros pour la faire passer de 2 à 3 millions d'euros. Le montant total des travaux est donc de 3 millions. Les travaux devraient commencer en septembre 2021 pour une livraison en 2022. Les crédits de paiement vont s'échelonner pendant un certain temps, probablement jusqu'en 2022, voire 2023, peut-être même 2024. Nous aurons l'occasion de clôturer cette autorisation de programme quand l'ensemble des paiements, pour ce projet, auront été faits.

Madame le Maire : Merci. Y a-t-il besoin de renseignements complémentaires ? (*Non.*) Je mets cette délibération aux voix.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

6	2021-6	DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL 2021 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT POUR DIVERS PROJETS D'INVESTISSEMENTS
---	--------	--

Rapporteur : Jean-Michel Éon

EXPOSÉ

Dans le cadre de la loi de finances pour 2021, l'État propose des mesures d'aides financières à l'investissement, au travers de plusieurs dispositifs, dont la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), qui se décline, en 2021, en plusieurs enveloppes :

- la DSIL « classique », qui s'appuie sur 6 grandes priorités thématiques :
 - o rénovation thermique, transition énergétique et développement des énergies renouvelables
 - o mise aux normes et sécurisation des établissements publics
 - o développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements
 - o développement du numérique et de la téléphonie mobile
 - o réalisation d'hébergements et d'équipements rendus nécessaires par l'accroissement de la population
 - o création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires ;
- la DSIL « plan de relance », dont l'abondement à hauteur de 1 milliard d'euros doit permettre d'accompagner l'effort de relance des projets des communes sur des projets de transition écologique, de résilience sanitaire et de préservation du patrimoine public historique et culturel ;
- la DSIL « rénovation énergétique des bâtiments publics des collectivités », d'un montant global de 950 millions d'euros, susceptible de financer des opérations de rénovation/d'isolation permettant un gain significatif en matière de consommation énergétique par rapport à la situation actuelle à l'échelle d'un bâtiment.

Le programme d'investissement 2021 de la Ville intègre un certain nombre de projets susceptibles d'être éligibles aux enveloppes ci-dessus. Il est ainsi proposé de retenir les opérations et les demandes de subventions suivantes :

- construction d'une nouvelle halle de tennis et de padel sur le complexe sportif René Gaudin, et réfection du clos couvert de la salle de tennis existante : demande de subvention (DSIL « classique ») à hauteur de 618 950 € pour un coût prévisionnel d'opération à hauteur de 2 971 000 € TTC ;
- extension modulaire du groupe scolaire Jean Zay et extension des cours élémentaire et maternelle, demande de subvention (DSIL « classique ») à hauteur de 125 000 € pour un coût prévisionnel de 250 000 € TTC ;
- travaux de rénovation de la Maison de la petite enfance, travaux de toiture et d'isolation, demande de subvention (DSIL « plan de relance ») à hauteur de 80 000 € pour un coût prévisionnel de 200 000 € TTC ;
- programme 2021 de travaux de performance énergétique sur plusieurs bâtiments communaux :
 - o travaux de couverture/d'isolation et d'étanchéité
 - o rénovation de chaufferies existantes
 - o programme de remplacement des éclairages
 demande de subvention (DSIL « plan de relance »/DSIL « rénovation énergétique des bâtiments ») à hauteur de 305 000 € pour un coût prévisionnel global de 491 000 € TTC.

Il est ainsi demandé au conseil municipal d'autoriser les demandes de subventions correspondantes, pour les opérations et selon les modalités de financement figurant ci-dessus, qui s'inscrivent dans le cadre d'une recherche de co-financements sur ces projets structurants pour la collectivité qui s'enclencheront dès l'année 2021.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

Vu la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 portant loi de finances pour 2021 ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 14 janvier 2021 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 18 janvier 2021 ;

Le rapporteur propose de voter le projet suivant :

- solliciter les demandes de subvention auprès de l'État dans le cadre du dispositif « dotation de soutien à l'investissement local 2021 » pour les opérations suivantes :
 - construction d'une nouvelle halle de tennis et de padel sur complexe sportif René Gaudin, et réfection du clos couvert de la salle de tennis existante ;
 - extension modulaire du groupe scolaire Jean Zay et extension des cours élémentaire et maternelle, demande de subvention ;
 - travaux de rénovation de la Maison de la petite enfance, travaux de toiture et d'isolation, demande de subvention ;
 - programme 2021 de travaux de performance énergétique sur plusieurs bâtiments communaux :
 - o travaux de couverture/d'isolation et d'étanchéité
 - o rénovation de chaufferies existantes
 - o programme de remplacement des éclairages ;

- autoriser Madame le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Madame le Maire : Quand nous réalisons des projets, nous mettons évidemment en œuvre le fait d'aller chercher des soutiens auprès de différents partenaires. Dans cette délibération, ce sont ces aides financières que nous allons chercher, ce que va nous présenter Jean-Michel Éon.

Jean-Michel Éon : J'en profite pour faire un petit aparté. Parmi les partenaires financiers que nous allons solliciter, il y a effectivement les autres strates de collectivités. Dans le contexte actuel, elles sont, et seront aussi, impactées par la réforme fiscale et par la crise sanitaire. Aussi, à mon sens, ces participations financières, des autres niveaux de collectivités, seront de plus en plus difficiles à aller chercher.

L'État, lui, a mis en place en 2016 une dotation de soutien à l'investissement local. Elle ne devait exister que pour un an, dans un premier temps, mais elle a finalement été pérennisée, à hauteur de 650 millions d'euros. Dans le cadre du plan de relance et de l'aide aux travaux de performance énergétique, cette enveloppe a été abondée l'année dernière et cette année de façon très importante. En décembre, nous avons d'ailleurs déjà eu l'occasion de voter une demande de subvention pour les sanitaires du terrain d'accueil des MENS à hauteur de 56 800 euros. Depuis, nous avons eu la réponse de la préfecture. En 2020, nous avons donc été aidés sur deux projets, les sanitaires du terrain d'accueil des MENS et la réhabilitation du gymnase Léo-Lagrange. D'ailleurs, si nous faisons le total des aides, au-delà de la dotation de soutien à l'investissement local, mais également des autres collectivités, nous arrivons à un financement extérieur pour les sanitaires du terrain d'accueil des MENS de près de 80 %.

La délibération, qui vous est présentée ce soir, est de faire des demandes au titre de 2021. Soit ces travaux relèvent du plan de relance de l'investissement local, soit, de façon plus spécifique, ce sont des travaux de performance énergétique sur nos bâtiments.

Vous avez la liste des opérations pour lesquelles nous allons solliciter la préfecture. Il s'agit de la création d'une halle de tennis et de padel, et de la réhabilitation de la halle existante. Nous ferons une demande de 618 950 euros, pour un montant d'opération total proche des 3 millions d'euros, comme nous venons de le voir.

Nous sollicitons l'État pour l'extension du groupe scolaire Jean-Zay pour le périscolaire, dont mon collègue, Pierre Camus-Lutz, vous a parlé tout à l'heure. C'est une demande de 125 000 euros, pour un montant

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

d'opération total de 250 000 euros. Nous le sollicitons, également, pour les travaux de rénovation de la Maison de la petite enfance, pour la toiture et l'isolation, qui entrent, tout à fait, dans le cadre de travaux liés à la performance énergétique. C'est une demande de 80 000 euros, pour un montant d'opération de 200 000 euros. Enfin, nous le sollicitons pour l'ensemble du programme d'amélioration de la performance énergétique de nos bâtiments, dont vous a parlé Sylvie Pelloquin tout à l'heure, de couverture, isolation, chaufferie et éclairages. C'est une demande de 320 000 euros, pour un montant d'opération de 536 000 euros.

L'ensemble de ces travaux doivent être réalisés en 2021, sauf le tennis, qui débordera sur 2022.

Madame le Maire : Très bien. Cette délibération amène-t-elle des commentaires ? (Non.) Je mets cette délibération aux voix.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

7	2021-7	EXERCICE 2021 – CONSTITUTION DE PROVISIONS BUDGÉTAIRES
---	--------	--

Rapporteur : Jean-Michel Éon

EXPOSÉ

L'article L2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose qu'une provision comptable doit être constituée par délibération du conseil municipal notamment dans le cadre de l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la collectivité.

Cette provision est constituée, en dépense de fonctionnement, à hauteur du montant estimé par la collectivité en fonction du risque financier encouru. Lorsque le risque se concrétise, la provision sert à couvrir les charges relatives à la condamnation de la collectivité. Si le risque est écarté, la provision est reprise comptablement par une recette de fonctionnement.

Il est précisé qu'il s'agit uniquement de l'application des principes de prudence et de sincérité des comptes, qui permettent de renforcer la qualité comptable de la collectivité, et non d'une reconnaissance quelconque par la Ville des sommes prétendument demandées.

Au cours de l'année 2020, quatre nouveaux contentieux administratifs liés à des autorisations du droit des sols ont été intentés contre la Ville. En conséquence, il est proposé de constituer une nouvelle provision comptable à hauteur de 5 000 € dans le budget 2021. Cette provision sera maintenue jusqu'à ce que les jugements soient devenus définitifs et sera systématiquement réajustée annuellement, en fonction des litiges en cours.

De la même manière, dans une logique de transparence et de fiabilité des comptes, le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'obligation de constituer une provision pour créances douteuses, à hauteur du risque d'irrecouvrabilité des restes à recouvrer sur comptes de tiers estimé par la collectivité à partir des informations communiquées par le comptable public.

Pour la détermination du montant à provisionner, au regard de la volumétrie importante des restes à recouvrer, il est proposé de retenir une approche statistique sur la base de la moyenne des admissions en non valeurs et créances éteintes au cours des 4 derniers exercices, avec une 1^{ère} dotation à hauteur de 5 000 € pour l'exercice 2021 (moyenne sur les 4 derniers exercices 2017-2020, 4 438 €).

Il sera ensuite procédé à une mise à jour annuelle de cette provision, par le biais de constitution d'une provision complémentaire ou d'une reprise en fonction de la méthode définie ci-dessus.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 14 janvier 2021 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 18 janvier 2021 ;

Le rapporteur propose de voter le projet suivant :

- approuver la constitution sur l'exercice 2021 d'une provision pour litige d'un montant de 5 000 € au chapitre budgétaire 68 (régime de provision semi-budgétaire) ;
- approuver la constitution sur l'exercice 2021 d'une provision pour créances douteuses d'un montant de 5 000 € au chapitre 68 (régime de provision semi-budgétaire) ;

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

- retenir une approche statistique sur la base de la moyenne des 4 dernières années d'admission en non-valeur et créances éteintes, pour déterminer le montant annuel de provision à constituer ou reprendre au titre des créances douteuses ;
- autoriser Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Madame le Maire : Ce sont des provisions que nous nous proposons de faire parce que, dans le cadre de contentieux, nous avons besoin d'anticiper et de prévoir l'ouverture de crédits.

Jean-Michel Éon : Nous avons besoin de délibérer parce qu'il s'agit, effectivement, d'ouverture de lignes budgétaires. L'une est pour la constitution d'une provision pour litiges. Cela correspond aux contentieux liés aux autorisations des droits des sols, des permis de construire. Nous avons parfois des litiges avec des citoyens couëronnais liés aux droits des sols. Il y a donc lieu de créer une provision de 5 000 euros pour régler ces contentieux.

La deuxième porte sur les recommandations de la Chambre régionale des comptes, pour la constitution d'une provision pour créances douteuses. Effectivement, au dernier conseil municipal, nous avons délibéré sur les créances non recouvrables. Vous avez vu que ce ne sont pas des sommes énormes, mais nous suivons la recommandation. Nous créons donc une ligne pour créances douteuses de 5 000 euros, ce qui correspond à la moyenne des créances douteuses que nous avons eues, sur les quatre dernières années.

Madame le Maire : Voulez-vous des renseignements complémentaires ? *(Non.)* Très bien, je le mets aux voix.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

8	2021-8	SUBVENTION 2021 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
---	--------	---

Rapporteur : Jean-Michel Éon

EXPOSÉ

Conformément aux orientations budgétaires, la municipalité fait des politiques de solidarité, et de lutte contre toutes formes d'inégalités l'un des marqueurs forts de son projet politique.

Les conséquences sociales de la crise sanitaire et économique restent à mesurer à l'échelle du territoire, mais ses effets seront multiples et s'inscriront probablement dans la durée. D'ores et déjà, la Ville et le CCAS se mettent en ordre de marche pour amortir l'accroissement prévisible de la précarité et de la pauvreté, et proposer un dispositif d'accueil et d'aide adapté.

Le plan d'action pourra s'appuyer sur l'analyse des besoins sociaux (ABS) qui sera menée sur le 1^{er} semestre 2021, procédant à une actualisation des données sociodémographiques du territoire, ainsi que sur l'approfondissement d'une 1^{ère} thématique liée au vieillissement, qui constitue un préalable à l'entrée de la Ville dans le dispositif national « ville amie des aînés ».

La démarche participative et les conclusions attendues doivent nourrir l'action menée par le CCAS et entretenir la dynamique enclenchée avec les partenaires institutionnels et associatifs. Outre les missions permanentes du service des solidarités, plusieurs actions relevant de l'animation sociale seront menées en interne sur diverses thématiques (accès aux droits, santé, famille) au cours de l'année à venir.

La subvention versée au CCAS permettra ainsi de consolider les prestations et services déjà existants, mais également de développer des actions spécifiques en cohérence avec ses propres orientations budgétaires, débattues en janvier 2021.

Ces éléments amènent à fixer la subvention d'équilibre versée par la Ville au CCAS à 1 030 000 €, ce qui représente environ 70 % du budget global du CCAS.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 14 janvier 2021 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 18 janvier 2021 ;

Le rapporteur propose de voter le projet suivant :

- allouer une subvention de 1 030 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de Couëron au titre de l'exercice 2021 ;
- autoriser Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Madame le Maire : Nous avons évoqué cette subvention un peu plus tôt dans le cadre de la discussion autour du budget 2021.

Jean-Michel Éon : Tout à fait, il s'agit juste d'un vote formel autour de la subvention au CCAS. Je vous rappelle son montant, 1,030 million d'euros, qui représente 67 % du budget global du CCAS.

Madame le Maire : Nous l'avons déjà évoqué, d'autres éléments complémentaires sont-ils nécessaires ? *(Non.)*
Très bien, nous passons au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

9	2021-9	OGEC - PARTICIPATION FINANCIERE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020-2021
---	--------	---

Rapporteur : Jean-Michel Éon

EXPOSÉ

L'article L. 442-5 du Code de l'éducation dispose que « les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public ».

L'école Saint-Symphorien de Couëron a conclu le 9 mai 1979 un contrat d'association avec l'État. Il appartient donc à la Ville de Couëron de verser à l'organisme de gestion de l'enseignement catholique (OGEC) de l'école Saint-Symphorien de Couëron une participation financière déterminée à partir, d'une part, du nombre d'élèves de cette école domiciliés dans la commune et, d'autre part, du coût de l'élève des écoles publiques de la commune de l'année précédente.

L'école Saint-Symphorien accueille à la rentrée scolaire 2020-2021 :

- 135 élèves en maternelle, domiciliés à Couëron,
- 198 élèves en élémentaire, domiciliés à Couëron.

Le coût moyen de l'élève pour l'année scolaire 2019-2020 est par ailleurs évalué à :

- 1 269,80 € pour un élève de l'école maternelle,
- 454,32 € pour un élève de l'école élémentaire.

Par conséquent, le montant de la participation pour 2020-2021 s'élève à 261 377,61 €.

Cette participation sera versée en deux fois :

- 60 % en février 2021, soit 156 826,56 €,
- 40 % en juin 2021, soit 104 551,05 €.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L442-5 du Code de l'éducation ;

Vu la délibération du 9 mai 1979 relative au contrat d'association avec l'école primaire Saint-Symphorien ;

Vu la délibération du 26 septembre 1994 relative au contrat d'association avec l'école maternelle Saint-Symphorien ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 14 janvier 2021 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 18 janvier 2021 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- valoriser la participation financière attribuée à l'OGEC, pour l'année scolaire 2020-2021, sur la base de :
 - 1 269,80 € pour un élève de l'école maternelle,
 - 454,32 € pour un élève de l'école élémentaire.soit une participation de 261 377,61 € ;
- inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2021 ;

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

- procéder au versement de la participation annuelle en deux fois :
 - 156 826,56 € en février 2021,
 - 104 551,05 € en juin 2021 ;
- autoriser Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Jean-Michel Éon : C'est une délibération que nous retrouvons tous les ans. C'est un savant calcul du coût/élève des écoles publiques, que ce soit en élémentaire ou en maternelle. Ce n'est, bien sûr, pas le même montant. Les élèves de maternelle coûtent plus cher que les élèves d'écoles élémentaires, ne serait-ce que vis-à-vis de la masse salariale des ATSEM, vous pouvez le voir sur la diapositive.

Il s'agit donc de calculer le coût/élève en maternelle et en élémentaire dans les écoles publiques couëronnaises et de verser à l'école Saint-Symphorien la somme qui correspond au nombre d'élèves qu'ils ont en maternelle et en élémentaire. Vous le voyez sur la diapositive, ils ont 135 élèves en maternelle et 198 élèves en élémentaire. Le montant de la participation financière obligatoire pour la commune à l'OGEC pour 2020-2021 correspond à 261 377,61 euros. Il sera versé en deux fois.

Madame le Maire : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Pierre Camus-Lutz.

Pierre Camus-Lutz : Merci, Madame le Maire. Chers collègues, une explication de vote rapide du groupe des élus communistes, et plus largement de l'adjoint à l'éducation que je suis.

Vous le savez, depuis la loi du 31 décembre 1959, dite « loi Debré », les communes sont tenues de financer les dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat. Républicains que nous sommes, respectueux des lois de la République, nous voterons donc cette délibération qui nous est proposée. Toutefois, ce vote favorable doit bien être compris comme le respect des lois républicaines, et non comme une approbation politique de ces mêmes lois.

Il faut rappeler qu'il n'est pas évident que les écoles privées profitent aujourd'hui des financements publics. C'est le résultat d'un long combat politique, que je ne vous rappellerai pas, que nous avons bien connu à Nantes, et d'un rapport de force qui, aujourd'hui, est en défaveur de l'enseignement public. Que l'éducation reste libre, que la scolarisation dépende des choix familiaux, c'est très bien. Toutefois, nous pensons que le choix de l'enseignement privé ne devrait pas être assumé par le contribuable public.

Par cette toute petite précision de notre vote, nous souhaitons donc rappeler notre attachement profond, sincère, au modèle de l'enseignement public, gratuit, et surtout laïque, qui, pour nous, est le seul capable de porter la promesse républicaine de la liberté, de l'égalité et de la fraternité. Je vous remercie.

Madame le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ? (*Il n'y en a pas.*) Nous passons au vote pour cette délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, par 34 voix pour et 1 abstention, la proposition du rapporteur.

10	2021-10	ADHÉSION ASSOCIATION 2021
----	---------	---------------------------

Rapporteur : Jean-Michel Éon

EXPOSÉ

Soucieuse de participer à la réflexion et aux réseaux autour des enjeux territoriaux et des différentes politiques publiques qu'elle conduit, la Ville est amenée à adhérer à différents organismes.

La participation financière de la Ville au financement de ces organismes (fédérations, associations, fondations) est assurée, via des appels à cotisations, sur des critères déterminés par ces structures.

Il convient de préciser la liste des nouveaux organismes auxquels la Ville adhère ainsi que le montant des cotisations correspondantes :

- Andes (association nationale des élus en charge du sport) ; la cotisation 2021 est de 464 €.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 14 janvier 2021 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 18 janvier 2021 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- autoriser l'adhésion de la ville de Couëron à l'Andes pour l'année 2021 pour un montant de 464 €.

Madame le Maire : Comme c'est une première adhésion, nous le faisons en conseil municipal. Ensuite, nous n'aurons plus besoin de le faire. C'est une demande pour adhérer à l'ANDES.

Jean-Michel Éon : L'ANDES est l'une des nombreuses associations d'élus, celle des élus en charge du sport. Je connais cette association, à titre personnel, pour avoir travaillé avec eux. D'une manière générale, c'est assez intéressant, pour un élu, de confronter son point de vue avec des collègues d'autres collectivités. Je ne sais pas si nous avons beaucoup d'adhésions à des associations d'élus de ce type, mais l'ANDES est assez dynamique, notamment localement dans le département et la région, avec des échanges souvent intéressants et fructueux. La proposition qui vous est faite, est donc d'adhérer à cette association d'élus.

Madame le Maire : Bien, chers collègues, y a-t-il besoin de précisions complémentaires ? (Il n'y en a pas.) Nous passons au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

11	2021-11	PROGRAMMATION CULTURELLE DU THÉÂTRE BORIS VIAN – ANNULATION DE SPECTACLES À LA SUITE DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE – PROPOSITION DE REMISES GRACIEUSES
----	---------	--

Rapporteur : Jean-Michel Éon

EXPOSÉ

Dans le cadre de la crise sanitaire, l'application du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, a amené la collectivité à annuler les spectacles « *La Vie animée de Nina W.* » du 21 novembre 2020, « *VivaVian2020* » du 4 au 6 décembre 2020, « *Patient* » et « *J'ai tué l'amour* » du 19 décembre 2020, « *Surtout, rester calme* » du 20 décembre 2020, « *Boom* » du 20 et 23 janvier 2021, ainsi que le concert de *La Mossa* du 9 janvier 2021 prévus dans le cadre de la programmation culturelle du théâtre Boris Vian.

À ce titre, la Ville est sollicitée par onze usagers pour les remboursements des billets achetés pour ces spectacles, et encaissés par la régie de recettes spectacle vivant du théâtre Boris Vian.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de prononcer les remises gracieuses sur les onze créances correspondantes, pour un montant global de 155,00 €.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 14 janvier 2021 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 18 janvier 2021 ;

Le rapporteur propose de voter le projet suivant :

- prononcer les remises gracieuses sur la billetterie des spectacles prévus au théâtre Boris Vian et annulés compte tenu de l'état d'urgence sanitaire, pour un montant global de 155,00 € ;
- autoriser Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Madame le Maire : Ce point aurait dû être présenté par notre collègue Corinne Chénard, mais c'est un point plutôt financier. C'est un remboursement pour des spectacles qui n'ont malheureusement pas pu se tenir cette année. Nous en sommes tous désolés. À la suite de demandes des personnes qui n'ont pu assister à ce spectacle, nous devons procéder à un remboursement.

Jean-Michel Éon : Nous avons déjà présenté cette délibération en décembre, il y avait déjà des demandes de remboursement pour des spectacles qui n'avaient pas pu avoir lieu. Nous vous proposons malheureusement une nouvelle fois cette délibération, avec la crainte d'avoir à en présenter encore une lors du prochain conseil. Le nombre de personnes qui s'étaient inscrites pour des spectacles et qui en demandent le remboursement va sans doute continuer à s'allonger.

D'ailleurs, pour ceux qui font partie de la commission « ressources internes et affaires générales », vous pourrez constater que le montant a changé depuis la commission. Nous recevons régulièrement des demandes de remboursement, même si les montants restent relativement dérisoires.

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

Nous vous proposons de prononcer des remises gracieuses sur la billetterie des spectacles pour un montant de 155 euros.

Madame le Maire : Je vous propose de le mettre aux voix.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

12	2021-12.	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET CONVENTIONS – ANNÉE 2021
----	----------	--

Rapporteur : Ludovic Joyeux

EXPOSÉ

Les associations sont à la fois le signe et le vecteur du dynamisme du territoire. Par leur diversité, elles contribuent à l'ensemble des politiques publiques portées par la Ville et à un lien social fort et permanent.

Dans le contexte sanitaire et économique actuel, la ville de Couëron est particulièrement attentive à être au côté des associations qui interviennent sur son territoire, et à maintenir son soutien à leurs actions par des aides financières, logistiques et humaines.

Il est ainsi proposé de soutenir 102 associations, pour un montant de 1 060 681 € de subventions de fonctionnement et 11 400 € de subventions exceptionnelles.

Le budget primitif 2021 prévoyant une dépense globale au titre des subventions de fonctionnement aux personnes morales de droit privé, il convient de préciser le montant de la subvention attribuée, pour l'année 2021, à chaque association.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 11 janvier 2021 ;

Vu l'avis favorable de la commission ressources internes et affaires générales du 14 janvier 2021 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- attribuer aux associations les subventions suivantes :

Groupe de travail	Association	Proposit° fonct. 2021	Proposit° except. 2021	Total proposit° 2021	Commentaires
Action sociale et solidarités	Concord'âne	1 700		1 700	-
	Association pour le don de sang bénévole de la Chabossière	160		160	-
	L'Indépendante - Anciens travailleurs de Couëron	350		350	-
	Amicale pour le don de sang bénévole de Couëron	160		160	-
	Association des parents résidents et amis de la MAS du Fraïche Pasquier	100		100	-
	Foyer Couëronnais des Anciens	600	1 500	2 100	50è anniversaire de la résidence La Grange. sous réserve de justificatifs
	Comité du secours populaire français de Couëron	400		400	-
	Femmes solidaires de Couëron et Basse-Loire	400		400	-
	Association France Alzheimer Loire Atlantique	50		50	-
	Association Valentin Haüy pour le bien des aveugles	50		50	-
	Fédération des Malades et Handicapés	50		50	-
	France ADOT 44	50		50	-
	Mouvement du nid	160		160	-
	Mouvement français pour le planning familial de Loire-Atlantique	500		500	-
	Association départementale des restaurants du cœur et relais du cœur de Loire-Atlantique	360		360	-
	Solidarité Femmes Loire-Atlantique (SOS Femmes)	200		200	-
	Mouvement vie libre	270		270	-
	Espace Simone de Beauvoir	160		160	-
	Le Secours catholique Caritas France	100		100	-
	SOS Dépression 44	50		50	-
Association les Amis de la Maison d'Accueil Spécialisée du Loroux Bottereau	100		100	-	

VILLE DE COUÉRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

Groupe de travail	Association	Proposit° fonct. 2021	Proposit° except. 2021	Total proposit° 2021	Commentaires
	Association des Donneurs de Voix - Bibliothèque sonore	50		50	-
	Centre d'information sur les droits des femmes et des familles	400		400	-
	Collectif des usagers du centre René Gauducheau	100		100	-
Total Action sociale et solidarités		6 520	1 500	8020	
Cabinet du maire	Association départementale de la protection civile section Couëron	1 000		1 000	-
	Colombe couëronnaise	300		300	-
	Association Républicaine des Anciens Combattants et Victimes de Guerre	125		125	-
	Union Nationale des Combattants de Couëron	250		250	-
	Association SOS paysans en difficultés 44	200		200	-
	Groupement accueil service promotion du travailleur immigré	90		90	-
	Ligue des droits de l'homme	140		140	-
	Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples	130		130	-
	Union Locale C.F.D.T. Basse-Loire	200		200	-
	Union Locale Basse-Loire C.G.T.-Force Ouvrière	200		200	-
	Amicale des Sapeurs Pompiers	4 000		4 000	-
	Union des Commerçants et Artisans Retraités de Couëron	100		100	-
	Association des Amis du Musée de la Résistance de Châteaubriant	300		300	-
	Comité des usagers des bacs de Loire-Atlantique	50		50	-
Comité départemental du souvenir des fusillés de Châteaubriant et Nantes	100		100	-	
Total Cabinet du maire		7 185		7 185	
Développement Durable	Ecopole	1 060		1 060	-
	Compostri	2 000		2 000	-

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

Groupe de travail	Association	Proposit° fonct. 2021	Proposit° except. 2021	Total proposit° 2021	Commentaires
	Or d'usage	250		250	-
Total Développement Durable		3 310		3 310	
Urbanisme	Association des chasseurs de Couëron "La cartouche couëronnaise"	150	500	650	Actions sur le renard et le sanglier
	Syndicat des marais de St Etienne et Couëron	1 100		1 100	-
	Association sanitaire apicole départementale de défense des abeilles (ASAD)	200		200	-
Total Urbanisme		1 450	500	1 950	
Culture et patrimoine	La Concorde section photos	250		250	-
	Société des amis de l'école laïque La Chabossière - Activités culturelle	3 500		3 500	-
	Société des amis de l'école laïque La Chabossière - Fonctionnement général	3 200		3 200	-
	Société des amis de l'école laïque La Chabossière - Salon du livre	1 100		1 100	-
	Union touristique les amis de la nature, section de Couëron	110		110	-
	Amicale Laïque de Couëron Centre - Section danse	2 000		2 000	-
	Amicale Laïque de Couëron Centre - Section éveil musical	350		350	-
	Les Chevaliers du Centaure	110		110	-
	Groupe Artistique Léon Moinard	16 000		16 000	-
	Une Tour, une Histoire	110	500	610	Finalisation de la numérisation des entretiens d'anciens salariés
	École de Musique	162 000		162 000	-
	Centre d'histoire du travail	450		450	-
	Koria	110		110	-
	Bretagne Vivante - SEPNB	300		300	-
	Ligue pour la Protection des Oiseaux - (L.P.O. 44)	550		550	-
Racines Y Amistades Espanolas	110	1 000	1 110	20è anniversaire de l'association.	

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

Groupe de travail	Association	Proposit° fonct. 2021	Proposit° except. 2021	Total proposit° 2021	Commentaires
					Sous réserve de justificatifs
	Association La Calboscène	2 000		2 000	-
	ACROLA : Association pour la Connaissance et la Recherche Ornithologique Loire-Atlantique	300		300	-
	Association Poisson pilote	1 000		1 000	-
	Couëron Histoire et Patrimoine	110		110	-
	Image In	110		110	-
	CELI - Couëron Espéranto Langue Internationale	110		110	-
	Ensemble chante...	110		110	-
	Total Culture et patrimoine	193 990	1 500	195 490	
Ressources humaines	COS local	84 676		84 676	-
	Total Ressources humaines	84 676		84 676	
Sports et loisirs	Association sportive du collège Paul Langevin "l'Essor Couëronnais"	1 689		1 689	-
	Association sportive Sainte-Philomène	1 617		1 617	-
	Football club La Chabossière	9 254		9 254	-
	Association Sportive et Culturelle La Concorde	13 698		13 698	-
	Véloce sport couëronnais - 4 prix	1 900		1 900	-
	Véloce sport couëronnais - compétition / fonctionnement	1 433		1 433	-
	Véloce sport couëronnais - cyclo + V.T.T.	782		782	-
	OMS / école de sports (OMS)	3 260		3 260	-
	Tennis club couëronnais	4 642		4 642	-
	Tonic gym	1 558		1 558	-
	Société des amis de l'école laïque de la Chabossière Yoga	190		190	-
	Amicale Laïque de Couëron Centre - Billard	670		670	-

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

Groupe de travail	Association	Proposit° fonct. 2021	Proposit° except. 2021	Total proposit° 2021	Commentaires
	Association Couëron natation	7 736	1 000	8 736	Jumelage avec Wexford - sous réserve de justificatifs
	Association sportive du lycée d'enseignement professionnel Jean-Jacques Audubon	360		360	-
	Chabossière olympique club	16 424		16 424	-
	Chab'pétanque	716		716	-
	Couëron tennis de table	1 259		1 259	-
	Etoile sportive couëronnaise / fonctionnement	16 564	1 600	18 164	Jumelage avec Wexford, déplacement aux championnats de France d'athlétisme adapté, achat d'un but de rugby. sous réserve de justificatifs
	Stade Couëronnais Football club (S.C.F.C.)	6 275		6 275	-
	Association Badminton en Loisir	515		515	-
	Association Couëronnaise de Gymnastique d'Entretien (A.C.G.E.)	350		350	-
	Triathlon Sport Couëronnais	1 026		1 026	-
	Club d'Arts Martiaux de Couëron	902		902	-
	Aviron Loire Océan	472		472	-
	Par 4 chemins - cavaliers et cie	174		174	-
	Lib'R tes pieds	75		75	-
Total Sports et loisirs		93 541	2 600	96 141	
Petite enfance	Les lapins bleus	85 004		85 004	-
Total Petite enfance		85 004		85 004	
Education	Conseil Local FCPE La Chabossière	150		150	-
	F.C.P.E. conseil local des écoles Léon Blum et Anne Frank	150		150	-
	Foyer socio-éducatif du lycée professionnel Jean-Jacques Audubon	200		200	-

Groupe de travail	Association	Proposit° fonct. 2021	Proposit° except. 2021	Total proposit° 2021	Commentaires
	Association des parents d'élèves du collège Sainte-Philomène	150		150	-
	APEL St Symphorien Couëron	150		150	-
	Association laïque des parents d'élèves du collège Paul Langevin (FCPE)	150		150	-
	Union départementale des Délégués Départementaux de l'Education Nationale (D.D.E.N.)	50		50	-
	La Prévention Routière	300		300	-
	P'tits Jean Zay	150		150	-
	Foyer socio-éducatif du collège Paul Langevin	400		400	-
	Total Education	1 850		1 850	
Enfance - Jeunesse	Amicale Laïque de Couëron Centre - Centres Aérés	230 000		230 000	-
	Amicale Laïque de Couëron centre - section fonctionnement général	2 500		2 500	-
	Amicale Laïque de Couëron Centre - section informatique	315		315	-
	Association Départementale des Francas	200	300	500	Brevet de l'Engagement
	Centre Socioculturel Pierre Legendre	178 890	3 000	181 890	Partenaire du projet d'accueil des 15-25 ans.
	Centre Socioculturel Henri Normand	166 250		166 250	-
	Association Parazic	1 000		1 000	-
	Les Lucioles Musique	4 000	2 000	6 000	Soutien au développement de l'association
	Total Enfance - Jeunesse	583 155	5 300	588 455	
	Total général	1 060 681	11 400	1 072 081	

- approuver les conventions et avenants aux conventions avec les associations suivantes, annexés à la présente délibération :

- Amicale laïque de Couëron centre,
- École de Musique,
- Association socioculturelle du Centre Henri Normand,
- Association Les Lapins bleus,

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

- Association socioculturelle du Centre Pierre Legendre,
- Ecopôle,
- Compostri ;

- autoriser Madame le Maire à signer les conventions et avenants correspondants.



**AVENANT À LA CONVENTION DU 15 FÉVRIER 2017
ENTRE LA VILLE DE COUËRON
ET L'AMICALE LAÏQUE DE COUËRON CENTRE**

ENTRE :

La Ville de Couëron représentée par son Maire, Madame Carole Grelaud, agissant au nom et pour le compte de la commune en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 25 janvier 2021 ;
d'une part,

ET,

L'association Amicale Laïque de Couëron Centre, représentée par sa Présidente Madame Gabrielle Clouet, dûment habilitée par son Conseil d'Administration ;
d'autre part.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet

L'objet du présent avenant est de prolonger d'une année la convention du 15 février 2017 et de préciser les modalités financières du partenariat entre la Ville de Couëron et l'Amicale Laïque pour l'année 2021.

Article 2 : Modification de l'article 14 de la convention du 15 février 2017, relatif à la détermination du montant de la subvention

L'article 14 de la convention du 15 février 2017 est modifié comme suit :

La Ville de Couëron s'engage à verser une subvention pour l'année 2021 d'un montant global de 235 835 € qui se décompose de la manière suivante :

- section ALSH : 230 000 €
- autres sections : 5 835 €

Article 3 : Modification de l'article 24 de la convention du 15 février 2017, relatif à la durée de la convention

L'article 24 de la convention du 15 février 2017 est modifié comme suit :

La convention est prolongée d'une année, soit jusqu'au 31 décembre 2021

Article 4 : Clause de validité

Toutes les autres dispositions de la convention du 15 février 2017 demeurent inchangées.

Fait en deux exemplaires à Couëron, le

Pour la Commune,
Le Maire
Conseillère départementale
Carole Grelaud

Pour l'association Amicale Laïque
de Couëron Centre,
La Présidente
Gabrielle Clouet



**AVENANT A LA CONVENTION DU 28 AVRIL 2017
ENTRE LA VILLE DE COUËRON
ET L'ÉCOLE DE MUSIQUE DE COUËRON**

ENTRE :

La Ville de Couëron représentée par son Maire, Madame Carole Grelaud, agissant au nom et pour le compte de la commune en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 25 janvier 2021 ;

d'une part,

ET,

L'École de Musique, représentée par sa co-Présidente Madame Gwenaëlle Couronne, dûment habilitée par son Conseil d'Administration ;

d'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet

L'objet du présent avenant est de prolonger d'un an la convention du 28 avril 2017 et de préciser les modalités financières du partenariat entre la Ville de Couëron et l'École de Musique pour l'année 2021.

Article 2 : Modification de l'article 4.1 de la convention du 28 avril 2017, relatif à la détermination du montant de la subvention

L'article 4.1 de la convention du 28 avril 2017 est modifié comme suit :

La Ville de Couëron s'engage à verser une subvention pour l'année 2020 d'un montant de 162 000 €.

Article 3 : Modification de l'article 6.1 de la convention du 28 avril 2017, relatif à la durée de la convention

L'article 6.1 de la convention du 28 avril 2017 est modifié comme suit :

La convention est prolongée d'une année, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

Article 4 : Clause de validité

Toutes les autres dispositions de la convention du 28 avril 2017 demeurent inchangées.

Fait en deux exemplaires à Couëron, le

Pour la Commune,
Le Maire
Conseillère départementale
Carole Grelaud

Pour l'École de Musique
de Couëron,
La co-Présidente
Gwenaëlle Couronne



**AVENANT A LA CONVENTION DU 3 MARS 2017
ENTRE LA VILLE DE COUËRON
ET L'ASSOCIATION SOCIOCULTURELLE DU CENTRE HENRI NORMAND**

ENTRE :

La Ville de Couëron représentée par son Maire, Madame Carole Grelaud, agissant au nom et pour le compte de la commune en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 25 janvier 2021 ;
d'une part,

ET,

L'association socioculturelle du Centre Henri Normand, représentée par sa Présidente Madame Brigitte Herranz, dûment habilitée par son Conseil d'Administration ;
d'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet

L'objet du présent avenant est de prolonger d'une année la convention du 3 mars 2017 et de préciser les modalités financières du partenariat entre la Ville de Couëron et l'association socioculturelle du Centre Henri Normand pour l'année 2021

Article 2 : Modification de l'article 18 de la convention du 3 mars 2017, relatif à la détermination du montant de la subvention

L'article 18 de la convention du 3 mars 2017 est modifié comme suit :

La Ville de Couëron s'engage à verser une subvention pour l'année 2021 d'un montant de 166 250 €.

Article 3 : Modification de l'article 27 de la convention du 3 mars 2017, relatif à la durée de la convention

L'article 27 de la convention du 3 mars 2017 est modifié comme suit :

La convention est prolongée d'une année, soit jusqu'au 31 décembre 2021

Article 4 : Clause de validité

Toutes les autres dispositions de la convention du 3 mars 2017 demeurent inchangées.

Fait en deux exemplaires à Couëron, le

Pour la Commune,
Le Maire
Conseillère départementale
Carole Grelaud

Pour l'association socioculturelle
du Centre Henri Normand,
La Présidente
Brigitte Herranz



**AVENANT A LA CONVENTION DU 1^{er} MARS 2017
ENTRE LA VILLE DE COUËRON
ET L'ASSOCIATION LES LAPINS BLEUS**

ENTRE :

La Ville de Couëron représentée par son Maire, Madame Carole Grelaud, agissant au nom et pour le compte de la commune en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 25 janvier 2021 ;
d'une part,

ET,

L'association Les Lapins Bleus, représentée par son Président Monsieur Benoit Radigois, dûment habilité par son Conseil d'Administration ;
d'autre part.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet

L'objet du présent avenant est de prolonger d'un an la convention du 1^{er} mars 2017 et préciser les modalités financières du partenariat entre la Ville de Couëron et les Lapins Bleus pour l'année 2021.

Article 2 : Modification de l'article 4 de la convention du 1^{er} mars 2017

L'article 4 est modifié comme suit :

La convention est prolongée d'un an, jusqu'au 31 décembre 2021.

Article 2 : Modification de l'article 19 de la convention du 1^{er} mars 2017, relatif aux dispositions financières

L'article 19 de la convention est modifié comme suit :

La Ville de Couëron s'engage à verser une subvention pour l'année 2021 d'un montant de 85 004 €. Compte tenu de la crise sanitaire, elle s'engage par ailleurs à ne pas appliquer la régularisation des heures non réalisées en 2020 sur l'année 2021.

Article 3 : Clause de validité

Toutes les autres dispositions de la convention du 1^{er} mars 2017 demeurent inchangées.

Fait en deux exemplaires à Couëron, le

Pour la Commune,
Le Maire
Conseillère départementale
Carole Grelaud

Pour l'association Les Lapins Bleus
Le Président
Benoit Radigois



**AVENANT À LA CONVENTION DU 2 MARS 2017
ENTRE LA VILLE DE COUËRON
ET L'ASSOCIATION SOCIOCULTURELLE DU CENTRE PIERRE LEGENDRE**

ENTRE :

La Ville de Couëron représentée par son Maire, Madame Carole Grelaud, agissant au nom et pour le compte de la commune en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 25 janvier 2021 ;
d'une part,

ET,

L'association socioculturelle du Centre Pierre Legendre, représentée par sa Présidente Madame Muriel David, dûment habilitée par son Conseil d'Administration ;
d'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet

L'objet du présent avenant est de préciser les modalités financières du partenariat entre la Ville de Couëron et l'association socioculturelle du Centre Pierre Legendre pour l'année 2020.

Article 2 : Modification de l'article 18 de la convention du 2 mars 2017, relatif à la détermination du montant de la subvention

L'article 18 de la convention du 2 mars 2017 est modifié comme suit :

La Ville de Couëron s'engage à verser une subvention pour l'année 2021 d'un montant de 178 890 €.

Article 3 : Modification de l'article 27 de la convention du 2 mars 2017, relatif à la durée de la convention

L'article 27 de la convention du 2 mars 2017 est modifié comme suit :

La convention est prolongée d'une année, soit jusqu'au 31 décembre 2021

Article 4 : Clause de validité

Toutes les autres dispositions de la convention du 2 mars 2017 demeurent inchangées.

Fait en deux exemplaires à Couëron, le

Pour la Commune,
Le Maire du
Conseillère départementale
Carole Grelaud

Pour l'association socioculturelle
Centre Pierre Legendre,
La Présidente
Muriel David



CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS
entre Ecopôle CPIE Pays de Nantes et la ville de Couëron
Année Civile 2021

CONVENTION ENTRE LES SOUSSIGNÉS

La ville de Couëron, représentée par Carole GRELAUD, Maire, agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du 25 janvier 2021, Ci-après dénommée « la Ville » ;
d'une part,

ET

Ecopôle, labélisée Centre permanent d'initiatives pour l'environnement du Pays de Nantes, association loi 1901, déclarée en Préfecture de Loire-Atlantique le 29 mai 1998- située 17 rue de Bouillé, 44 000 Nantes, représentée par son Président Sebastien Darreau, habilité à cet effet par une délibération du Conseil d'Administration, ci-après dénommée « l'association Ecopôle » ;

d'autre part,

PRÉAMBULE

Le partenariat entre la ville de Couëron et Ecopôle a été initié en 2012 ce qui fait d'Ecopôle aujourd'hui un partenaire privilégié sur le territoire.

S'inscrivant dans sa démarche d'Agenda 21 depuis ses débuts, ce partenariat a permis d'inscrire dans la durée une démarche d'éducation et de sensibilisation à l'environnement et au développement durable à destination de tous les publics. Formation auprès des agents du périscolaire, création d'un espace dédié au développement durable et d'une grainothèque, participation à l'émergence du projet « mon restau responsable » avec le service restauration collective sont autant d'exemples de concrétisation de projets réalisés dans le cadre de ces partenariats sans cesse renouvelé depuis 2012.

Ce partenariat vient ainsi renforcer d'autres actions portées par Ecopôle sur le territoire couëronnais, en particulier dans le cadre du marché métropolitain d'accompagnement à l'éducation au développement durable dans les écoles ou dans le cadre de projets noués avec des associations couëronnaises, comme quartier libre pour la nature avec l'Amicale Laïque de Couëron centre.

Cette convention s'inscrit dans la continuité des conventions précédentes avec la volonté de poursuivre en 2021 les actions engagées sans développer de nouveaux chantiers. Cependant, afin de clarifier les engagements de chacune des parties, elle se recentre autour des missions de l'association qui entre dans le cadre de la subvention allouée par la Ville. Cela n'interdit pas les deux parties de réaliser des projets sous forme de prestations durant l'année en fonction des projets qui y seront engagés ou finalisés et qui seront contractualisés via des bons de commande.

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

Afin de conserver les liens privilégiés entre les deux parties, la Ville et Ecopôle travailleront également en 2021 à l'élaboration d'une nouvelle convention d'objectifs pluriannuelle au plus près des ambitions et enjeux territoriaux des prochaines années.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention vise à définir les modalités du partenariat conclu entre la ville de Couëron et Ecopôle pour l'année civile 2021.

Article 2 : Activités de l'association Ecopole

L'association Ecopôle poursuivra son partenariat avec la Ville visant l'accès aux services d'Ecopôle et la diffusion de l'information sur le territoire couëronnais.

Les actions menées par l'association pourront s'articuler autour des trois axes suivants :

- accompagnement à la gestion et l'animation de l'espace dédié de la médiathèque Victor Jara,
- sensibilisation et diffusion de l'information sur la ville de Couëron,
- accès au centre de ressources pour les services, les écoles primaires et les associations couëronnaises.

Article 3 : Engagement de la Ville

La ville de Couëron s'engage à donner à l'association les moyens financiers et matériels nécessaires à la réalisation des activités précisées dans l'article 2 selon un programme annuel établi en collaboration avec les services concernés.

La prise en charge financière par la Ville prendra la forme d'une subvention à hauteur de 1 060 €.

Article 4 : Durée de la convention

La présente convention est signée pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.
Il n'est pas prévu de reconduction.

Article 5 : Modalités de versement de la subvention

Les versements auront lieu en deux fois :

- 50 % suite au vote du budget de la ville de Couëron en janvier,
- 50 % à la remise du bilan annuel des actions effectuées en septembre.

Le montant de la subvention pourra être revu à la baisse en fonction de la réalisation effective de chaque action.

Article 6 : Suivi de la convention

Des réunions de suivi et de coordination nécessaires au bon fonctionnement de cette convention seront organisées avec les personnes concernées et ce, dans la limite de 3 réunions durant l'année.

Le suivi de cette convention est particulièrement assuré par :

- Stéphanie HAYASHI, responsable du développement durable et dialogues citoyens pour la Ville,
- Virginie DANILO, coordinatrice d'éducation à l'environnement et au développement durable pour Ecopôle.

Article 7 : Contrôle et engagement d'Ecopôle

Ecopôle s'engage :

- à fournir chaque année le compte-rendu financier de l'association dans les six mois suivant la date de l'assemblée générale ainsi que le rapport du commissaire aux comptes,

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

- à fournir un bilan technique et financier détaillé du programme d'action mis en œuvre sur la commune de Couëron,
- à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au règlement en vigueur et à tenir à disposition de la Ville tous les documents justificatifs des dépenses liées au programme d'action.

Article 8 : Evaluation

La réalisation des objectifs de ladite convention sera présentée sous forme d'un document global remis avec le dossier de demande de subvention pour l'année 2022 et fera l'objet d'un échange avec la Ville lors d'une réunion « bilan et évaluation ». Ce bilan viendra nourrir les réflexions sur la conclusion d'une nouvelle convention qui sera entreprise durant l'année.

Article 9 : Avenant

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis dans l'article 1^{er}.

Article 10 : Résiliation de la convention et litiges

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. Tout règlement de litige interviendra devant le tribunal administratif de Nantes.

Fait à Couëron, le
En deux exemplaires

Pour la Commune,
Le Maire
Conseillère départementale
Carole Grelaud

Pour l'association Ecopôle
Le président
Sébastien Darreau

CONVENTION DE PARTENARIAT 2021

Entre :

LA VILLE DE COUËRON

Adresse : 8 place Charles de Gaulle 44220 COUËRON, ci-après désignée la Ville,
représentée par Carole Grelaud, agissant en qualité de Maire de Couëron agissant en vertu d'une
délibération en date du 25 janvier 2021,
d'une part,

Et :

L'ASSOCIATION COMPOSTRI,

Le Solilab, 8 rue de Saint-Domingue, 44200 NANTES, ci-après désignée Compostri,
représentée par Elisabeth COURTEAUD, agissant en qualité de co-Présidente de l'association Compostri,
d'autre part,

conjointement appelées les « parties »,

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Nantes Métropole, compétente en matière de gestion des déchets

NANTES MÉTROPOLE (NM), exerce la fonction d'autorité organisatrice de la gestion des déchets sur un territoire composé de 24 communes regroupant 636 340 habitants : prévention (réduction), collecte, tri, valorisation et traitement des déchets.

Le territoire de l'agglomération nantaise a été lauréat de l'Appel à projet « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage » en 2014. Une reconnaissance des actions engagées par les acteurs du territoire : associations, citoyens, entreprises, Nantes Métropole et ses 24 communes.

Nantes Métropole s'est engagée à répondre aux objectifs nationaux de réduction (-10 % à 2020 des déchets ménagers et assimilés, soit une baisse de 27 900 t à partir de 2013) et de valorisation maximale des déchets, permettant de tendre vers le zéro déchet non valorisé.

Une étude de caractérisation des déchets, réalisée début 2017 a mis en évidence qu'un quart (26,6 %) du contenu de la poubelle bleue est constitué de déchets organiques. Ces déchets peuvent faire l'objet d'une réduction par des actions de limitation du gaspillage alimentaire et par une gestion de proximité et participative (par les usagers, habitants, écoles,...), notamment par le compostage des déchets alimentaires et organiques et le broyage des végétaux issus du jardin.

La ville de Couëron

La ville de Couëron anime sur son territoire une politique volontariste de réduction et valorisation des déchets à travers plusieurs projets :

- plan pluriannuel de lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective,
- valorisation des déchets organiques issus de la restauration collective par méthanisation ou compostage,
- accompagnement des parents d'élèves de l'ensemble des groupes scolaires à l'organisation de fêtes d'école zéro déchet,

- mise en place d'opérations de sensibilisation en partenariat avec Nantes Métropole : ateliers zéro déchet, broyage des déchets et des sapins,
- accompagnement du collectif des idées vertes dans la mise en place d'événements autour de la réduction des déchets avec notamment le festival des idées vertes,...

S'agissant du compostage de proximité, on compte 4 sites existants sur le territoire de la commune :

- Square Anatole France,
- Place des Cités,
- Jacques Prévert,
- Cité du Bossis.

La part du compostage collectif de proximité

Une enquête nationale sur la gestion domestique des déchets organiques met en évidence que c'est bien la population vivant en habitat collectif qui présente le plus fort potentiel de croissance du compostage (proportion infime actuellement contre 40 % pour l'habitat individuel). Plus la ville est peuplée et dense, plus le compostage est rare. L'objectif national est de 50 % pour l'habitat individuel. Mais de nombreuses initiatives commencent à voir le jour dans différentes villes en France dans l'habitat et la restauration collectifs. Des expériences concluantes ont vu le jour dans l'ouest de la France : Rennes, Angers, et bien sûr Nantes où Compostri a expérimenté cette démarche dès 2007.

L'association Compostri

Créée en 2007, l'association a pour objet le développement du compostage partagé, ainsi que la valorisation du compostage en général et plus particulièrement en milieu urbain.

Elle favorise la mise en place de projets de compostage partagé et accompagne les habitants dans cette démarche à l'échelle d'un quartier, immeuble, groupe d'immeubles, écoles maternelles et primaires.

Elle propose également des animations de sensibilisation à destination du grand public.

Le projet porté par Compostri vise à :

- réduire les déchets à la source, limitant ainsi les coûts de collecte, de transport et de traitement des déchets et contribuer ainsi à la réduction d'émissions de CO₂,
- lutter contre l'appauvrissement de la terre en matière organique grâce à un amendement 100 % naturel et écologique,
- développer l'écocitoyenneté et la responsabilisation de chacun, notamment au travers d'opérations de sensibilisation en milieu scolaire, mais aussi adulte,
- créer du lien social entre les différents utilisateurs,
- créer de l'emploi local, social et solidaire : les maîtres-composteurs,
- se former, s'informer, se responsabiliser et montrer l'exemple puis former à son tour,
- contribuer à atteindre l'objectif national de 200 kg/an/habitant d'ordures ménagères.

Le partenariat Nantes Métropole – Compostri

Nantes Métropole a contractualisé avec Compostri pour une durée de 3 ans afin de :

- développer le lombricompostage et le compostage collectif et participatif, et accompagner les habitants dans cette pratique, notamment en renforçant les projets dans les quartiers d'habitat social en partenariat avec les bailleurs sociaux ;
- informer, sensibiliser et former les habitants à la réduction et à la gestion de leurs déchets organiques, en utilisant des moyens de communication directe et de proximité.

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

L'intervention de Compostri porte plus particulièrement sur l'accompagnement des porteurs de projets (40 nouveaux projets par an dont 10 auprès des bailleurs sociaux) au travers de :

- la mise à disposition des équipements de compostage partagé,
- la formation des habitants,
- la mise à disposition de matériel et de broyat,
- la gestion et le suivi des projets de compostage collectifs et participatifs.

Elle porte également sur la mise en place d'opérations de sensibilisation à la réduction des déchets organiques et au compostage et au lombricompostage, et sous forme de subventions des actions complémentaires sur le gaspillage alimentaire, compostage et lombricompostage, broyage végétaux, techniques jardinage naturel.

Article 1 : Objet

Cette convention intervient en complément du cadre du marché passé entre Compostri et Nantes Métropole.

Par ce partenariat, la ville de Couëron et Compostri, souhaitent plus particulièrement :

- favoriser l'émergence de projets de compostage partagé au sein d'un maillage territorial cohérent,
- animer un réseau d'échanges et d'interconnaissance des bénévoles usagers des sites compostage partagés de la commune,
- mettre en place des actions de compostage et de sensibilisation dans les écoles,
- continuer à informer et sensibiliser les couëronnais sur le compostage et plus largement sur la réduction et la valorisation des déchets organiques.

Article 2 : Favoriser l'Émergence de projets de compostage partage au sein d'un maillage territorial cohérent

Le bon fonctionnement d'un site de compostage partagé repose en partie sur la dynamique des citoyens qui l'animent. C'est pourquoi l'implantation d'un nouveau site est conditionnée à la constitution d'un collectif d'au moins 5 à 10 foyers.

Le maillage du territoire se fait donc de façon aléatoire et à un rythme qui dépend de l'émergence des dynamiques citoyennes.

Pour autant la ville et l'association souhaitent, en plus du rôle de facilitation qui est le leur, travailler ensemble pour faire émerger des projets de compostage partagé.

En complément des actions d'information déjà mis en place (communications municipales, stands et animations pédagogiques dans différents événements...) cela passe par :

- la cartographie des lieux potentiels au regard de différents critères : nombre de foyers et équipements à proximité, flux piétonniers...
- des actions d'information au plus près de ces lieux potentiels : animations et temps d'échange dans les quartiers, information auprès des bailleurs sociaux...
- un meilleur accompagnement des premières personnes intéressées pour atteindre le seuil de 5 à 10 foyers et déclencher le projet.

Engagements de Compostri

L'association s'engage à :

- contribuer à l'identification des potentialités et des moyens de faire émerger des projets sur le territoire,
- participer si nécessaire aux temps d'information et d'animation dans les quartiers

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

- récolter et transmettre à la ville les contacts de projets potentiels d'installation de compostage collectif de proximité sur son territoire dont elle pourrait avoir connaissance,
- accompagner les premières personnes intéressées pour atteindre le seuil de 5 à 10 foyers et déclencher le projet.

Engagements de la ville

La Ville s'engage à :

- mettre en place des actions d'information au plus près de ces lieux potentiels : animations et temps d'échange dans les quartiers, information auprès des bailleurs sociaux,
- accompagner les premières personnes intéressées pour atteindre le seuil de 5 à 10 foyers et déclencher le projet,
- faire connaître Compostri et ses actions à ses administrés par tout moyen à sa convenance et en accord avec Compostri (exemple : magazine municipal, site internet municipal, affichage en mairie, invitation à des manifestations thématiques...),
- récolter et transmettre à Compostri les contacts de projets potentiels d'installation de compostage collectif de proximité sur son territoire dont elle pourrait avoir connaissance.

Article 3 : Animer un réseau d'échanges et d'interconnaissance des usagers des sites de compostage situés sur la commune

Les usagers des composteurs partagés sont accompagnés par Compostri dans le cadre du marché avec Nantes Métropole : formation, accompagnement au retournement, mise à disposition de matériel et de broyat...

La Ville souhaite mettre en réseau les couëronnais usagers de ces équipements afin qu'ils puissent se connaître et échanger sur les bonnes pratiques et les difficultés rencontrées mais également pour amorcer une dynamique collective sur la commune.

Engagements de Compostri

- participer aux réunions du réseau,
- traiter les demandes émises dans ce cadre en partenariat avec la Ville.

Engagements de la ville

- organiser et animer la réunion,
- traiter les demandes émises dans ce cadre en partenariat avec Compostri.

Article 4 : Accompagner la mise en œuvre des démarches de compostage dans les écoles

La Ville valorise les déchets organiques issus de la restauration collective de l'ensemble des groupes scolaires de la commune par méthanisation ou compostage.

En parallèle, la ville souhaite favoriser, dans la mesure où la communauté éducative est partie prenante, la mise en place de projets de compostage pédagogique, comme c'est le cas dans les écoles de la Métairie et Marcel Gouzil.

Engagements de Compostri

- assurer le suivi, l'entretien des composteurs (question du financement du broyat),
- mettre en place des séances d'information et de sensibilisation auprès des équipes de restauration et d'animation,
- mettre en place des animations de sensibilisation des enfants,
- former les animateurs périscolaires au compostage afin qu'ils puissent mettre en œuvre des animations/jeux sur la thématique,

- accompagner la ville dans la mise en place de nouveaux projets de compostage.

Article 5 : Participer à l'information et la sensibilisation des habitants de la commune

Compostri intervient dans le cadre du marché avec Nantes Métropole sur un certain nombre d'animations.

La Ville souhaite développer ces interventions afin de continuer à informer et sensibiliser les couëronnais sur le compostage et plus largement sur la réduction et la valorisation des déchets organiques.

Travail sur l'anticipation des animations.

Engagements de Compostri

- développer sur le territoire de la Ville des opérations d'information et de sensibilisation sur le compostage (accueil des nouveaux arrivants, Fête de la Chab, Festival des idées vertes...)
- mettre en place des opérations sensibilisation au broyage des déchets verts et des sapins.

Engagements de la Ville

- faire connaître Compostri et ses actions à ses administrés par tout moyen à sa convenance et en accord avec Compostri (exemple : magazine municipal, site internet municipal, affichage en mairie, invitation à des manifestations thématiques...),
- recenser en amont les interventions potentielles de Compostri pour l'année à venir.

Article 6 : Durée

La présente convention est établie pour une année à compter du 1er janvier 2021.

L'élaboration d'une nouvelle convention en 2022 en fonction de l'évolution des besoins et des moyens de la Ville ou de Compostri fera l'objet d'une réunion entre les deux partenaires avant la fin de l'année 2021.

Article 7 : Montant

La Ville s'engage à accorder une subvention de fonctionnement de 2 000 € (les versements auront lieu en deux fois : 70 % suite au vote de la convention et 30 % à la remise du bilan annuel des actions effectuées).

Article 8 : Portée

Il est expressément convenu que le présent accord ne crée en aucun cas à la charge de l'une ou l'autre des parties un engagement juridique autre que l'engagement de partenariat prévu à l'article "objet".

Article 9 : Responsabilité

Les Parties sont également intéressées à la réussite de l'objet de la présente convention et s'obligent à mettre les moyens à leurs dispositions pour y parvenir. Néanmoins, aucune des Parties ne sera responsable de sa réussite ou non.

Article 10 : Litige

En cas de différend concernant l'exécution du présent protocole, les parties conviennent de tenter de résoudre d'abord celui-ci par voie amiable. Tout règlement de litige interviendra devant le tribunal administratif de Nantes.

Article 11 : Suivi et évaluation

La présente convention et son application feront l'objet d'une évaluation en fin d'année lors d'une réunion entre la Ville et l'association qui portera notamment sur le bilan des actions mises en œuvre et les perspectives pour l'année suivante.

Dans ce cadre, Compostri s'engage à :

- fournir le compte-rendu financier de l'association, signé par le président ou son représentant, dans les six mois suivant la date de l'assemblée générale,
- fournir un bilan technique et financier détaillé du programme d'actions mis en œuvre sur la commune de Couëron,
- adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au règlement en vigueur et à tenir à disposition de la Ville tous les documents justificatifs des dépenses liées au programme d'action.

Fait à....., le.....

(en 2 exemplaires originaux, chaque partie conservant un original)

La co-Présidente de l'Association
COMPOSTRI :
Elisabeth COURTEAUDs
(Mention « lu et approuvé »)

Maire
Conseillère départementale
Carole Grelaud
(Mention « lu et approuvé »)

Madame le Maire : Je vais m'adresser aux présidentes et présidents des associations. Ils sont habituellement présents avec nous et nous avons l'occasion de nous rencontrer. Nous ne pourrons pas le faire cette fois, j'en suis désolée. Éventuellement, s'ils sont derrière leur écran, ce sera un grand plaisir en tous les cas.

Désolée de la situation actuelle, je sais que cela les met en difficulté. Ce sont des personnes qui sont un peu désœuvrées, parce qu'il n'y a pas non plus de possibilités de se projeter. Elles ont l'habitude de participer fortement à tout ce qui touche au partage, aux relations entre les habitants, les citoyens. Le fait de ne plus pouvoir se rencontrer, partager, met tout le monde en difficulté actuellement, que ce soit dans des pratiques sportives, culturelles ou sociales. Nous en sommes tous désolés et attendons, fermement, de pouvoir nous retrouver à un moment donné et repasser de bons moments ensemble.

Je vais laisser la parole à Ludovic Joyeux, qui va présenter l'ensemble des demandes de subventions, en globalisant tout de même, sinon ce sera très long.

Ludovic Joyeux : Sans surprise aucune, je m'inscris dans les propos de Madame le Maire. J'espère que cela s'assouplira pour le fonctionnement des associations, dans le courant de l'année. Je me joins à elle pour espérer que, ce qui va advenir sera plus confortable pour les associations.

Je voudrais, avant de commencer, saluer l'engagement des associations. Malgré le contexte, certaines d'entre elles, quand c'est possible, ont fait preuve d'une certaine capacité à réinventer leur intervention pour ne pas tout arrêter et, notamment lorsque les contraintes sanitaires se sont un peu assouplies, continuer de participer à l'animation du territoire et à la cohésion sociale, qui nous sont chères à Couëron.

Avant d'aller plus loin dans la présentation de cette délibération, nous avons, vous le savez, signé ensemble un règlement intérieur auquel était adossée une charte de déontologie. Ce règlement intérieur, à son article 38, précise l'obligation qui nous incombe, lorsque nous sommes directement concernés par une fonction exécutive, au sein d'un bureau ou d'un CA d'une association, de nous déporter des décisions politiques qui peuvent être prises les concernant.

J'ai une liste, je vais juste vérifier auprès de vous qu'elle convient bien à la situation, pour être tout à fait transparent sur le sujet. Je précise qu'il s'agit bien, seulement, des fonctions à vocation exécutive au sein des bureaux et des CA, le fait d'être adhérent n'est pas un problème en soi.

J'ai, pour Madame Marie-Estelle Irissou, le fait que vous soyez, chère collègue, présidente de l'association La Calboscène. Est-ce exact ? (*Oui.*) J'ai, pour Monsieur Olivier Scotto, au sein de la section escalade du COC, le fait que vous soyez membre du bureau ou du CA. Est-ce exact ? (*Oui.*) Pour Madame Dolorès Lobo, j'ai le fait que vous soyez trésorière de l'association l'ARAC. (*Oui.*) J'ai, pour Madame Odile Deniaud, le fait que vous soyez trésorière adjointe de l'association l'ARAC. (*Oui.*) J'ai, pour Monsieur Guy Bernard-Daga, le fait qu'au sein de la même ARAC vous soyez le secrétaire. (*Oui.*) J'ai, pour Madame Anne-Laure Boché, le fait qu'au sein de l'Étoile sportive couëronnaise, la section handball, vous soyez la trésorière. (*Oui.*) J'ai, pour Monsieur Olivier Franc, le fait que vous soyez membre du CA ou du bureau au sein de l'association Couëron tennis de table. (*Oui.*) Enfin, j'ai, pour Madame Adeline Bretin, le fait que vous soyez la présidente de l'association Par 4 chemins. (*Oui.*) Ai-je, chers collègues, oublié une fonction exécutive pour l'un des membres de notre assemblée ?

Adeline Bretin : Nous avons un doute pour M. Boudan, nous regardons.

Ludovic Joyeux : Le Festival des idées vertes ne fait pas l'objet de financements en 2021. Il y a la mise à disposition des locaux, une valorisation, mais pas de subvention. Je ne crois pas qu'il soit encore dans le bureau, mais tout le monde aura, en tout cas, noté cette précaution. Nous aviserons.

Je vous propose que nous ne passions pas les 102 lignes, avec la participation ou la non-participation, par le biais de ce déport de certains d'entre nous. Au contraire, je vous propose de vous présenter la délibération, que nous procédions au vote, et, qu'au terme de ce vote, il y ait bien le déport des élus, pour les associations

mentionnées dans le décompte qui sera ensuite effectué. Est-ce que ces modalités vous conviennent ? (Oui.)
Très bien.

J'aurai quelques éléments complémentaires concernant ces subventions aux associations, notamment des conventions qui accompagnent le soutien que la Ville alloue à certaines d'entre elles, même si cela a fait, tout à l'heure, l'objet d'un point de présentation dans le budget.

D'abord, l'année 2021 est une année de transition. Nous avons employé plusieurs fois ce terme, mais je l'emploie volontairement et à dessein. Nous engageons actuellement un travail de relecture, de consolidation et d'actualisation des critères qui permettent à la collectivité de déterminer les soutiens aux acteurs associatifs, qu'il s'agisse des subventions, objet de cette délibération ce soir, ou des autres différents soutiens que la Ville peut allouer. Ce travail n'est aujourd'hui pas abouti, nous l'engageons juste. La campagne de soutien aux associations 2021 ne s'est donc pas faite sur la base de cette nouvelle critérisation. Nous engageons ce travail, que nous serons amenés à vous présenter, et sur lequel nous débattons ensemble. L'objectif est que cette nouvelle critérisation soit disponible pour la session 2022 et donc, que nous l'éprouvions.

Dans ce cadre, et même si cette critérisation n'a pas été engagée, Jean-Michel Éon, certains autres collègues au regard de leur politique sectorielle, et moi-même, avons relevé à chaque fois la qualité du dialogue qui existe et qui s'est renouvelé encore une fois entre la Ville et les associations. Effectivement, cela nous permet aujourd'hui d'avoir une enveloppe qui paraît constante, alors que nous avons bien tous dit que la situation à laquelle les associations se confrontent déjà, et à laquelle elles vont se confronter, va sérieusement se dégrader.

Si aujourd'hui l'enveloppe pour le vote de ce budget 2021 est constante, c'est parce que les associations ont véritablement joué leur rôle en responsabilité. Autrement dit, certaines d'entre elles sont allées jusqu'à ne pas renouveler leur demande de subvention parce que l'année 2020 ne leur a pas permis de « consommer » les subventions qui leur avaient été allouées, au regard de la chute de leur activité. Or, en responsabilité, et d'un point de vue gestionnaire, pour éviter de mobiliser des agents de la Ville sur des récupérations de subventions par le biais de mécanismes d'indus, nous avons souhaité rendre possible l'utilisation de cette subvention sur l'exercice 2021, dans le cadre du dialogue que nous avons initié avec ces associations. Évidemment, si le contexte sanitaire venait encore une fois à interdire le maintien de ces actions, ou de ces événementiels, une autre action serait engagée auprès des associations. Cela explique pour partie le fait que l'enveloppe 2021 ne soit pas plus importante que celle de 2020.

Jé n'accepterai pas, ou mal, que l'on puisse nous intenter un procès sur le fait que nous ayons réduit l'enveloppe. Ce n'est pas du tout l'objet, au contraire, nous le répétons avec force. Plusieurs associations nous avaient fait des demandes pour éventuellement provisionner quelques crédits au titre de l'exercice 2021, pour anticiper les conséquences, mal identifiées aujourd'hui, que la crise sanitaire pourrait avoir sur elles. Le discours tenu a été de refuser. Aujourd'hui, nous ne pouvons pas partager des constats très étayés. En revanche, tout au long de l'année, nous pouvons faire passer, à chaque conseil municipal, des délibérations pour des subventions. Dans le cadre d'un dialogue, entre les associations et la Ville, et sur la base de critères objectivés, dès lors que le besoin se ferait sentir, nous nous engageons à accompagner davantage les associations le demandant, y compris celles qui bénéficient ce soir d'une subvention.

Il est fort probable que le budget alloué au soutien de la vie associative, au terme de l'exercice 2021, soit bien supérieur à celui de l'année 2020. C'est bien une logique de provisionnement, non pas d'économie, en perspective de conséquences dont nous savons qu'elles vont advenir, mais dont nous ne connaissons ni l'ampleur, ni l'intensité, ni le moment particulier où elles adviendront.

Concernant ce processus de réécriture et d'actualisation des critères de soutien à la vie associative, je voudrais vous dire que nous l'engageons à l'aune de trois principales ambitions. Tout d'abord, selon un principe de démocratie. Il s'agit de rendre le processus par lequel la collectivité, avec du denier public, soutient les associations, encore plus transparent. Dans cette logique, l'objectif est bien d'harmoniser les critères de soutien à la vie associative. Je dis bien « harmoniser » et pas « uniformiser ». Chaque politique publique peut aussi avoir des règles particulières, des relations particulières avec des acteurs associatifs. D'ailleurs, le graphique

qui vous est présenté en témoignage, les répartitions de subventions ne sont pas équilibrées entre les secteurs d'activité. Le partenariat associatif n'est pas le même de politique publique, en politique publique.

Le deuxième aspect, c'est que nous partons effectivement d'une situation extrêmement qualitative dans le dialogue, entre la collectivité et les associations. C'est quelque chose que nous voulons poursuivre, et engager ce dialogue dans une logique de réciprocité des engagements des deux parties. Nous souhaitons que, là aussi, il y ait une formalisation, encore plus aboutie, de la manière dont les associations utilisent le denier public. Le pendant, c'est que nous nous engageons auprès des associations à sécuriser, autant que faire se peut, les soutiens que nous leur allouons sur la logistique, sur l'ingénierie et sur les locaux, au-delà des subventions financières. Effectivement, nous devons être dans une logique de sécurisation, avec une visibilité pluriannuelle que nous souhaiterions donner à certaines d'entre elles.

Pour revenir à la délibération qui nous intéresse ce soir, vous voyez que nous sommes bien sur une enveloppe de 1 060 700 euros, pour les subventions de fonctionnement en 2021. Nous avons aujourd'hui une empreinte assez faible sur les subventions exceptionnelles, qui correspond à ce que j'évoquais, le report de certaines d'entre elles de 2020 sur 2021. Un peu plus d'une centaine d'associations sont subventionnées. Bien évidemment, vous l'imaginez, beaucoup plus d'associations agissent pour l'animation de notre territoire et pour la cohésion sociale, mais toutes ne demandent pas des subventions. Certaines en demandent parfois, mais leur dossier ne supporte pas l'instruction administrative. Il faut quand même justifier de l'utilisation des deniers publics.

Sur ce principe, vous avez dans la délibération quelques conventions, qui sont au nombre de sept. Une concerne l'Amicale laïque, une autre l'École de musique, les deux centres socioculturels Henri-Normand et Pierre-Legendre sont concernés, avec l'association Les Lapins bleus, ainsi que deux associations, Écopôle et Compostri, qui accompagnent la Ville dans sa réflexion sur le développement durable et la transition écologique.

Il y a fort à parier que, au terme du processus que j'ai évoqué, nous ayons en 2022 davantage de conventions formalisées avec les acteurs associatifs de notre territoire. Voilà ce que je pouvais vous dire, ce soir, sur cette délibération.

Madame le Maire : Merci. C'est vrai que ce travail de convention qui a été bâti est progressif. Nous avons commencé avec quelques associations, mais, maintenant que le dispositif est beaucoup plus rodé, nous allons sans doute contractualiser avec d'autres associations.

Ce travail de critérisation avait déjà été mis en place pour le sport il y a quelques années. Je suppose qu'il mérite aussi d'être revisité. Nous allons essayer de le généraliser pour que les choses soient plus visibles et plus lisibles pour tout le monde. Cela avait aussi été travaillé avec les associations sportives, et avait demandé un certain nombre d'allers et retours pour constituer une base de travail. L'esprit reste le même, c'est bien un dispositif que nous allons travailler avec des associations diverses et variées.

Ludovic Joyeux : Je précise effectivement que ce processus d'actualisation, ou d'écriture de ces critères de soutien de la vie associative, sera un processus concerté. Vous l'avez évoqué, à raison, tout à l'heure, Monsieur Oulami.

Madame le Maire : Pouvons-nous procéder au vote ? Vous voulez intervenir, Monsieur Oulami ?

Farid Oulami : Les associations de la ville contribuent fortement à l'animation de la cité, à tisser du lien social, nous approuvons par conséquent leur soutien. Cela dit, nous constatons encore que trop d'associations sont freinées dans leur développement faute de locaux adaptés, à Couëron comme ailleurs. C'est une question que nous aimerions bien vous poser. Évidemment, je vais poursuivre mon intervention, puisque j'ai d'autres points à signaler.

Concernant cette délibération, nous avons parfois l'impression d'un saupoudrage. En effet, huit associations sont subventionnées à hauteur de 50 euros. Cela semble vraiment un montant faible, qui relève plus de la reconnaissance et de la symbolique que d'une réelle utilité. D'ailleurs, nous pouvons nous interroger sur le coût

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

de traitement administratif lié au paiement, en bout de chaîne, d'une subvention. Il y a du personnel derrière, ce n'est pas gratuit. Je me demande, en termes d'efficacité de la politique publique, l'intérêt de verser une subvention de 50 euros. La proposition que nous faisons est de mettre un seuil de versement minimal pour toutes les associations, c'est-à-dire de passer à au moins 100 euros celles qui sont à 50 euros, et de leur permettre par conséquent d'ajuster leur budget prévisionnel pour la campagne 2022.

D'une manière générale, nous sommes également demandeurs de travailler en commission sur les dossiers, les conventions d'objectifs et l'évaluation des actions concernant les associations percevant plus de 23 000 euros de subvention de la municipalité. À partir de ce seuil de 23 000 euros, une convention régit les relations entre la Ville et l'association en question. Pour nous, c'est, en effet, assez important de voir les engagements pris par l'association et les engagements pris par la Ville, de façon à faire aboutir les missions d'intérêt général, de ces associations, dans de bonnes conditions. Effectivement, nous aimerions bien travailler à ce sujet. Nous nous rendons compte qu'un certain nombre d'associations, dans la délibération, sont soutenues à hauteur de 50 euros, mais qu'une, l'Amicale laïque de Couëron-bourg, est soutenue à hauteur de 230 000 euros. Cela représente un enjeu très important en matière de délégation.

Nous avons relevé un autre sujet dans le cadre de la convention avec Compostri. Vous notez dans la délibération que quatre sites de compostage de proximité existent actuellement, au square Anatole-France, place des Cités, Jacques-Prévert et cité du Bossis. Nous ne pouvons que nous en réjouir, mais s'agit-il de compostage de population vivant en habitat individuel ou collectif ? Il est mentionné dans la convention qu'une enquête nationale, sur la gestion domestique des déchets organiques, met en évidence que c'est bien la population vivant en habitat collectif qui présente le plus fort potentiel de croissance du compostage, proportion infime actuellement, contre 40 % contre l'habitat individuel. Quelle est la proportion à Couëron ?

La Ville s'engage, dans le cadre de la nouvelle convention, à améliorer la situation actuelle. Il faut accélérer la dynamique. Avez-vous des objectifs pour cette mandature ? Quels moyens humains et financiers ? Quel calendrier ? L'expérience des habitants participant à un lieu de compostage de proximité montre que ce type de projet va bien au-delà des bienfaits du compostage pour la gestion des déchets organiques. Se retrouver autour d'un tel projet, s'organiser pour se répartir les tâches et décider de l'utilisation du compost, tout cela tisse encore davantage de liens sociaux et peut déboucher sur un projet de jardins partagés, sur des espaces verts à proximité, occasion renouvelée de rencontres, d'échanges et d'amélioration du quotidien commun, sans oublier le plaisir et les bienfaits de consommer quelques légumes que l'on a cultivés. Nous posons donc la question : quels développements envisager du compostage concernant la population de l'habitat collectif ? C'est un enjeu fort pour nous, c'est encore ici l'occasion de concilier l'écologique et le social en rendant accessible à tous cette pratique vertueuse.

Guy Bernard-Daga : J'aurai un constat. Au regard de ma délégation, je n'ai pas participé à ces propositions sur ce mandat. Ce qui m'inquiète, c'est que les associations de solidarité dans la situation sociale du moment n'aient pas vu leur subvention augmenter, sachant qu'elles rencontrent tout de même beaucoup de difficultés. Il y en a deux qui sont très actives sur la commune, je ne les nommerai pas. Elles n'en ont peut-être pas fait la demande, c'est une question que je pose.

J'ai souvenir, Monsieur le premier Adjoint, que nous avons déjà évoqué cette question l'an dernier, et que nous étions au moins d'accord tous les deux pour qu'un effort soit fait sur ces associations. Merci.

Ludovic Joyeux : Y a-t-il d'autres questions ? Je répondrai à toutes en essayant d'être court et exhaustif. (*Il n'y en a pas.*)

Monsieur Oulami, vous posez en premier la question des locaux, avec cette difficulté que certaines associations peuvent effectivement ressentir dans l'accès à des locaux adaptés à leurs activités. Notre commune, comme d'autres communes, est aujourd'hui confrontée à cette situation. Cela fait partie de la stratégie associative que nous sommes en train de réécrire que d'avoir cette lecture sur les locaux.

En revanche, j'attire votre attention sur le fait qu'il y a une évolution très rapide des besoins exprimés sur les locaux. Si nous avons eu cette discussion il y a cinq ou six ans, au début du précédent mandat, les demandes

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

formulées principalement étaient pour des locaux avec de l'équipement administratif, c'étaient des bureaux d'associations qui étaient recherchés. Aujourd'hui, ce sont soit des locaux pour une activité ponctuelle, soit des locaux pour du stockage de matériel et de logistique. Sur des activités ponctuelles, nous sommes fondamentalement sur une logique de mutualisation, sinon cela revient à neutraliser une salle qui ne sera pas occupée à temps complet, avec des locaux qui existent et des structures qui sont des relais sur cette question, donc les deux centres socioculturels. Effectivement, une réflexion est toujours en cours. Il nous faut toujours adapter, ajuster et reconsidérer certaines conventions d'occupation qui ont été faites par le passé et qui mériteraient certainement aujourd'hui d'être réinterrogées quant à leur pertinence.

Ensuite, la deuxième question portait sur les subventions à 50 euros. C'est intéressant, cette question de la pertinence de maintenir une instruction administrative dont nous pourrions presque évaluer le coût supérieur à celui de la subvention allouée, c'est quasiment une question de contrôle de gestion. Nous nous sommes effectivement posés la même question lorsque nous avons fait cette instruction. Nous sommes là avec des niveaux de partenariats très hétérogènes entre termes de politiques publiques, et même entre acteurs associatifs au sein de politiques publiques.

Les subventions à 50 euros que vous évoquez sont principalement le fait de grosses associations nationales qui, excusez-moi du terme, font du publipostage ou du *mailing*, donc un envoi de mails groupé, aux différentes collectivités territoriales, avec un document pré-formaté qui ne correspond pas forcément au contexte local. La posture, qui est la nôtre aujourd'hui au niveau de la solidarité, est plutôt d'être dans une démarche où ces associations représentent une ressource potentielle au développement des politiques publiques, au développement des accompagnements que la collectivité pourrait être amenée à faire auprès de certains types de publics. Aujourd'hui, nous n'avons pas forcément besoin de ces ressources. Si Clotilde veut compléter, qu'elle se sente libre de le faire. Au-delà de la subvention d'estime, ce qui compte est plutôt la capacité de conserver intacte une possibilité de les interpeller et de les faire éventuellement intervenir en conseil ou plus directement auprès de la population.

Cela étant, vous évoquez un seuil qui serait uniformisé. C'est une question ouverte, je ne sais pas si nous irons vers cette uniformisation des seuils au terme de la réflexion sur la critérisation, c'est pourquoi j'ai parlé tout à l'heure d'harmonisation plutôt que d'uniformisation.

Ensuite, vous parliez des conventions et de votre volonté d'être impliqués dans une réflexion que la Ville peut engager sur les objectifs, puisque nous parlons de convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour des conventions au-delà de 23 000 euros. Des instances existent, les commissions, où ce genre de chose peut être débattu. Maintenant, c'est aussi du ressort de la majorité que de travailler sur le partenariat avec ces associations. Vous conviendrez, je l'espère, même si cela ne correspond pas tout à fait à votre attente, que nous puissions conserver ces privilèges.

Effectivement, vous pointez l'Amicale laïque en contradiction avec les subventions de 50 euros que nous pouvons évoquer, en prenant les deux extrémités d'un même gradient. Fondamentalement, avec l'Amicale laïque, nous sommes sur une forme de délégation de service public, donc, forcément, l'enveloppe budgétaire allouée pour cette mission n'est pas du tout la même.

Le dernier aspect, qui est un peu déconnecté mais qui fait partie des conventions, c'est le compostage. Ce sujet m'amène à vous dire trois mots sur la politique intégrée, en tout cas telle que nous l'animons aujourd'hui sur la collectivité au titre des déchets. Vous avez effectivement pointé les quatre composteurs collectifs qui existent aujourd'hui, installés dans des environnements urbains qui sont plutôt de l'ordre de la maison individuelle. Ce n'est pas faute d'avoir voulu ou souhaité en accompagner d'autres, mais il y a une précaution qu'il nous faut savoir observer. Le projet collectif, pas au sens « habitat » du terme mais plutôt le projet d'un collectif d'habitants, doit prévaloir pour l'installation d'un composteur. Sinon, nous nous ferons plaisir en les installant mais il ne se passera rien ensuite, et, là encore, il s'agit d'argent public.

Vous avez oublié dans les composteurs que vous avez mentionnés deux aspects. D'abord, le composteur auprès du centre Henri-Normand, qui a été installé à la demande des résidents, qui sont eux en collectif juste à côté. Ensuite, il s'agit, au travers des composteurs, de porter une démarche d'éducation ou de sensibilisation à

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

la valeur du déchet humide. Nous avons donc installé des composteurs en milieu scolaire et les animations qui vont de pair. Sur cet aspect, je pense que nous avons quelque chose.

Ensuite, vous posez une autre question, à laquelle je suis sensible également, sur la place du compostage, ou du moins sur la possibilité pour les collectifs, anciens ou à venir, de bénéficier de ce type d'équipement. Sachez qu'une réglementation s'impose effectivement à nous. Elle obligera tout un chacun, en habitat individuel ou en habitat collectif, en 2025, à traiter à l'échelle de sa parcelle, de son logement ou de son bâtiment les déchets humides. C'est la raison pour laquelle nous sommes déjà en train de prescrire auprès des promoteurs immobiliers et des bailleurs sociaux cette obligation à intégrer dans leur programmation immobilière, soit en réservant des espaces pour le faire, soit en trouvant des solutions techniques qui existent dans d'autres pays. D'ailleurs, il me semble qu'il n'y a pas si longtemps, mais je ne sais plus s'il y a des résidents dans notre territoire, une association qui s'appelait Riche terre, qui était couëronnaise, avait remporté un prix national sur des solutions de lombricompostage en appartement. Dit de cette façon, cela peut ne pas paraître très séduisant, mais ce sont des solutions qui existent et qui, j'imagine, ont dû progresser depuis quelque temps.

Oui, nous y sommes intéressés, mais ce n'est qu'une partie de la stratégie municipale de valorisation des déchets à l'échelle de notre territoire, même s'il s'agit d'une compétence métropolitaine. Cette stratégie passe par l'installation de composteurs sur l'espace public, mais c'est aussi se servir de l'outil composteur au sein des équipements scolaires, dans les écoles publiques de la ville. Je vois que Pierre valide mes propos.

Enfin, j'en viens à l'interpellation de Guy sur les Restos du cœur et le Secours populaire, puisque c'est de ces deux associations qu'il s'agit. Nous avons eu collectivement maintes précautions pour veiller, lors des instances qui permettaient de statuer sur les attributions des subventions, à ne surtout pas mettre en fragilité et à soutenir les associations qui doivent être particulièrement mobilisées au moins sur trois champs, pour ce qui est de l'actualité particulière du contexte Covid dans lequel nous sommes. Je parle des associations à vocation caritative, « généralistes », comme les deux que nous avons mentionnées, mais aussi des associations qui peuvent intervenir sur la question du soin, notamment les associations de don du sang, et enfin des associations qui peuvent intervenir sur le champ de la jeunesse.

Aujourd'hui, nous parlons beaucoup des impacts qu'il peut y avoir sur la population plus âgée, y compris sur notre territoire. Ne doutons pas que la jeunesse sera elle aussi fortement impactée par la Covid. Par voie de conséquence, les acteurs associatifs peuvent être de bons intermédiaires dans la manière soit de repérer les publics, soit de les accompagner. Ce n'est pas que nous avons voulu stabiliser, c'est que nous avons répondu à leur demande. Il pourra tout à fait être imaginé que le Secours populaire et les Restos du cœur puissent être aidés davantage si jamais leur activité venait malheureusement à se développer avec la précarité à laquelle nous allons être confrontés.

Madame le Maire : Clotilde Rougeot souhaite apporter des éléments complémentaires.

Clotilde Rougeot : Je voudrais ajouter que la subvention n'est pas notre seule façon d'accompagner les associations. Par exemple, pour les Restos du cœur, nous achetons des bons qui sont distribués directement à l'association locale. Je vous remercie.

Madame le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres compléments ? (*Il n'y en a pas.*) Sur le même principe que tout à l'heure, je vais vous amener à voter sur cette délibération, en sachant que le vote des personnes concernées par une association sera retiré. Sommes-nous bien d'accord ? (*Oui.*) Je mets cette délibération au vote.

Ludovic Joyeux : Je vous remercie pour l'affichage politique de l'unanimité que nous donnons ce soir sur cette délibération.

VILLE DE COUËRON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2021

Conformément à l'article 38 du règlement intérieur du conseil municipal, adopté le 14 décembre 2020, et à l'article II de la charte de déontologie, les élus ci-après ne prennent pas part au vote, au titre de la prévention de conflits d'intérêts, au regard de leurs engagements au sein de certaines associations couëronnaises :

Prénom Nom	Association
Marie-Estelle Irissou	La Calboscène
Olivier Scotto	COC section escalade
Dolorès Lobo	ARAC
Odile Deniaud	ARAC
Guy Bernad-Daga	ARAC
Anne-Laure Boché	ESC section handball
Olivier Franc	Couëron tennis de table
Adeline Bretin	Par 4 chemins

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.